

Poher  
communauté



Poc'hêr  
kumuniezh

**Rapport  
d'activités  
2015**

# Sommaire

|   |         |
|---|---------|
| Préambule .....   | Page 3  |
| Le territoire.....  | Page 4  |
| Les compétences.....  | Page 5  |
| Le développement économique .....                           | Page 9  |
| Les techniques de l'information et de la communication..... | Page 14 |
| Tourisme.....   | Page 17 |
| Enfance, Jeunesse et Sports.....                            | Page 21 |
| Transport .....   | Page 25 |
| Habitat.....  | Page 34 |
| L'enseignement musical .....                                | Page 35 |
| Foyer Logement La Salette .....                             | Page 42 |
| Le Logement temporaire et d'urgence.....                    | Page 46 |
| La commission Environnement .....                           | Page 47 |
| La Voirie.....  | Page 53 |
| Annexes .....   | Page 54 |

# Préambule

Article L.5211.39 du Code des Collectivités territoriales (loi du 12 juillet 1999-article 40)

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune-membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».*

## **Le Bureau communautaire**

Il se réunit tous les 15 jours environ pour traiter de façon collégiale les points inscrits à l'ordre du jour.

## **Le Conseil communautaire**

Composé de 27 membres titulaires, il s'est réuni 5 fois en 2015.

## **Les commissions**

Au nombre de 13, elles se réunissent régulièrement pour traiter les questions qui relèvent de leurs champs de réflexion.

# Le territoire



## Au cœur de la Bretagne

- **11 communes**, sur 2 départements (29 et 22)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, 3 communes costarmoricaines ont intégré Poher communauté : Plévin, Treffrin, Tréogan

- **16 501** habitants (population légale)

- **28 400 ha** de superficie

- **2 millions d'habitants** à moins d'une heure de route

# Les compétences

## Les compétences statutaires

La communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

## Les compétences obligatoires

### **I. L'aménagement de l'espace communautaire**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Aménagement rural ;
- Mise en place et gestion d'un Système d'Informations Géographiques communautaire,
- Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire (ZAC).

Les ZAC d'intérêt communautaire sont :

- ❖ Les ZAC à vocation d'accueil d'activités économiques initiées par Poher communauté depuis sa création à savoir la ZAC de la Villeneuve à Carhaix et la ZAC de Kergorvo à Carhaix.
- ❖ Toutes les futures ZAC à vocation d'accueil d'activités économiques.

### **II. Le développement économique**

**A – La création, l'extension, l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales et commerciales qui sont d'intérêt communautaire.**

**Sont d'intérêt communautaire :**

*1/ Les zones d'activités initiées par la communauté de Communes depuis sa création.*

*Sont donc concernées :*

- La ZAC de la Villeneuve à Carhaix,
- La ZAC de Kergorvo à Carhaix,
- La zone d'activités du Poher à Carhaix,
- La zone d'activités de Kerampuil à Carhaix.
- La zone d'activités de Kervoasdoué Sud à Carhaix
- L'extension de la zone d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher

*Les zones d'activités initiées par les communes-membres et dont les noms suivent :*

- La zone d'activités de Loch al Lann à Kergloff,
- Les zones d'activités de la Croix neuve, du Vervins et de Kerdoncuff/conval à Poullaouën,
- La zone d'activités de Kerhervé à Cléden-Poher
- La zone d'activités de Kerbiquet au Moustoir,
- Les zones d'activités des écoles et de Lamprat à Plounévezel,
- La zone d'activités de Goas Ar Gonan à Saint-Hernin,
- La zone d'activités de la Butte du cheval à Motreff
- Les zones d'activités de Kervoasdoué et de Kerlédan à Carhaix

*2/ Toutes les créations de zones d'activités sur décision du Conseil communautaire*

## **B – Les actions de développement économique d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

### **L'aide au maintien des commerces ou services de proximité selon les critères suivants :**

- le champ d'intervention est limité aux communes de moins de 2000 habitants qui ont un tissu commercial fragile ou inexistant,
- le commerce ou le service devra répondre à des besoins de 1ère nécessité qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus dans un avenir proche,
- l'investissement servira à favoriser une initiative privée défaillante et ce, sans induire de distorsion majeure de concurrence,
- le projet doit être apprécié dans des conditions viables pour le futur exploitant et dans un contexte d'évolution des besoins de la population.

### **L'étude, la réalisation et la gestion d'immobilier d'entreprises :**

Ateliers relais, pépinière d'entreprises, hôtel d'entreprises...

**Les actions de promotion des sites d'accueil d'entreprises** (fonciers et immobiliers).

**Le soutien et la mise en œuvre d'actions d'animation économique**

**Les actions de promotion du territoire et de son attractivité**

**La constitution de réserve foncière à vocation économique**

**L'assistance et l'accompagnement des porteurs de projets**

**Les interventions dans le domaine économique**, par l'attribution d'aides directes et indirectes aux entreprises dans le respect de la réglementation en vigueur.

## **Les compétences optionnelles**

### **I - La protection et la mise en valeur de l'environnement**

1. Élaborer un plan communautaire d'environnement visant à :

- a) Dresser un diagnostic des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement.
- b) Définir des objectifs et des priorités.
- c) Mettre en place un programme d'actions pour la protection, l'amélioration, l'initiation, l'interprétation de l'environnement et du cadre de vie.
- d) Proposer des conditions de réalisation des actions, des sources de financement et le niveau de décision.
- e) Assurer l'animation de l'élaboration du plan d'environnement et son suivi.

2. Créer et gérer un Service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)

3. Éliminer et valoriser les déchets des ménages et déchets assimilés

### **II – La Politique du logement social d'intérêt communautaire et les actions par les opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

L'intérêt communautaire est ainsi défini :

1. *L'élaboration, le suivi, l'animation, l'adaptation et l'évaluation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)*

La mise en œuvre des actions définies dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) par la communauté se limitera, quant à elle, aux domaines de compétences communautaires telles que définies ci-dessous.

## *2. Le logement social collectif*

La compétence s'articulera autour de 2 populations : personnes âgées et jeunes travailleurs dans le cadre d'une rénovation du foyer logement personnes âgées et de la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs.

## *3. Le logement social individuel*

La compétence communautaire se limitera au rôle de coordinateur, notamment pour la présentation des projets dans le cadre du P.L.H.

## *4. Le logement social d'urgence*

La communauté prendra en charge l'investissement et la gestion des logements, le suivi social des publics hébergés restant de la compétence des CCAS.

## *5. Le financement des partenaires associatifs en matière de logement*

La communauté se substituera aux communes dans le financement de ses partenaires associatifs intervenant sur le territoire communautaire (ADIL, Pact Arim).

*L'accueil de grands rassemblements des gens du voyage* est retenu, notant que cette inscription ne crée, en l'absence de disposition légale, aucune obligation pour la communauté mais lui offre la capacité juridique de se substituer aux communes confrontées à ces sollicitations.

## **III – La Voirie**

La communauté s'est substituée au syndicat intercommunal de voirie et d'ordures ménagères.

Les compétences de la communauté de communes dans le domaine de la voirie sont :

**a) L'acquisition et l'exploitation des matériels ainsi que la réalisation des équipements nécessaires à la construction, l'entretien et la propreté des voies communales et des chemins ruraux, à la réalisation des différents travaux communaux de type VRD** (voirie, réseaux divers, aménagements paysagers urbains...) en régie.

**b) La maîtrise d'ouvrage, par substitution aux communes-membres, pour le lancement d'appels d'offres ou l'achat groupé de fournitures.**

Poher communauté pourra assurer, dans ce cadre, des prestations à la demande pour le compte de communes ou d'établissements publics non membres, conformément à l'article L. 5211-56 du CGCT.

## **Les compétences facultatives**

**I – La réflexion et la réalisation d'une étude approfondie quant à l'harmonisation intercommunale de l'utilisation et de la réalisation d'équipements sportifs et culturels.**

**II - La réalisation et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire :**

- La piscine
- La Maison des Services Publics
- La Maison de l'Enfance et de la Famille
- Le Vélodrome

**III – Le Tourisme :**

- L'accueil et l'information du public, la gestion d'un Office de Tourisme intercommunal
- La promotion et l'animation touristique du territoire
- La randonnée : la création, l'entretien et la signalétique des chemins de randonnée
- La gestion et l'entretien des Voies Vertes

- Le patrimoine : La signalétique du patrimoine
- La valorisation et l'animation des vestiges archéologiques
- La réalisation d'équipements d'hébergements touristiques à vocation collective
- Inventaire des actions de développement ou d'animation touristique
- Adhésion au Pays d'Accueil Touristique du centre Finistère

#### **IV - L'Animation socioculturelle Enfance-Jeunesse (0-20 ans)**

#### **V - Le développement de l'enseignement musical dans le cadre d'une école de musique intercommunale et d'une mise en réseau au niveau communautaire**

#### **VI – Le versement de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours**

#### **VII– Gestion et animation des espaces publics numériques, à savoir les structures d'accueil du public, à but non lucratif, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication**

#### **VIII- soutien aux activités hippiques d'intérêt communautaire participant à l'attractivité et l'animation du territoire sous forme d'une participation financière aux travaux d'investissement réalisés sur les équipements hippiques dudit territoire.**

#### **IX- Organisation et gestion d'un réseau de transports collectifs intercommunal comprenant :**

Le transport urbain Hep le Bus !

Le transport à la demande TaxiCom'

Le transport scolaire des élèves du primaire et du secondaire

Le transport extrascolaire à destination des infrastructures communautaires

Les études et les aménagements publics se rapportant à ce réseau

# Le développement économique

## En synthèse

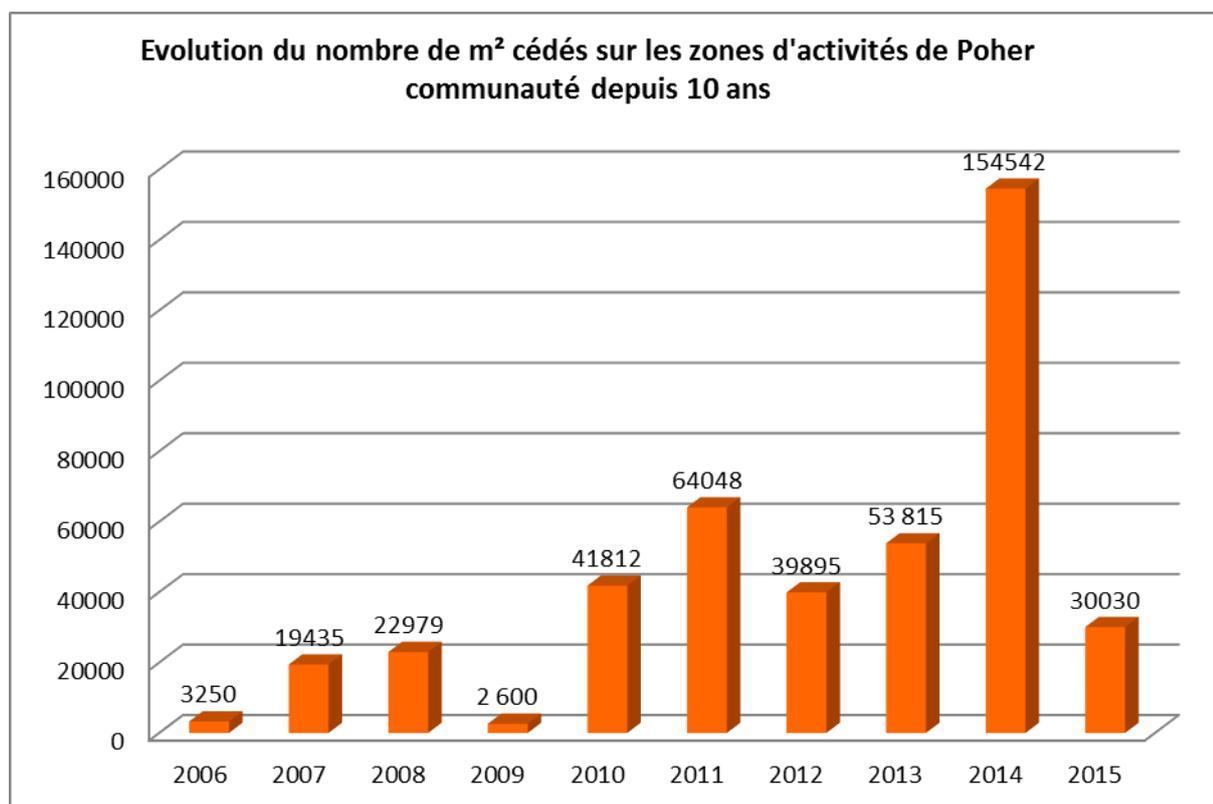
Environ 950 entreprises dont environ :

- ❖ Environ 300 exploitations agricoles
- ❖ 15 industries agroalimentaires
- ❖ Environ 280 artisans
- ❖ Environ 270 commerces

18 parcs d'activités sur 150 ha.

Taux de remplissage de 89% avec un taux de commercialisation moyen de 4.32ha sur ces 10 dernières années et 8ha ces 3 dernières années

65 porteurs de projets en 2015 ont sollicité Poher communauté.



## Les parcs d'activités

En 2015, 30 030 m<sup>2</sup> ont été cédés :

- ✓ 29 430 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités de kergorvo à Synutra
- ✓ 600 m<sup>2</sup> environ sur le parc d'activités de Kervaosdoué à Poher propreté

Pour 2015, les perspectives de cessions de terrain s'établissent à environ 2 hectares. Plusieurs programmes de développement des capacités d'accueil sont en cours

- Le parc d'activités de Kervoasdoué-Ouest (Commercialisation tranche 1 et 2 en cours),
- Le parc d'activités de Kergorvo (commercialisation Tranche 1 en cours), - L'extension du parc d'activités de Kergorvo (ZAC créée en 2015 et procédure de déclaration d'utilité publique en cours),
- L'extension et la requalification du parc d'activités de Kerhervé
- Le parc d'activités de la Métairie-Neuve (études préalables en cours – révision du PLU en cours).

Des opérations permettant d'améliorer le niveau de service et donc la qualité des parcs d'activités sont également menés :

- Les travaux de raccordement des zones d'activités de Kerhervé et de Goas ar gonan à Saint-Hernin ont été réalisés. L'opération a été soldée fin 2015
- La signalétique des zones d'activités avec la mise en place de totems d'entrée de zones sur l'ensemble des zones d'activités de Poher communauté, ainsi que de plaques entreprises





## L'immobilier d'entreprises

Pour les entreprises qui démarrent, la Pépinière d'entreprises dispose de 3 ateliers et 9 bureaux qui accueillent actuellement 6 entreprises.

SECE : services en matière de recherches et études pour les activités industrielles et commerciales

LES MARECHAUX DE L'ARREE : maréchaux ferrants

PEI Conseil : audit RH, bilan de compétence, valorisation des acquis de l'expérience

SATO Interim : entreprise de travail temporaire d'insertion

Catalys Conseil : Gestion des ressources humaines et l'accompagnement des personnes et des organisations (recrutement, bilan de compétence, VAE, formation...).

Cabinet Corlouër : activité de diagnostics immobiliers, audits et études énergétiques, expertises en valeur vénale, états des lieux.

Un télécentre a été créé à la pépinière d'entreprises en juin 2014. Ce dernier permet d'offrir un espace de travail flexible disposant de services mutualisés (salle de réunion, photocopieuse...) dans un environnement agréable et adapté à la pratique du télé-travail.

Télécentre du Poher



Pour les entreprises en développement 10 000 m<sup>2</sup> d'ateliers relais :

SMV, spécialisée dans la production de viande dite « gros grain » à destination des industriels de l'agroalimentaire, occupe l'ancien bâtiment OVONOR sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix.

DS Smith Packaging, cartonnerie qui travaille à 90 % pour le secteur agroalimentaire et couvre les cinq départements bretons, occupe 5000m<sup>2</sup> de bâtiment à vocation de plate-forme logistique sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix .

L'entreprise BRANTHOME, commerce de détail de meubles, occupe un bâtiment de 1300m<sup>2</sup> sur le parc d'activités de la Villeneuve à Carhaix.

6 opérations de maintien des commerces de proximité menées sur les communes rurales pour maintenir la vitalité commerciale des centre-bourgs et offrir à la population un service de proximité :

- L'alimentation de Kergloff reprise par Caroline LE BAIL en juillet 2014
  - L'épicerie de Poullaouen exploitée par M. LAMOUR depuis mars 2007,
  - La boucherie de Poullaouen reprise par Mathieu DINASQUET en octobre 2014
  - La boulangerie-pâtisserie-alimentation de Cléden-Poher louée par M. et Mme JOSSELIN depuis 2010,
  - L'auto-école de Cléden-Poher ouverte en février 2014 par M. et Mme PRONOST à Cléden-Poher
  - Le bar alimentation du Moustoir exploitée par Mme QUEMENER depuis 2010,
  - Le bar-alimentation de Plounévézel, le Kribi, exploité par Mickaël Quillec depuis octobre 2015
- Une étude pour la réouverture d'un commerce sur la commune de Treffrin a également été menée.



## L'accompagnement des porteurs de projets (création, reprise, développement)

En 2015, 65 porteurs de projets ont sollicité Poher communauté. Les demandes sont variées avec une prédominance pour la recherche de locaux et de terrains ainsi que des demandes de renseignements sur les aides mobilisables.

## La promotion économique

En matière de promotion, Poher communauté dispose d'une plaquette mettant en exergue les atouts du territoire et de deux documents spécifiques pour les filières agro-alimentaire (disponible en anglais et chinois) et logistique. Un film de promotion du territoire a également été réalisé. Ces outils permettent de prospecter de nouvelles entreprises mais également de présenter globalement l'offre de services aux entreprises sollicitant Poher communauté

**A Carhaix**  
**Au cœur de la Bretagne**  
**un nouveau parc d'activités**  
**à vocation logistique**

Transport  
Distribution  
Centralité  
Optimisation des flux  
Production  
Industrie  
Logistique  
e-commerce

**SYNUTRA**  
Un des leaders de la nutrition infantile en Chine  
Investissement de 300 millions d'euros pour construire l'une des plus grandes usines d'Europe de production de poudre de lait infantile

**OCP Répartition**  
Répartiteur pharmaceutique  
17000 pharmacies bretonnes livrées 2 fois/j sous 2 h  
À l'ouest d'une ligne Plancœff - Vannes

**Transports Lahaye**  
50 liaisons régionales et  
rail-route quotidiennes  
160 tournées régionales

**DPD**  
Messagerie  
2 500 tournées de livraison  
200 véhicules de tractions et plus 900 caisses mobiles  
20 000 clients

**T.S.O.**  
Transporteur frigorifique, acteur majeur de la messagerie de produits surgelés et frais dans le Grand-Ouest de la France  
2 plates-formes de transit : Cléden-Poher (29) (silage social) et Bordeaux (33)

**Ils ont choisi Carhaix**

**Carhaix, c'est aussi :**

**Le Festival des Vieilles Charrues**  
1<sup>er</sup> festival de musique européen  
250 000 festivaliers

**West Web Festival**  
Université d'été des  
partenaires associatives  
Blablacar, Vente privée, Facebook, Deezer

**West Web**

Contact :  
Poher communauté  
Service développement économique  
02 98 99 45 00 - economie@poher.bzh

## La cellule emploi logement de Synutra

Dans le cadre de l'implantation de l'usine du groupe chinois Synutra, Poher communauté met en place un service d'accueil afin de répondre aux questions des futurs employés et faciliter leur installation à Carhaix et dans le Poher.

Ce service a un rôle d'interface entre les futurs employés de Synutra et les professionnels de l'immobilier. Logements disponibles et interlocuteurs pour les visites ont ainsi été répertoriés pour faciliter au mieux les recherches des nouveaux arrivants qui sont accompagnés tout au long de leur démarche.

Plus largement, la cellule est aussi chargée d'informer sur les services et les équipements présents sur le territoire et de répondre aux questions pratiques en matière de petite enfance, de loisirs ou encore de transport.

### Les Trophées des entreprises :

Les 7e Trophées des entreprises ont récompensé 8 créateurs-repreneurs d'entreprises de l'année qui se sont vu attribuer un prix de 300 € lors des vœux aux acteurs économiques.

|   | Entreprise                       | NOM-Prénom                | Création/<br>Reprise | Catégorie                    | Activités   | Commune     | Commentaires   |
|---|----------------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------------|---|-------------|--|
| 1 | Bretagne<br>Autonomie<br>Séniors | Alfred TOUZÉ              | Création             | Commerce                     | Vente de produits<br>pour personnes à<br>mobilité réduite   | Le Moustoir | Vente de douches et<br>baignoires adaptées aux<br>personnes à mobilité réduite   |
| 2 | CHARDON Charly                   |                           | Création             | Commerce                     | Personnalisation<br>par flocage de<br>vêtements avec<br>création<br>graphique ou logo<br>existant | Plévin      |  |
| 3 | LF<br>PHOTOGRAPHY                | Laëtitia FRAMMEZELLE      | Création             | Services aux<br>particuliers | Photographe<br>évènementiel   | Poullaouen  | Spécialisée dans la<br>photographie enfants.<br>Création de livre photo sur<br>demande, tirages photos.<br>Souhaite ouvrir un studio<br>photo. Site internet |
| 4 | Entreprise<br>DERBALI            | Saber DERBALI             | Création             | Artisan                      | Jointoyeur  |             |  |
| 5 | POSH PAWS                        | Sarah-Louise<br>SMITHURST | Création             | Artisan                      | Toilettage pour<br>chiens   | Plévin      |  |
| 6 | COIFF&CO                         | Stephane LE HO            | Création             | Artisan                      | Coiffure pour<br>hommes, femmes,<br>enfants   | Carhaix     | concept sans rendez-vous,<br>petits prix   |
| 7 | Junior Sénior                    | Manon CALVEZ              | Création             | Services aux<br>particuliers | Services à la<br>personne -<br>services à<br>domicile   | Carhaix     | Franchisée. Garde d'enfants,<br>maintien à domicile, Ménage,<br>repassage, Jardinage,<br>bricolage   |
| 8 | COTONNEC                         | Romuald COTONNEC          | Création             | Artisan                      | Elagage, travaux<br>forestiers, petite<br>maçonnerie  | Poullaouen  | Collaboration avec notaire<br>pour l'entretien des<br>propriétés à vendre.<br>Récupération du bois de<br>coupe pour transformation en<br>bois de chauffage   |

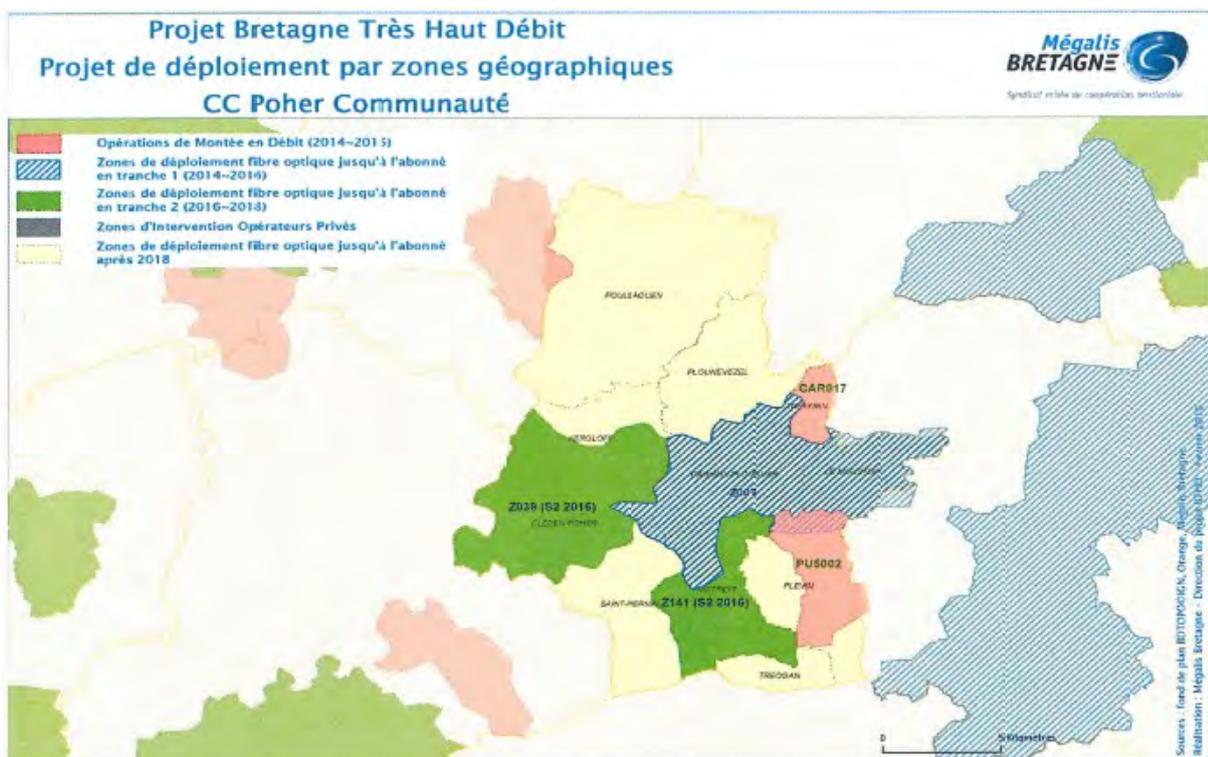
# Les Technologies de l'Information et de la Communication

## Très Haut Débit

Grace au programme Bretagne Très Haut Débit, 461 foyers du Poher ont vu une nette amélioration de leurs connexions Internet en 2015. Les opérations MED « montée en débit » lancées en 2014 ont été achevées au printemps : à Plévin 264 abonnés profitent d'un meilleur débit depuis le mois de mai, et à Treffrin c'est 197 abonnés qui en profite depuis juin (en rose sur la carte).

Mais Bretagne Très Haut Débit, c'est surtout le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné et la zone Carhaix/le Moustoir (en bleu sur la carte) est l'une des 4 premières à être concernée. Après l'étude lancée en décembre 2014, les travaux de déploiement ont démarré au mois de septembre avec la pose des premières armoires de rue. Les travaux vont durer une année. Au total 6069 abonnés vont profiter de cette première tranche de travaux, un chiffre plus important que prévu initialement grâce à l'extension du périmètre pour incorporer des zones limitrophes de Plévin et Treffrin non-concernées par la MED.

D'ici fin 2016 60% des lignes du territoire seront fibrées pour une participation financière de la communauté de 2 700 705 €.



## Administration électronique

Poher communauté poursuit ses efforts dans le domaine de la dématérialisation de ses échanges internes et externes.

Pour certaines, comme la télétransmission des actes au contrôle de légalité dématérialisé en 2009 (218 actes transmis en 2015 et 24 pour le CIAS du Poher), le rythme de croisière a été atteint depuis plusieurs années. C'est également le cas pour les marchés publics, bien que le nombre de consultations publiées soient resté stable, l'utilisation par les entreprises a fortement évolué. Le nombre de retraits de DCE dématérialisés est passé de 124 en 2014 à 306 en 2015 et le nombre de réponses électroniques est passé de 4 en 2014 à 22 en 2015.

2015 était la première année complète de la gestion électronique de la chaîne financière et comptable. Dématérialisé le 6 octobre 2014, le nombre de flux télétransmis est passé de 179 pour 3 mois en 2014 à 927 pour l'année 2015.

Tous les circuits de validation de la chaîne financière (signature des bons de commande, visa des factures, signature des bordereaux...) sont automatisés dans un parapheur électronique. Si le nombre d'utilisateurs du parapheur n'a pas évolué en 2015, le nombre de circuits est passé de 41 à 60. Depuis l'été le parapheur choisi le circuit à utiliser pour les bons de commande en fonction du montant de la dépense. Un total de 3997 dossiers a été créé dans le parapheur de la communauté en 2015.

## Système d'Information Géographique

Fin 2014, Poher communauté a signé une convention de prestation de services avec la Communauté de communes de Haute Cornouaille (CCHC) pour la gestion et le développement du SIG communautaire. Le géomaticien est ainsi intervenu 35 jours en 2015.

De nombreuses couches de données ont été rajoutées en 2015 : photo aérienne haute résolution, zones d'activités et entreprises, servitudes d'utilité publique, espaces naturels protégés, courbes de niveaux, réseaux ERDF, télécoms et transports, Watt Poher... et les services de la communauté ont été formés à l'utilisation de l'outil.

## Ateliers Informatique

Des ateliers d'initiation à l'informatique ont été assurés à Carhaix, Cléden-Poher, Le Moustoir, Motreff, Poullaouen et Saint-Hernin. Si la participation dans les communes rurales est stable par rapport à 2014, il est en baisse à Carhaix et notamment au deuxième semestre.

Dans les communes rurales les ateliers sont organisés par cycle : cinq séances d'initiation à l'informatique suivies de cinq séances d'Internet. 51 personnes ont suivi ces ateliers pour un total de 255 heures-stagiaires.

A Carhaix, où des ateliers de perfectionnement sont également proposés, 52 personnes ont suivi ces ateliers pour un total de 260 heures-stagiaires. Egalement à Carhaix 21 personnes ont pu profiter des ateliers assurés pour l'Université du Temps Libre, soit 105 heures-stagiaires.



# Le Tourisme

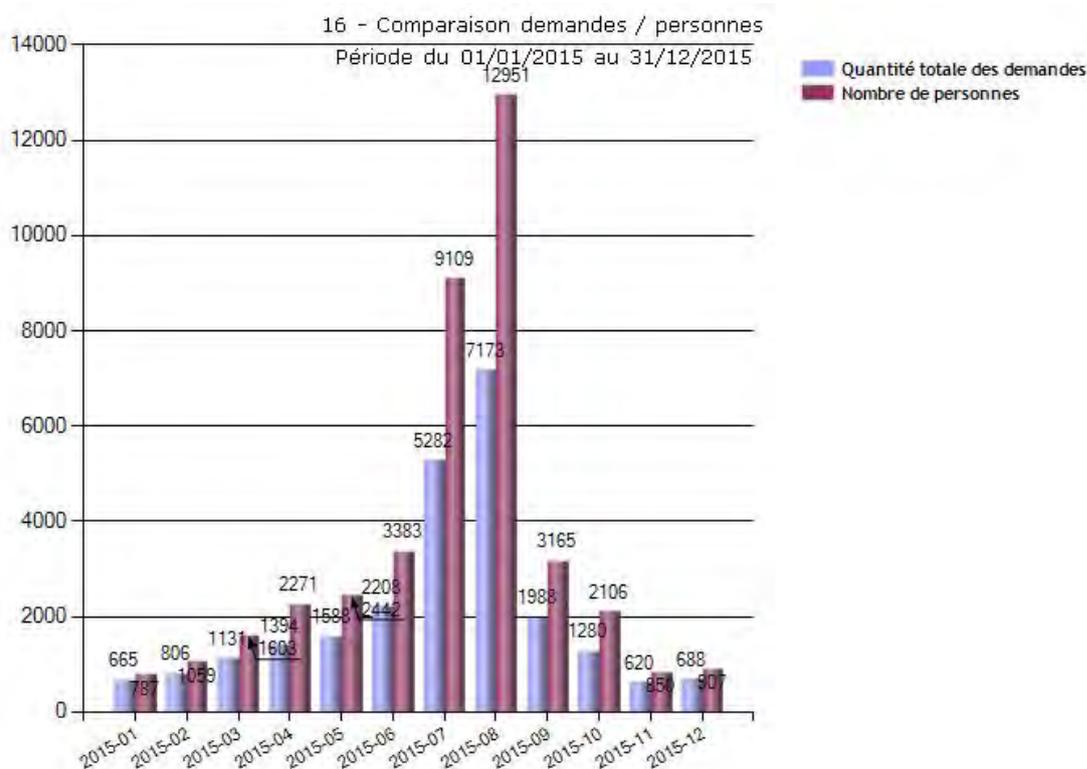
## Bilan de la fréquentation touristique en 2015

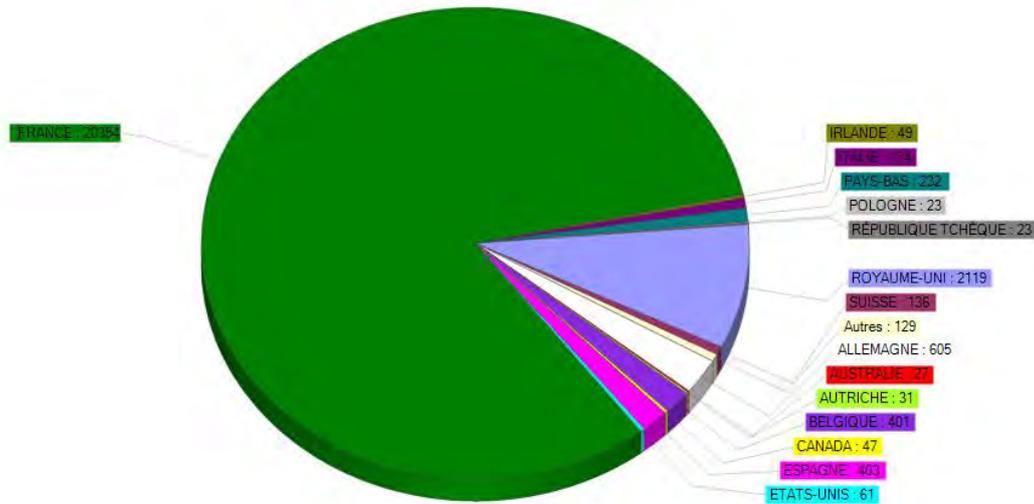
Le nombre total de visiteurs enregistré en 2015 à l'Office de Tourisme intercommunautaire s'élève à **40 633 visiteurs** (40 115 visiteurs en 2014 soit + **1,29%**) :

- Bureau d'Information touristique de Carhaix : 15 163 visiteurs (16 379 visiteurs en 2014)
- Bureau d'information touristique d'Huelgoat : 25 470 visiteurs (23 736 visiteurs en 2014)

Le nombre total de demandes s'élève à **24 823 demandes** (24 153 demandes en 2014 soit + **2,77%**) dont 20 354 demandes françaises (soit 82% des demandes) et 4 469 demandes étrangères (soit 18% des demandes dont Royaume-Uni 8,54% - Allemagne 2,44% - Belgique 1,62% - Espagne 1,62% - Pays-Bas 0,92% - Italie 0,73% - Suisse 0,55% - Etats-Unis 0,25% - Irlande 0,20% - Canada 0,19% - Autriche 0,12% - Australie 0,11% - Autres 0,71%) :

- Bureau de Carhaix : 9 495 demandes (9 922 demandes en 2014) dont 8 032 demandes françaises (soit 84,60% des demandes) et 1 463 demandes étrangères (soit 15,40% des demandes dont Royaume-Uni 8,17% - Allemagne 1,65% - Espagne 1,31% - Belgique 1,06% - Pays-Bas 0,77% - Italie 0,50% - Irlande 0,42% - Suisse 0,29% - Etats-Unis 0,25% - Canada 0,12% - Portugal 0,12% - Australie 0,11% - Autriche 0,11% - Autres 0,52%)
- Bureau d'Huelgoat : 15 328 demandes (14 231 demandes en 2014) dont 12 322 demandes françaises (soit 80,40% des demandes) et 3 006 demandes étrangères (soit 19,60% des demandes dont Royaume-Uni 8,77% - Allemagne 2,92% - Belgique 1,96% - Espagne 1,82% - Pays-Bas 1,04% - Italie 0,83% - Suisse 0,70% - Etats-Unis 0,24% - Canada 0,23% - Autriche 0,14% - Australie 0,11% - Autres 0,84%)





## Développement touristique

### Budget

Le budget consacré par Poher communauté au développement touristique en 2015 s'élève à 303 157,36 Euros pour le fonctionnement et à 109 936,97 Euros pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement du Syndicat mixte de gestion de l'Office de Tourisme intercommunautaire de Carhaix et d'Huelgoat en 2015 s'élèvent à 263 513,48 Euros dont une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunautaire d'un montant de 72 625 Euros et une subvention permettant le remboursement des charges de personnel mis à disposition d'un montant de 78 325 Euros.

### Promotion touristique

Les guides suivants ont été édités en 2015 :

- ❖ **Guide des Hébergements** (64 pages) à 3 000 exemplaires
- ❖ **Guide Restauration** (32 pages) à 3 000 exemplaires
- ❖ **Pass Offres touristiques** (36 pages) à 6 000 exemplaires (ce document est destiné à présenter l'ensemble de l'offre touristique culturelle et de loisirs du territoire et permet aux visiteurs de découvrir à tarif préférentiel les sites de loisirs et les sites culturels de Carhaix et d'Huelgoat -13 participants à l'opération en 2015 contre 9 en 2014).
- ❖ 9 000 exemplaires d'un plan/carte pour Huelgoat et la CCMA sur le même principe que le plan/carte de Carhaix et de Poher communauté.

### Salons et manifestations touristiques :

En partenariat avec Finistère Tourisme, Poher communauté a participé à différents des salons :

- Salon International du Tourisme de Rennes les 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2015. Stand partagé avec le Pays touristique du Centre Finistère.



- Salon de la Randonnée et du Tourisme Nature (anciennement Randofolies) les 6, 7 et 8 mars 2015 au parc des expositions de Rennes.

L'Office de Tourisme intercommunautaire est également présent au Festival des Vieilles Charrues du 16 au 19 juillet 2015, ainsi qu'au Festival inter celtique de Lorient du 7 au 16 août 2015 et au Paris-Brest-Paris du 16 au 20 août 2015.



### **Randonnées, voies vertes, Vélodyssée et canal de Nantes à Brest**

L'entretien des 14 itinéraires de randonnée (189,8 km - dont 142,8 km inscrits au PDIPR) et des voies vertes (40,3 km) relève de de Poher communauté. Le coût de l'entretien s'élève à 45 528,08 Euros. Une subvention d'un montant de 4 370€ a été accordée par le Conseil Départemental du Finistère en 2015 à ce titre.

Une signalétique de jalonnement (vélo et piéton) de 10,5 km sur la commune de Carhaix entre Kerampuilh, le pont de Kervouledig et le pont de Kervadigen a été installée, dans le cadre d'une action de partenariat avec le SMATAH et l'ATD de Pleyben - Antenne d'Huelgoat.

## Projet Vorigium : signature d'une Convention de partenariat 29 mai 2015

### Partenariat avec le Musée archéologique virtuel (MAV)

Une délégation de Poher communauté s'est rendue à Ercolano, tout près de Naples du 4 au 6 décembre, en vue d'engager un partenariat entre Poher communauté et le Musée archéologique virtuel MAV d'Ercolano - Fondation C.I.V.E.S Centre intégré pour la valorisation des fouilles d'Herculaum.

### Objectifs du partenariat :

Dans le cadre du projet de Centre d'interprétation archéologique virtuel Vorigium porté par Poher communauté, le MAV pourra apporter son soutien à Poher communauté à la fois par son expertise technique et sa collaboration culturelle.

En contrepartie de cet accompagnement, Poher communauté s'engage à valoriser le partenariat Herculaneum/Vorigium et à assurer la promotion du MAV et du site archéologique d'Herculaneum auprès de ses visiteurs et partenaires.

Ainsi, Poher communauté souhaiterait pouvoir élargir la palette de supports multimédia déployés dans son futur Centre d'interprétation archéologique virtuel Vorigium grâce à la mise à disposition des supports créés ou acquis par le MAV et notamment le film d'animation expliquant le fonctionnement de l'alimentation en eau des thermes.

Poher communauté souhaiterait également développer des actions ponctuelles de médiation de type évènementiel.

A ce titre, elle pourra bénéficier de l'expertise et des compétences du personnel du MAV dans l'organisation des différentes actions.

## Concours des Maisons Fleuries et des Villes et Villages Fleuris 2015

### Une 2<sup>ème</sup> fleur pour Saint-Hernin

La commune de Saint Hernin a obtenu la 2<sup>ème</sup> fleur au Concours régional des Villes et Villages fleuris .

Le concours organisé sur le territoire de Poher communauté s'est déroulé les 19 et 23 juin 2015 et la remise des prix a eu lieu le 9 décembre 2015.

Le jury intercommunal encourage les communes et les habitants de Poher communauté à participer au fleurissement et à l'embellissement du territoire. Il rappelle que le concours intercommunal ne revêt pas un caractère réellement compétitif. Il s'agit plutôt d'apprécier les belles plantations, les originalités, les techniques, les assemblages propres à chacun.

# Enfance, Jeunesse et Sports

## L'Espace Aqualudique du Poher : « Plijadour »



### Fréquentation et ouverture :

L'Espace Aqualudique du Poher est ouvert 350 jours par an, dont :

-84h30 par semaine en période scolaire

-71h00 par semaine en période vacances

L'espace aqualudique extérieur est ouvert pendant 2.5 mois.

L'Espace Aqualudique du Poher comptabilise 122004 entrées, se répartissant comme suit :

### Les scolaires : 20393 entrées.

17 écoles sur le territoire CCP

16 écoles extérieures : (12) Côtes d'Armor, (7) Finistère ;

### Le public : 98225 entrées.

Les individuels 85876

Les animations 12349 Enfants (4315) Adultes : (8034)

### Les associations sportives 3386 entrées.

*Carhaix Natation, Club de triathlon, Canoé Kayak.*

### L'association Carhaix-Natation : Nombre d'entrées en 2015: 3275 entrées.

Utilisation hebdomadaire : 14h / semaine + 1 à 2 compétitions pendant l'année se déroulant le Week-End (le dimanche ou le samedi après 19h.) L'association bénéficie de la mise à disposition d'un Educateur sportif afin d'assurer l'encadrement des entraînements.

### Coût de fonctionnement :

|            |            |
|------------|------------|
| ▪ Dépenses | 1 014 057€ |
| ▪ Recettes | 515 699€   |
| ▪ Résultat | -498 358€  |

## La maison de l'enfance :



La maison de l'enfance héberge les services suivants :

- Le relais d'Assistants Maternelles du Poher (RAM)
- Le lieu d'Accueil Enfants Parents « la Roulotte »
- La ludothèque Bisibul.
- Le multi accueil géré par l'association GALIPETTE
- L'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par le CLAJ
- Le service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

**La fréquentation de la maison de l'enfance est de 35294 (adultes et enfants)**

## Le multi accueil GALIPETTE :

**(Fréquentation enfants / adultes 21175)**

GALIPETTE a un agrément modulé de la PMI (protection maternelle et infantile) pour 35 places en multi accueil (30 enfants le mercredi, 35 enfants lundi, mardi, jeudi, vendredi)

En 2015, l'association compte 109 familles adhérentes et a accueilli 124 enfants. Le travail de l'association représente pour l'année, 78291 heures d'ouverture avec un taux d'occupation de 88.52%. La structure est fermée une semaine pendant les vacances de Noël et une journée en mai.

## Le Relais d'Assistants Maternelles du Poher :

**(Fréquentation 1553)**

Les permanences s'adressent aux assistantes maternelles, aux parents et aux candidats à l'agrément.

Les permanences administratives ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les ateliers d'éveil ont lieu à la maison de l'enfance le mardi et le jeudi matin. 83 assistantes maternelles sont en activité ce qui représente 298 places d'accueil.

En 2015, 96 ateliers d'éveil ont été organisés : 31 assistantes maternelles différentes ont été accueillies, pour une fréquentation de 1249.

L'accueil et les contacts administratifs concernent 2415 personnes.

## La Roulotte

### (Fréquentation 344)

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants a fonctionné en 2015 toutes les semaines, le vendredi de 09h30 à 11h30 à la maison de l'enfance.

239 enfants ont été accueillis dans le cadre des 39 séances de l'année 2014. L'accueil concerne 45 familles.

## La ludothèque Bisibul

### (Fréquentation 3165)

La ludothèque fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le mardi, mercredi, vendredi et samedi en accueil public. Elle permet aux enfants de 0 à 12 ans accompagnés d'un adulte de venir jouer sur place et l'emprunt.

Elle permet à tous un accès au jeu, apprend la vie en collectivité, favorise le lien et l'échange au sein des familles, permet la mixité entre familles et professionnels.

Fréquentation en 2015 : 3175 au cours des 167 séances d'ouverture au public. 126 abonnés soit 568 usagers.

Une banque de 770 jeux et jouets permet le fonctionnement de la structure. 627 jeux ont été empruntés.

## Le CLAJ:



## L'ALSH (3 12 ans)

### (Fréquentation 8886 (enfants et adultes))

La moyenne des enfants accueillis par jour d'ouverture (115 jours d'ouverture pendant l'année) s'élève en 2015 à 65 enfants. L'accueil se déroule à la maison de l'enfance.

## L'ALSH (8/17 ans) :

Il est ouvert 16 h 30 par semaine en période scolaire et 40 heures minimum en période de vacances scolaires pour 148 jours d'ouverture et 14 jours de séjours courts. La fréquentation est de 1632 enfants et jeunes. L'accueil principal se fait à la maison du Parc.

Les actions mises en place sur le territoire de la communauté de communes concernent :

- La mise en place d'activités et d'ateliers permanents sur les temps libres ;
- Les séjours et les mini camps
- Des accompagnements de projets

## Le point information jeunesse

Il a pour objet de permettre au plus grand nombre l'accès à une information de qualité concernant différents aspects de la vie (logement santé, formations, étrangers, jobs d'été...)

En 2015, 1361 personnes ont été accueillies au PIJ pour consulter le fond documentaire, s'informer sur des forums et autres événements ou pour utiliser l'accès à internet.

## Les musiques actuelles

58 adhérents en majorité 11 à 21 ans ont fréquenté l'atelier.  
465 heures de répétition + enregistrement, concert.

## Collectifs être parents aujourd'hui... Parlons en ensemble

Le CLAJ coordonne ce projet collectif avec Galipette, le CCAS de la ville de Carhaix, PAEJ Oxyjeunes. 200 personnes ont participé aux actions du collectif.

Les actions : Accompagnement à la parentalité, ateliers alimentation, salon biojok, ciné débat...

## Espace public numérique

Depuis février 2010, Poher communauté a développé un espace de consultation internet ouvert au public. Il s'est créé en lien avec le transfert du PIJ et de l'administration du CLAJ 7 ordinateurs+ un portable pour les personnes à mobilité réduite sont disponibles.

Il est à noter une très forte fréquentation de cet espace, 873 personnes pour 6603 heures d'utilisation aujourd'hui par toutes les catégories de la population.

## Le budget

Poher Communauté prend en charge les coûts de fonctionnement de la Maison de l'Enfance (RAM, Roulotte, Ludothèque, la bourse aux voyages, l'entretien et la maintenance), les locaux du C.L.A.J et subventionne les associations partenaires (CLAJ, Galipette, Production Préparons Demain.)

| <b>Budget Enfance et Jeunesse Année 2015</b> |                         |                                    |                         |
|--|-------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| <b>Dépenses</b>                              |                         | <b>Recettes</b>                    |                         |
| <b>Jeunesse</b>                              |                         |                                    |                         |
| Locaux / Personnels                          | 170 731 €               | CAF                                | 111 786 €               |
| Subvention de fonctionnement                 |                         | Autres :<br>Contrat Educatif Local | 106 647 €<br>5 000 €    |
| C.L.A.J                                      | 214 655 €               |                                    |                         |
| Bourses aux voyages                          | 5 300 €                 |                                    |                         |
| Contrat Educatif Local                       | 4 700 €                 |                                    |                         |
| Total Jeunesse                               | <b><u>395 386 €</u></b> | Total Jeunesse                     | <b><u>223 433 €</u></b> |
| <b>Enfance</b>                               |                         |                                    |                         |
| Maison de l'Enfance / Personnels             | 275 675 €               | CAF                                | 167 188 €               |
| Subventions de fonctionnement                |                         | CG29                               | 1 610 €                 |
| Galipette                                    | 153 050 €               | Autres : CESSAD/ Personnels/       | 25 406 €                |
| CLAJ   | 141 615 €               | MSA                                | 40 051€                 |
| Association Production<br>Préparons demain   | 1 000 €                 |                                    |                         |
| PSO TAP Communes                             | 21 404 €                |                                    |                         |
| Total Enfance                                | <b><u>592 744 €</u></b> | Total Enfance                      | <b><u>234 255 €</u></b> |
| <b>Total Enfance et Jeunesse</b>             | <b>988 130 €</b>        | <b>Total Enfance et Jeunesse</b>   | <b>457 688 €</b>        |
|  |                         | <b>Résultat</b>                    | <b>- 530 442 €</b>      |

# Transports

## TAXICOM'

### **Organisation du service**

Taxicom' est un système de transport à la demande mis en place en 1999 par Poher communauté, qui fonctionne sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Ce dispositif offre la possibilité à l'usager d'être pris en charge à son domicile et amené où il le souhaite sur le territoire communautaire. Et tous les habitants de Poher communauté sont autorisés à utiliser le service TaxiCom'. Cependant, seules les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite (PMR) sont autorisées à utiliser le service pour les déplacements intramuros de Carhaix-Plouguer.

L'usager doit s'acquitter d'un tarif unique de **2€ par trajet**. Ce tarif s'applique sur l'ensemble du périmètre de Poher communauté, quelle que soit l'origine et la destination, et quelle que soit la distance parcourue entre le point de prise en charge et le lieu de dépose.

TaxiCom' est assuré par des artisans taxi basés sur le territoire. En 2015, six artisans taxi étaient partenaires du service.

### **Service accessible**

Le service de transport à la demande TaxiCom' est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

### **Horaires de fonctionnement**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, le service fonctionne sur 3 **demi-journées par semaine** (hors jours fériés) :

- ✓ Le mercredi après-midi de 13h30 à 18h30 ;
- ✓ Le jeudi après-midi de 13h30 à 18h30 ;
- ✓ Le samedi matin de 8h30 à 13h00.

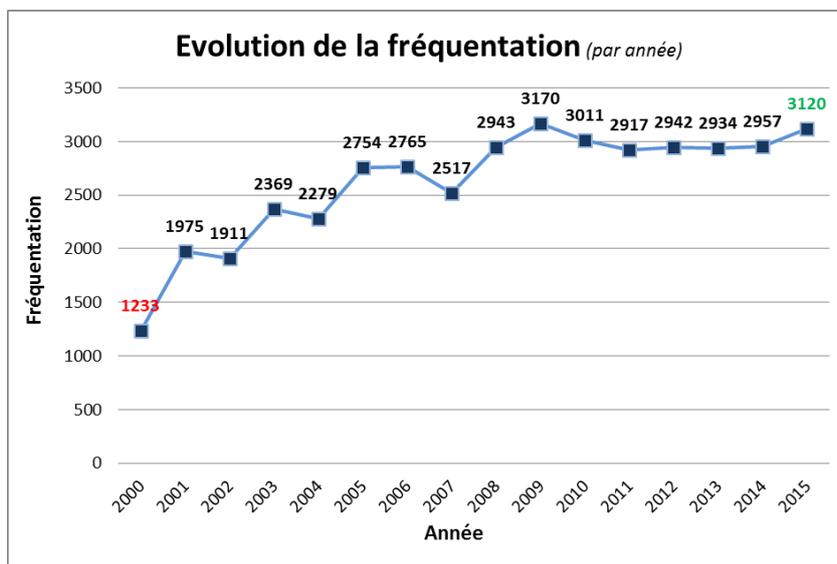
Pour utiliser le service, les usagers doivent effectuer une réservation préalable au 02 98 99 38 61.

### **Gestion du service**

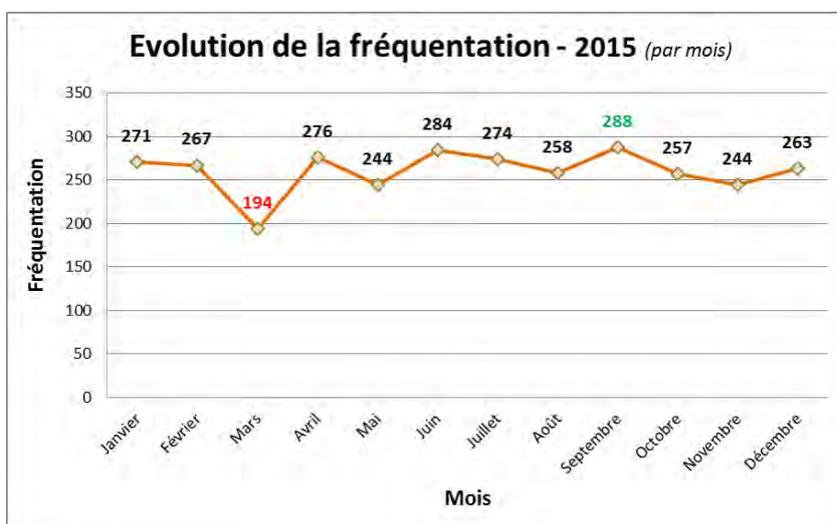
La gestion du service est assurée par l'entreprise TRANSDEV-CAT, cette dernière sert d'interlocuteur entre les usagers et les artisans taxi (réservation, élaboration et optimisation des courses, etc.).

### **Fréquentation - 2015**

Le service TaxiCom' a enregistré une hausse de sa fréquentation pour atteindre **3 120 voyageurs**, soit 163 voyageurs en plus par rapport à 2014.



La fréquentation est assez régulière au cours des mois. Malgré une baisse observée au mois de mars, la fréquentation est toujours supérieure à 190 usagers par mois et on recense une moyenne de **260 voyageurs par mois**.



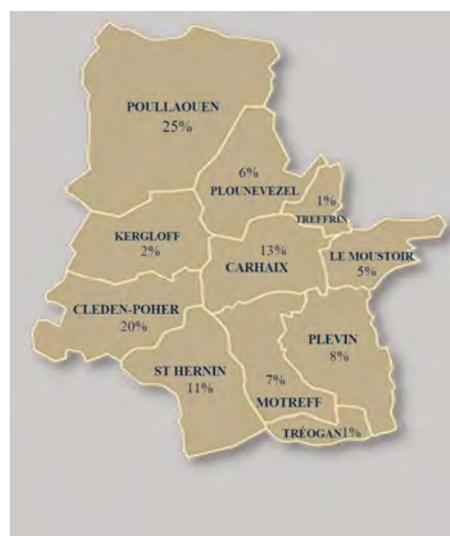
### Commune d'origine des voyageurs

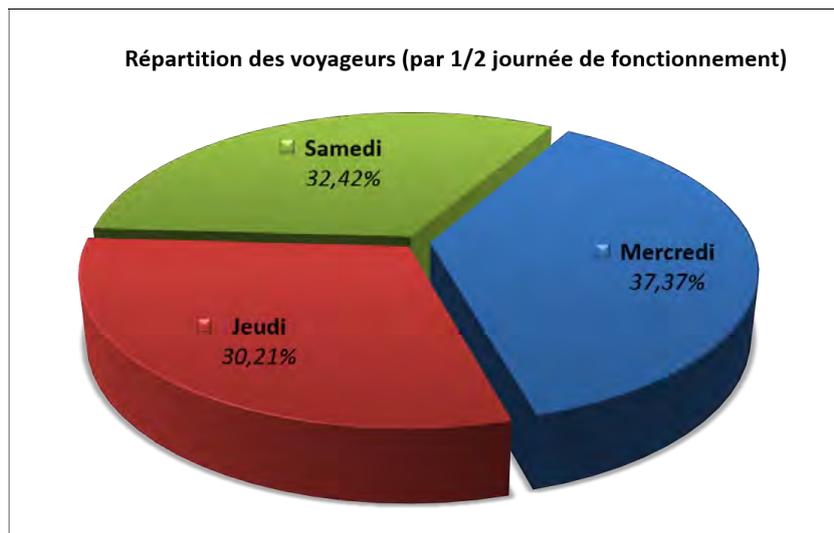
TaxiCom' a fonctionné durant 160 demi-journées et, en moyenne, chacune de ces demi-journées de fonctionnement

a permis de transporter plus de 19.5 voyageurs.

On note encore cette année l'importance de la commune de Poullaouen sur le fonctionnement de TaxiCom', puisqu'elle concentre 25% des usagers du service. En termes d'évolution, on constate une progression plus importante sur les communes de Carhaix (+7 pts) et de Cléden-Poher (+4 pts).

En ce qui concerne la répartition par demi-journées de fonctionnement, le mercredi après-midi demeure la demi-journée de fonctionnement la plus fréquentée par les usagers (37.4%) devant le samedi matin (32.4%) et le jeudi après-midi (30.2%).





En analysant la fréquentation de 2015, on peut observer que TaxiCom' est toujours utilisé en majorité par les femmes (76%) et par les personnes âgées (49%).

Depuis l'ouverture du service aux personnes à mobilité réduite (PMR), en janvier 2012, la part de ces PMR dans la fréquentation totale continue d'augmenter (env. 8% des usagers en 2015).

#### **Coût du service**

En 2015, le coût du service s'élève à **37 580 €** (participation CG29 et recettes déduites).

### **HEP LE BUS !**

#### **Organisation du service**

Poher communauté assure l'organisation et le fonctionnement du service « Hep le Bus ! », réseau de transport urbain **gratuit** sur Carhaix-Plouguer. Ce service fonctionne du lundi au samedi (sauf jours fériés) et ce 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00.

Le véhicule, affecté au service, réalise un transport régulier en suivant un circuit défini de 36 minutes (14 km pour 23 points d'arrêts). Cependant, le véhicule peut se dérouter à la demande sur la commune de Carhaix au cours des 24 dernières minutes de chaque heure.

L'organisation du service « Hep le Bus » est restée inchangée en 2015. Un nouveau numéro Indigo a été créé (0 800 029 270) et remplace l'ancien numéro Vert.

Le règlement intérieur du service, la liste des points d'arrêts ainsi que les horaires de desserte sont disponibles sur le site Internet de Poher communauté ([www.poher.bzh](http://www.poher.bzh)) rubrique « les services » puis « les transports »).

#### **Gestion du service**

Le service « Hep le Bus ! » est assuré en régie par Poher communauté.

#### **Service accessible**

Le transport urbain « Hep le Bus » est assuré par un minibus d'une capacité de 34 places (dont 18 debout), ce dernier est accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le véhicule est équipé de places prioritaires, notamment de quatre sièges pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et d'une zone pour les utilisateurs de fauteuil roulant (UFR). Le véhicule est équipé d'une rampe d'accès pour les utilisateurs de fauteuils roulants. Il est également équipé d'un système d'information visuelle et sonore pour les personnes malentendantes et malvoyantes.

## Fréquentation - 2015

Au cours de l'année 2015, **26 397 personnes** ont empruntées le service Hep le Bus.

|               | 2015          |
|---------------|---------------|
| Fréquentation | <b>26 397</b> |

### Moyenne :

**2 200 usagers / mois**

**87.1 usagers / jour**

**9.7 usagers / heure**

-

Fréquentation minimale : 1

**653 usagers (novembre 2015)**

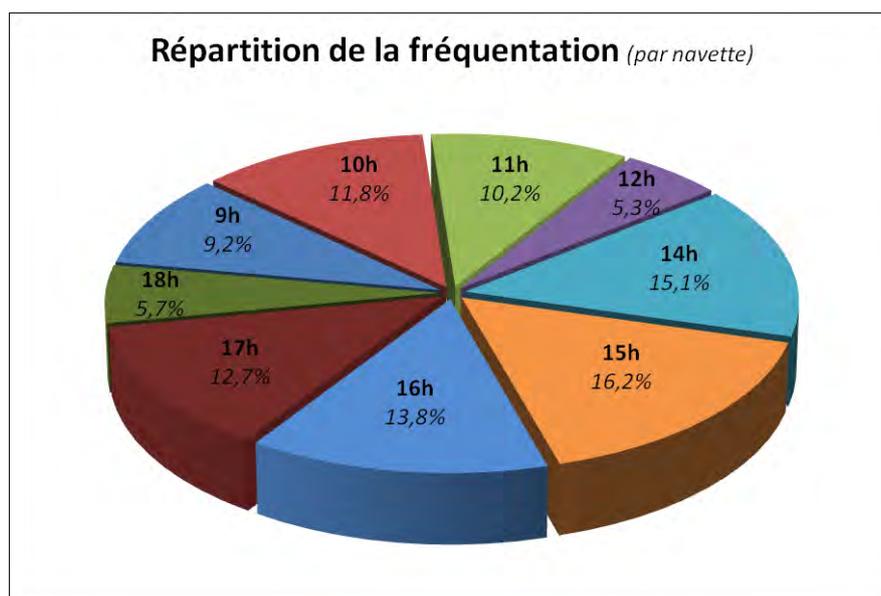
Fréquentation maximale : 2

**664 usagers (août 2015)**

La fréquentation est assez régulière jusqu'au mois de juillet 2015 avec un « pic » en août à 2 624 usagers. Il est à noter, une diminution de la fréquentation sur le dernier trimestre. Cependant, la fréquentation générale annuelle est en légère hausse si l'on reprend les données de 2014 (25 705 usagers).

On observe une moyenne de 2 200 usagers par mois, et de 87.1 usagers par jour (soit 9.7 par heure).

Les données sur la fréquentation mettent en évidence une fréquentation plus importante lors des premières navettes de l'après-midi (14h-15h et 16h). Les navettes de 12h et de 18h étant très peu fréquentées par le public.



A l'instar des années précédentes, 4 arrêts sont particulièrement fréquentés par le public en 2015 (« Moulin à Vent », « Casino », « Champ de Foire » et « Leclerc »). L'arrêt « Moulin à Vent » rencontre un fort succès, puisqu'il concentre 29.9 % de la fréquentation totale. Il est à constater que la fréquentation des arrêts en centre-ville est plus importante que celle des arrêts localisés en périphérie de Carhaix.

### Coût du service

En 2015, le coût du service « Hep le Bus ! » s'élève environ à **91 833 €** (pas de subventions ni de recettes pour ce dispositif)

## « HEP LE BUS Vieilles Charrues »

### Organisation du service

Poher communauté s'associe avec l'association « Les Vieilles Charrues » pour la mise en place du dispositif spécial « Hep le Bus Vieilles Charrues », et ce durant toute la durée du festival (4 jours de fonctionnement : du jeudi 16 juillet 2015 au dimanche 19 juillet 2015).

Cette offre de transport, **gratuite**, s'organise autour de **trois grandes dessertes** :

- ✓ Desserte de la ville de Carhaix-Plouguer ;
- ✓ Desserte des communes rurales de Poher communauté ;
- ✓ Desserte du camping de la Vallée de l'Hyères.

Les horaires des différents circuits sont adaptés aux horaires d'ouverture et de fermeture du festival. Les circuits et horaires sont définis et validés par Poher communauté et l'association « Les Vieilles Charrues » afin de proposer une offre adaptée aux attentes des habitants et des festivaliers.

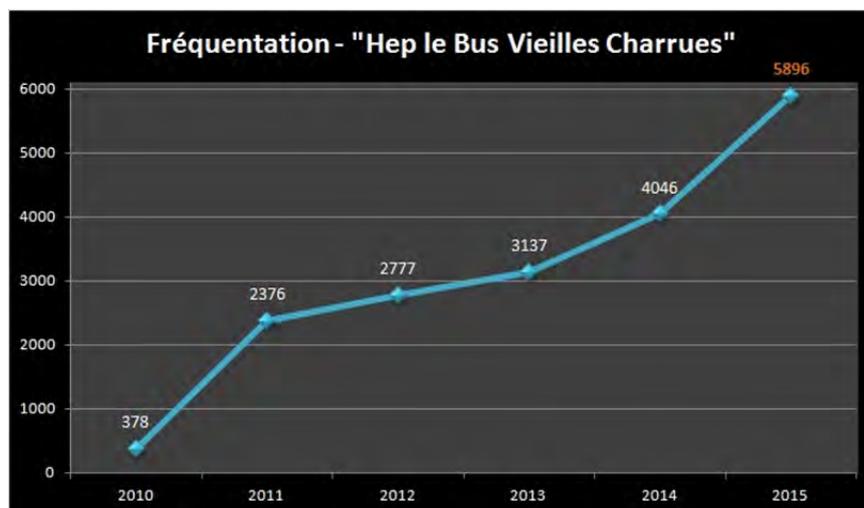
### Gestion du service

La gestion du dispositif spécial « Hep le Bus Vieilles Charrues » est assurée à travers un marché de services avec l'entreprise TRANSDEV-CAT.

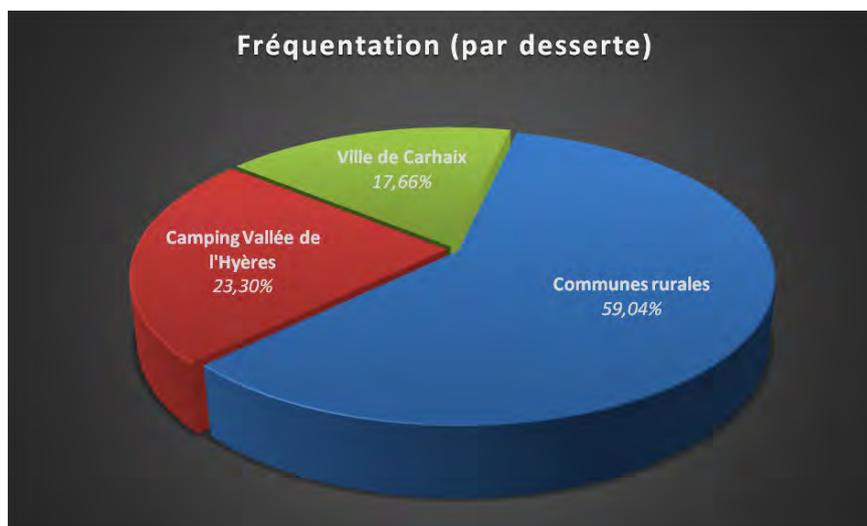
### Fréquentation – 2015

En 2015, **5 896 déplacements** ont été enregistrés en quatre jours de festival, soit 1 850 personnes supplémentaires par rapport à l'édition de 2014, synonyme d'une évolution de plus **45.72%**.

|       | Edition 2010 | Edition 2011 | Edition 2012 | Edition 2013 | Edition 2014 | Edition 2015 | Evolution 2014-2015 |
|-------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Total | 378          | 2376         | 2777         | 3137         | 4046         | 5896         | 45,72%              |



On note que l'évolution de la fréquentation est plus importante pour les dessertes à destination des communes rurales, elles représentent plus de 59.04 % de la fréquentation totale de l'édition 2015.



En ce qui concerne la répartition par journée de festival, on distingue que les journées du jeudi 16 juillet 2015 et du dimanche 19 juillet 2015 ont été un peu moins fréquentées par le public. La journée du samedi (18 juillet 2015) reste encore une fois la journée la plus fréquentée par les festivaliers (**33.7% de la fréquentation totale**).



#### **Coût du dispositif**

En 2014, le coût du dispositif « Hep le Bus Vieilles Charrues » s'élève à **10 686,76 € TTC** pour les 4 jours du festival (8 879.52 € TTC en 2014).

#### **NAVETTES « POHER-PLAGE »**

##### **Organisation du service**

Au cours de l'été 2015 (juillet et août), Poher communauté a assurée l'organisation et le fonctionnement des navettes « Poher-Plage », dispositif **gratuit** et **ouvert à tous** (sans inscription préalable). En 2015, le dispositif a évolué en passant de 2 navettes par semaine à une seule :

- ✓ **le mercredi.**



L'innovation majeure du dispositif en 2015 fut l'élargissement du choix de destinations. Ainsi, Poher Plage a permis la visite par les usagers, des plages suivantes :

- ✓ Les Sables Blancs - **Concarneau**
- ✓ Pentrez - **Saint-Nic**
- ✓ Trez - **Bénodet**
- ✓ Les Sables Blancs - **Locquirec**
- ✓ **Larmor Plage**

Le règlement intérieur du dispositif, les supports de communication, les horaires de prise en charge et de dépose étaient disponibles sur le site Internet de Poher communauté ([www.poher.bzh](http://www.poher.bzh)) rubrique « les services » puis « les transports »).

### Gestion du service

Les navettes « Poher-Plage » ont été assurées en régie par Poher communauté, avec un partenariat avec l'entreprise TRANSDEV-CAT (*mise à disposition d'un car avec conducteur*).

### FREQUENTATION – 2015

L'édition 2015 des navettes « Poher-Plage » a été fréquenté par **507 voyageurs** (1 031 en 2014), soit 524 voyageurs en moins par rapport à l'édition précédente. Cette baisse s'explique essentiellement par la suppression d'une journée par semaine sur le dispositif ainsi que des mauvaises conditions climatiques au mois d'août 2015.

|                      | 2012 | 2013 | 2014  | 2015       |
|----------------------|------|------|-------|------------|
| <b>Fréquentation</b> | 810  | 1112 | 1 031 | <b>507</b> |

**Fréquentation maximale : 90 voyageurs**  
**Fréquentation minimale : 21 voyageurs**

L'analyse de la fréquentation montre une nette préférence, de la part des voyageurs, pour la destination de Concarneau (2 sorties dans l'été), Bénodet et Locquirec.

Un public essentiellement local a fréquenté les navettes « Poher-Plage ». 84% des usagers résident sur le territoire de Poher communauté. Parmi les usagers locaux, une grande majorité réside sur la ville de Carhaix-Plouguer (78 % de la fréquentation). Cependant, le dispositif reste attractif (aire de chalandise de 25 à 30 km) en attirant parfois des usagers extérieurs au territoire communautaire.

### Coût du dispositif

En 2015, le coût des navettes « Poher-Plage » s'élève **6853.72 €**.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

#### Organisation du service

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, Poher communauté est compétente pour l'ensemble des services de transport sur son territoire. Ainsi, elle assure l'organisation des services de transport scolaire présents sur le territoire communautaire.

### **Organisation des services scolaires :**

- *Elèves du primaire et du secondaire de **Carhaix-Plouguer** :*
  - o Régie intercommunale ;
  - o **120 élèves** se sont inscrits pour l'année 2015-2016 ;
  - o 4 circuits matin et 3 circuits soir (*2 circuits soir le mercredi*).
  
- *Elèves du primaire de **Poullaouen** :*
  - o Marché public – Prestataire : Artisan taxi ;
  - o **8 élèves** inscrits pour l'année 2015-2016 ;
  - o 1 navette au matin et 1 navette au soir.
  
- *Elèves du primaire de **Saint-Hernin** :*
  - o Marché public – Prestataire : TRANSDEV-CAT ;
  - o **14 élèves** inscrits pour l'année 2015-2016 ;
  - o 1 navette au matin et 1 navette au soir.
  
- *Elèves du primaire de **Clédén-Poher** :*
  - o Marché public – Prestataire : TRANSDEV-CAT ;
  - o **8 élèves** se sont inscrits pour l'année 2015-2016 ;
  - o 1 navette au matin et 1 navette au soir.
  
- *Elèves du secondaire (hors de Carhaix-Plouguer) :*
  - o Signature d'une convention de délégation de compétence partielle avec les Conseils Généraux du Finistère et des Côtes d'Armor ;
  - o Les lignes scolaires sont gérées par la TRANSDEC-CAT 29 et 22 - Marché public ;
  - o Prise en charge par Poher communauté de l'inscription des élèves et de l'encaissement des participations des familles (**325 élèves**).

Les réinscriptions et les inscriptions ont été effectuées auprès des services Poher communauté. Ainsi, plus de **475 élèves** se sont inscrits pour l'année scolaire 2014-2015 (56 élèves inscrits de plus qu'en 2014-2015).

### **Conditions d'accès au service**

Les élèves pouvant bénéficier du service des transports scolaires devaient être domiciliés sur l'une des communes de Poher communauté et poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire d'une commune du territoire communautaire.

Une exception a été faite pour les élèves fréquentant un établissement scolaire en dehors de Poher communauté, en raison de l'absence d'une filière de formation sur notre territoire.

### **Grille tarifaire**

*Tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 :*

| Quotient Familial     | 1 <sup>er</sup> enfant | 2 <sup>ème</sup> enfant | 3 <sup>ème</sup> enfant | 4 <sup>ème</sup> enfant | 5 <sup>ème</sup> enfant |
|-----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 0 à 250               | 58.60 €                | 43.50 €                 | 15.20 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 251 à 450             | 68.70 €                | 51.50 €                 | 17.20 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 451 à 600             | 78.80 €                | 58.60 €                 | 20.20 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 601 à 750             | 88.90 €                | 66.70 €                 | 22.20 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 751 à 900             | 98.00 €                | 73.70 €                 | 25.20 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 901 à 1050            | 108.00 €               | 81.80 €                 | 27.30 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 1051 à 1200           | 118.20 €               | 88.90 €                 | 30.30 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| 1201 à 1350           | 128.30 €               | 97.00 €                 | 32.30 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| Sup. 1351             | 138.40 €               | 104.00 €                | 35.30 €                 | Gratuité                | Gratuité                |
| Tickets scolaires     | 1 €                    |                         |                         |                         |                         |
| Tickets non-scolaires | 2 €                    |                         |                         |                         |                         |

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé les tarifs ci-dessous. Il s'agit d'une **tarification dégressive** en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits au sein d'une même famille.

### **Sécurité et sensibilisation**

Plus récemment, Poher communauté, soucieuse du respect des règles essentielles de sécurité, a distribué un gilet rétro réfléchissant à chaque enfant résidant sur le territoire communautaire et empruntant les transports scolaires.

## **Habitat**

### **Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Par délibération en date du 3 octobre 2013, Poher communauté a engagée l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle du territoire communautaire. Le PLH a pour objectif de définir la politique de l'habitat qui sera mise en œuvre sur le territoire de Poher communauté

Le premier semestre de l'année 2014 a permis de choisir le bureau d'études CERUR pour mener la mission de conduite et d'élaboration du PLH.

Le lancement officiel a eu lieu le 16 octobre 2014 au cours du premier comité de pilotage de l'étude PLH.

L'étape de diagnostic a été validée en comité de pilotage le 15 décembre 2015 et portait sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur le territoire. Dans ce cadre, un Forum Habitat a eu lieu le 27 novembre 2015 et a permis de rassembler de nombreux acteurs intervenant sur le territoire au niveau de l'habitat.

Depuis le début de l'année 2016, le bureau d'études s'attèle désormais à la préparation des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> phases du PLH qui devront définir les orientations stratégiques pour l'habitat ainsi que le programme d'action à déployer sur les 6 prochaines années.

# L'enseignement musical

## Une bonne stabilisation des effectifs des élèves

Service communautaire depuis 2010, l'école de musique du Poher a connu un grand développement des effectifs. 217 élèves inscrit à sa création en janvier 2010, ils sont 353 à la rentrée 2015. Ce nombre montre un équilibre par rapport à l'année précédente (349), ce malgré la baisse des propositions des heures d'enseignement (moins 5h30 toutes pratiques confondues). Cela est due à l'aiguillage des élèves vers les pratiques collectives (chorale, formation musicale seule...) en attendant qu'une place se libère dans les cours d'instruments.

## La synthèse

353 élèves inscrits en 2015/2016  
16 professeurs diplômés  
66,86% des élèves proviennent des communes de Poher communauté  
52 élèves en deuxième ou troisième cycle

## Chantiers pédagogiques



Plusieurs chantiers pédagogiques sont en cours afin de proposer aux usagers une pédagogie en phase avec l'évolution de la société :

- ❖ La transversalité pédagogique
- ❖ Les évaluations de fin de premier cycle
- ❖ Les évaluations de fin de deuxième cycle
- ❖ Le cursus adulte
- ❖ Les parcours personnalisés
- ❖ Le pôle Jazz

## Provenance des élèves

| <b>DOMICILIATION DES ELEVES</b>               | <b>2015/2016</b>           |   |
|---|----------------------------|---|
| Élèves domiciliés sur Poher<br>Communauté     | 236                        | 66,86%  |
| Élèves domiciliés Hors Poher<br>Communauté    | 117                        | 33,14%  |
| Nombre total d'élèves à l'école de<br>musique | 353                        | 100,00%   |
|   | <b>Nombre<br/>d'élèves</b> | <b>Pourcentage<br/>d'élèves de<br/>Poher<br/>communauté</b> |
| Carhaix                                       | 156                        | 66,10%  |
| Poullaouën                                    | 19                         | 8,05%   |
| Cleden Poher                                  | 7                          | 2,97%   |
| Plounevezel                                   | 7                          | 2,97%   |
| Kergloff                                      | 14                         | 5,93%   |
| Saint Hernin                                  | 6                          | 2,54%   |
| Motreff                                       | 9                          | 3,81%   |
| Tréogan                                       | 0                          | 0,00%   |
| Plevin  | 1                          | 0,42%   |
| Treffrin                                      | 5                          | 2,12%   |
| Le Moustoir                                   | 12                         | 5,08%   |

**A noter :**

La majorité des élèves sont domiciliés sur Poher communauté.  
39 élèves domiciliés hors Poher communauté sont interne au lycée Diwan.

**Les générations des élèves**

| <b>GENERATIONS DES ELEVES</b>   | <b>2015/2016</b> |                |
|---|------------------|----------------|
| Élèves adultes (de plus de 20 ans)  | 137              | 38,81%         |
| Élèves ne pratiquant que de la pratique<br>collective                           | 120              | 33,99%         |
| Élèves en cursus  | 233              | 66,01%         |
| Élèves de 4 à 5 ans maternelle  | 12               | 3,40%          |
| Élèves de 6 à 10 ans primaire   | 101              | 28,61%         |
| Élèves de 11 à 14 ans (collégien)   | 65               | 18,41%         |
| Élèves de 15 à 20 ans (lycéen/Étudiant)   | 38               | 10,76%         |
| Élèves lycéens en terminale   | 15               | 4,25%          |
| <b>Total des élèves inscrits</b>  | <b>353</b>       | <b>100,00%</b> |
| Nombre d'élèves en second cycle   | 52               | 22,32%         |
| Nombre d'élèves en troisième cycle  | 2                | 0,86%          |
| Nombre d'élèves de moins de 20 ans suivant le<br>parcours global                | 176              | 49,58%         |
| Nombre d'élèves de plus de 20 ans suivant des<br>cours d'instrument (en cursus) | 57               | 16,15%         |

**A noter :**

La majorité des élèves est en cursus.  
52 élèves de deuxième cycle et 2 élèves en troisième cycle.

## Le personnel

| <b>Personnel enseignants</b>            | <b>2014/2015</b> | <b>2015/2016</b> |
|---|------------------|------------------|
| Nombre de professeurs                   | 17               | 16               |
| Professeurs à temps plein               | 7                | 7                |
| Professeurs à temps partiel             | 10               | 9                |
| Professeurs titulaires                  | 5                | 8                |
| Professeurs en CDI                      | 1                | 0                |
| Professeurs stagiaires                  | 3                | 0                |
| Professeurs contractuels CDD            | 7                | 7                |
| Professeur diplômé d'état ou DUMI       | 8                | 8                |
| Intervenants en milieu scolaires        | 2                | 2                |
| <b>Personnel administratif</b>          |                  |                  |
| Directeur (temps complet, titulaire)    | 1                | 1                |
| Assistante d'administration (Titulaire) | 1/2 temps        | 1/2 temps        |
| Coordinateur diplômé d'état (CDD)       | 1/2 temps        | 1/2 temps        |

## L'action culturelle

Divers partenaires participent à la mise en action du projet d'établissement.

- L'espace Glenmor : tarifs préférentiels, grande journée Pohermuzik, projets artistiques en lien avec la saison de l'espace Glenmor...
- Le Claj : participation à Pohermuzik, enregistrements en studio...
- Le Bagad : participation à la nuit du Glaz, tarifs préférentiels du droit d'inscription pour les musiciens du Bagad...
- La maison de l'enfance : initiation vers les plus jeunes (0/4 ans) ...
- Le foyer logement : création d'une chorale senior...
- Les écoles du pays COB : réalisation de projets « artiscopédagogiques » en commun
- Etc.

| DATE                     | TITRE   | DESCRIPTION  | PARTENAIRES  |
|--------------------------|---|--|--|
| Toute l'année            | <b>Musiques et danses de Bretagne</b>   | Grand projet en partenariat avec les écoles du territoire  | .Ecole Notre Dames, Cléden Poher<br>.Ecole Diwan<br>.Ecole Enfant Jésus  |
| 14 octobre 2014          | <b>Une heure en musique N°31</b>  | Petit concert mensuel d'une heure maximum qui permet aux apprentis musiciens de l'EMIP de "s'essayer" à la scène sans risque.  |  |
| du 13 au 19 octobre 2014 | <b>Semaine bleu</b>   | La chorale du foyer logement chante lors de la semaine bleu  | .Foyer logement<br>.Maison de retraite de Keravel  |
| 18 novembre 2014         | <b>Une heure en musique N°32</b>  |  |  |
| 23 novembre 2014         | <b>Restos du cœur</b>   | Le Chœur du Poher chante pour les Restos en partenariat avec la chorale des Restos du cœur.  | .Association des Restos du cœur  |
| 17 décembre 2014         | <b>Concert de Noël</b>  | Concert pour les pensionnaires des maisons de retraites de Persivien et Keravel.   | .Maison de retraite Persivien<br>.Maison de retraite Keravel   |
| 31 janvier 2015          | <b>Pohermusik 5</b>   | Edition N°5 d'une journée riche d'une vingtaine de concerts produits en partenariat entre l'EMIP, l'espace Glenmor et le CLAJ.   | .Espace Glenmor<br>.Claj   |
| 04 février 2015          | <b>Intervention Rozenn Talec &amp; Yannick Noguét</b>                               | Rozenn Talec et Yannick Noguét interviennent auprès des élèves des classes du département de musique traditionnelle  |  |
| 19 mars 2015             | <b>Une heure en musique N°33</b>  |  |  |
| 28 mars 2015             | <b>Intervention de Gilles Apap</b>  | Venue de Gilles Apap violoniste international à l'école de musique pour préparer des élèves à une prestation commune avec l'Orchestre National de Bretagne sur la scène de l'espace Glenmor le 03 avril 2015 |  |
| 27 mars 2015             | <b>Fest Noz de l'école</b>  | Fest Noz proposé par les ensembles du département de musique traditionnelle de l'école de musique avec la participation de Rozenn Talec et Yannick Noguét  | .Bagad Karaez<br>.Commune de Treffrin  |
| 03 avril 2015            | <b>Gilles Apap</b>  | Des élèves violonistes de l'école montent sur scène avec Gilles Apap et l'Orchestre National de Bretagne   | .Espace Glenmor  |
| 07 avril 2015            | <b>Une heure en musique N°34</b>  |  |  |
| 22 au 25 avril 2015      | <b>Résidence de préparation à l'opéra pour enfants "Docteur Jekyll et Mr Haydn"</b> | L'Espace Glenmor accueille les élèves participant au spectacle pour une résidence avec un metteur en scène professionnel   | .Espace Glenmor<br>.Ecole de musique du Kreiz Breizh   |
| 26 avril 2015            | <b>Opéra pour enfant "Docteur Jekyll et Mr Haydn" de Claude Henry Joubert</b>       | Opéra pour enfants réalisé en partenariat avec les écoles de Rostrenen et du Roi Morvan. Une centaine d'enfants sur scène.   | .Ecole de musique du Roi Morvan  |
| 03 mai 2015              | <b>Rencontre des départements de musique traditionnelle</b>                         | Les départements de musique traditionnelle du CRR de Brest, du CRD de Quimper et de l'Ecole de Musique du Poher se rencontrent pour un échange pédagogique.  | .Ecole de musique du Poher<br>.CRR de Brest<br>.CRD de Quimper   |
| 07 mai 2015              | <b>Concert scolaire "Les musiciens de Brême"</b>                                    | Concert pédagogique proposé à des élèves des écoles du territoire par des professeurs de l'école de musique du Poher   | .Ecole Enfant Jésus<br>.Ecole Kerven<br>.Ecole Huela   |
| 11 et 12 mai 2015        | <b>Rencontres chorales</b>  | Rencontres des chorales scolaires de la circonscription  | .Education nationale<br>.Ecole de Persivien<br>.Ecole de Plounevezel<br>.Ecole de Kergloff<br>.Ecole de Cléden<br>.Ecole du Moustoir |
| 18 mai 2015              | <b>Audition de la classe de batterie</b>  | Concert de la classe de batterie de l'école de musique.  |  |
| 19 mai 2015              | <b>Une heure en musique N°35</b>  |  |  |
| 20 mai 2015              | <b>Les goûters du monde</b>   | Ensembles de harpes joués pour les goûters du monde.   |  |
| 27 mai 2015              | <b>Fest deiz de l'école</b>   | Fest deiz qui vient conclure l'année pour les classes des scolaires ayant participé au projet musiques et danses de Bretagne.  | .Education nationale   |

|                    |  |  |   |
|--------------------|--|--|---|
| 30 mai 2015        | <b>Audition de violon à la MAS</b>                                   |  | .Maison d'accueil spécialisée                                       |
| 31 mai 2015        | <b>Rencontre musiques actuelles</b>                                  | Rencontre des ensembles de musiques actuelles des écoles de musique du Poher, de Callac et de Rostrenen.   | .Ecole de musique du Poher<br>.Ecole de musique de Callac<br>.EMDKB |
| 2 juin 2015        | <b>Audition de la classe de guitare classique</b>                    | Concert de Guitares classiques décentralisé à la chapelle Saint Jean de Plévin.  | .Commune de Plévin  |
| 15 juin 2015       | <b>Concert évaluation des fins de 2nd et 3ème cycles</b>             |  |   |
| 18 juin 2015       | <b>Audition "Les petits à l'Ecole de musique"</b>                    | Des jeunes élèves de l'école de musique vous offrent le fruit de leur travail de l'année.  |   |
| 15 au 20 juin 2015 | <b>Semaine portes ouvertes</b>                                       | L'école de musique ouvre ses portes à toutes et tous pour venir rencontrer les professeurs ou assister à un cours....  |   |
| 19 juin 2015       | <b>Audition fête de la musique</b>                                   | Ouverture de la fête de la musique à l'église de Poullaouën  | .Commune de Poullaouën  |
| 20 juin 2015       | <b>Fête de la musique</b>  | 11h11 flash mob place du marché de Carhaix   | .Commune de Carhaix   |
|                    |  | 13h13 « Café concert »   | .Commune de Saint Hernin  |
|                    |  | 14h30 Fête de la musique sur le parvis du château rouge à Carhaix  | .Commune du moustoir  |
|                    |  | 16h00 Concert Chorale<br>17h00 Concert cordes et chorale   | .Espace Glenmor<br>.Claj<br>.Les Vieilles Charrues<br>...           |
| 26 juin 2015       | <b>Audition de la classe de flûte</b>                                | Audition de la classe de flûte à la chapelle Sainte Brigitte de Motreff  | .Commune de Motreff   |
| 28 juin 2015       | <b>Concert de la chorale lyrique à l'église de Botmeur</b>           | Concert de la chorale lyrique dans le cadre d'un appel aux dons pour la réfection de l'église  |   |
| Mois de juin 2015  | <b>Enregistrement d'un morceau par l'ensemble Dream Team au CLAJ</b> | Dans le cadre de son projet d'année à la fac de musique de Villejean à Rennes, Mathieu Thomas, élève de l'école de musique, enregistre un morceau avec son groupe composé d'élèves de l'école de musique au studio du Claj | .Claj   |

L'Ecole de Musique du Poher présente son

# FEST-NOZ

VENREDI 27 MARS, 20H00  
SALLE DES FÊTES DE TREFFRIN



Invités :  
TALEC-NOGUET,

avec plus de 60 élèves et les professeurs du département de musique traditionnelle de l'école de musique du Poher

**Crêpes et buvette sur place**

**ENTREE LIBRE ET GRATUITE**



## PoherMusik

SAMEDI 31 JANVIER 2015  
A PARTIR DE 13H30 - ESPACE GLENMOR

**13H30 à 20H00**  
15 concerts des élèves de l'école de musique du Poher  
Apéritif musical à 19h00  
(Gâteaux et boissons en vente toute la journée)

**20H00 CONCERT**  
Ave verum de W A MOZART  
Chorale lyrique  
Ensemble instrumental du Poher  
Direction : Marie Cotice

**23<sup>ème</sup> concerto pour piano de W A MOZART**  
Soliste : Véraouque Chauvet  
Ensemble instrumental du Poher  
Direction : Frédéric Mühlbauer



Entrée libre et gratuite



DIMANCHE 26 AVRIL 2015 à 17H00  
ESPACE GLENMOR à CARHAIX

Les écoles de musique du Poher, du Kreiz Breizh et de Roi Morvan vous présentent

# DOCTEUR JEKYLL & MISTER HAYDN

Un opéra pour enfants de Claude Henry JOUBERT

Entrée libre et gratuite




## L'intervention en milieu scolaire

| INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2014-2015     |         |                    |                |  |
|--|---------|--------------------|----------------|--|
| ECOLES   | CLASSES | ELEVES             | INTERVENANTES  | PROJETS  |
| Ecole PERSIVIEN                                | 4       | 80 élèves          | Jérôme Jeandel | c2+3 :Découverte des instruments + jeu instrumental  |
|  |         |                    |                | Clis : Conte en musique "Rafara"   |
| Ecole REPUBLIQUE                               | 8       | 200 élèves         | Jérôme Jeandel | Chansons humoristiques   |
| Ecole maternelle HUELLA                        | 3       | 45 élèves          | Jérôme Jeandel | Préparation aux Rencontres Chorales + découverte instruments   |
|  | 2       | 0 élèves           | Marie Coince   | Rencontres chorales des cycles 1 sur les lundi 15 et 22 juin   |
| Ecole maternelle KERVEN                        | 3       | 70 élèves          | Jérôme Jeandel | Sensibilisation au concert pédagogique scolaire  |
| Ecole primaire ENFANT JESUS                    | 9       | 250 élèves         | Jérôme Jeandel | "Les Folles Saisons"   |
|  | 1       | 28 élèves          | Marie Coince   | Concert de Noël du Glenmor: Rencontre avec les artistes et interprétation sur scène de 2 de leurs chansons                           |
| Ecole primaire PER JAKEZ HELIAS                | 1       | 15 élèves          | Marie Coince   | Rencontres chorales cycles 1 du lundi 15 juin  |
| Ecole primaire NOTRE-DAME                      | 3       | 63 élèves          | Jérôme Jeandel | Noel   |
| Ecole primaire KERGLOFF                        | 2       | 43 élèves          | Jérôme Jeandel | Jeu instrumental, chants, heikus sur le thème des saisons  |
| École Publique LE MOUSTOIR                     | 3       | 50 élèves          | Jérôme Jeandel | Conte en musique "Le ventre de la chose"   |
|  | 2       | 40 élèves          | Marie Coince   | Apprentissage des chansons pour les rencontres chorales du lundi 11 mai  |
| Ecole primaire MOTREFF                         | 3       | 57 élèves          | Jérôme Jeandel | Noel + Voyage autour du monde  |
| Ecole de PLEVIN                                | 2       | 35 élèves          | Jérôme Jeandel | Comptines du monde   |
| Ecole primaire JEAN-MARIE LE GALL- PLOUNEVEZEL | 5       | 100 élèves         | Jérôme Jeandel | Chansons du monde  |
|  | 4       | 50 élèves          | Marie Coince   | Rencontres chorales des cycles 1 lundi 15 juin/ Apprentissage des chansons des rencontres chorales des cycles 2 et 3 du lundi 11 mai |
| Ecole primaire JULES FERRY-POULLAOUEN          | 2       | 35 élèves          | Marie Coince   | Rencontres chorales des cycles 1 lundi 22 juin   |
| Ecole primaire St HERNIN                       |         | 0 élèves           |                |  |
| Ecole de TREFFRIN                              | 2       | 40 élèves          | Jérôme Jeandel | Decouverte instruments + concert pédagogique   |
| <b>TOTAL CLASSES :59</b>                       |         | <b>1201 élèves</b> |                |  |

## Projet autour de la culture Bretonne en milieu scolaire

| INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE 2014-2015<br>MUSIQUES ET DANSES DE BRETAGNE |  |                   |   |
|--|--|-------------------|---|
| ECOLES   |  | INTERVENANTS      | PROJET  |
| <b>Ecole Notre Dame Cléden Poher</b>   | 1 classe de cycle 2<br>1 classe de cycle 3       | 35 élèves         | Hoela Barbedette<br>Kevin Ruellan<br>Yann Le Bihan<br><br><b>Musiques et danses de Bretagne</b> |
| <b>Diwan Carhaix</b>   | 1 classe de cycle 2<br>1 classe de cycle 3       | 44 élèves         |   |
| <b>Ecole Enfant Jésus</b>  | 1 classe de maternelle<br>1 classe de cycle 3    | 58 élèves         |   |
| <b>Ecole de musique du Poher</b>   | classes du département de musique traditionnelle | 25 élèves         |   |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>162</b> élèves |   |

**FEST-DEIZ DES ENFANTS**  
MERCREDI 27 MAI à 14H30  
SALLE DES FÊTES DE CLEDEN-POHER



animé par :  
les élèves de l'Ecole de Musique du Poher,  
leurs professeurs, les enfants des écoles du Poher qui  
ont participé aux ateliers "Musique et danses de Bretagne"  
Ouvert à tous.  
**ENTRÉE LIBRE**





# Foyer Logement La Salette



## LA POPULATION ACCUEILLIE

L'établissement accueille des personnes âgées de 60 ans et plus (moins de 60 ans si dérogation du Conseil Général), valides et autonomes (GIR 6 et 5).

## LES LOGEMENTS

L'établissement est composé de 6 bâtiments : un bâtiment regroupant tous les services (restauration, bureaux, animation, soins...) et 5 bâtiments d'hébergement, pour un total de 65 logements, soit :

### Au rez-de-chaussée

- 35 studios de 32 m<sup>2</sup>

### A l'étage

- 5 logements F2 de 41 m<sup>2</sup>
- 20 logements duplex, avec mezzanine, de 39 m<sup>2</sup>
- 5 hébergements temporaires de 19 m<sup>2</sup>

## LES MOUVEMENTS DE POPULATION

Au cours de l'année 2015, il y a eu au sein de l'établissement :

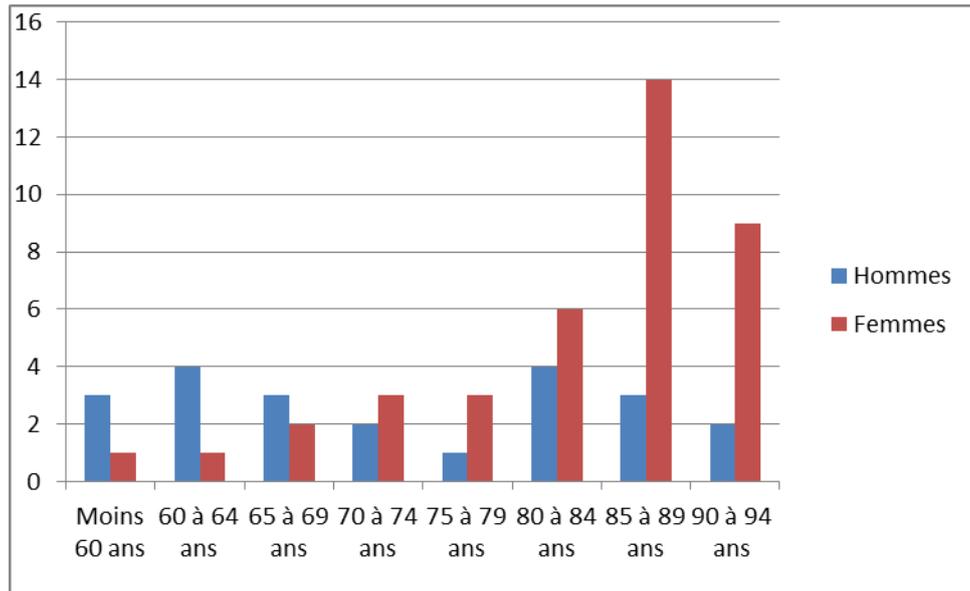
- 26 entrées de nouveaux résidents, soit le renouvellement de près de 40% de la population accueillie ;
- 32 sorties, dont : 5 retour à domicile, 20 entrées en EHPAD, 7 décès dont 4 à l'hôpital et 3 dans notre établissement.

Le taux de remplissage des logements sur l'année était de 96,21 %.

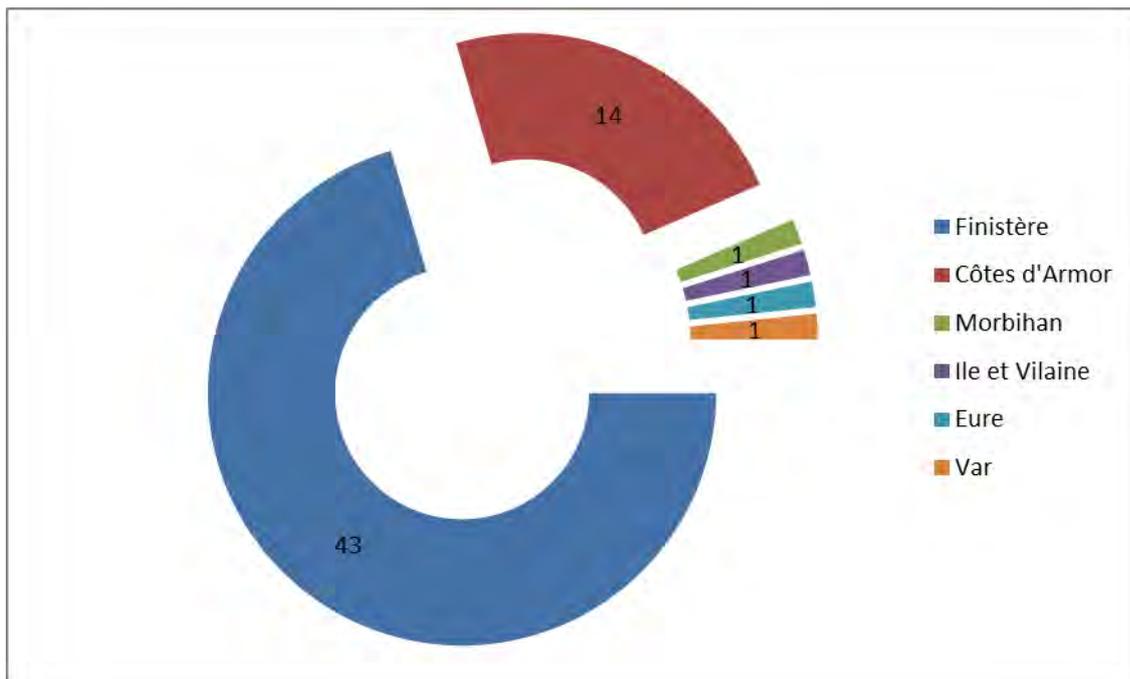
## LES RESIDENTS

Au 31 décembre 2015, le Foyer-logement accueillait 61 résidents, soit 22 hommes et 39 femmes. Ils étaient âgés de 59 à 94 ans, la moyenne d'âge étant de 79,5 ans.

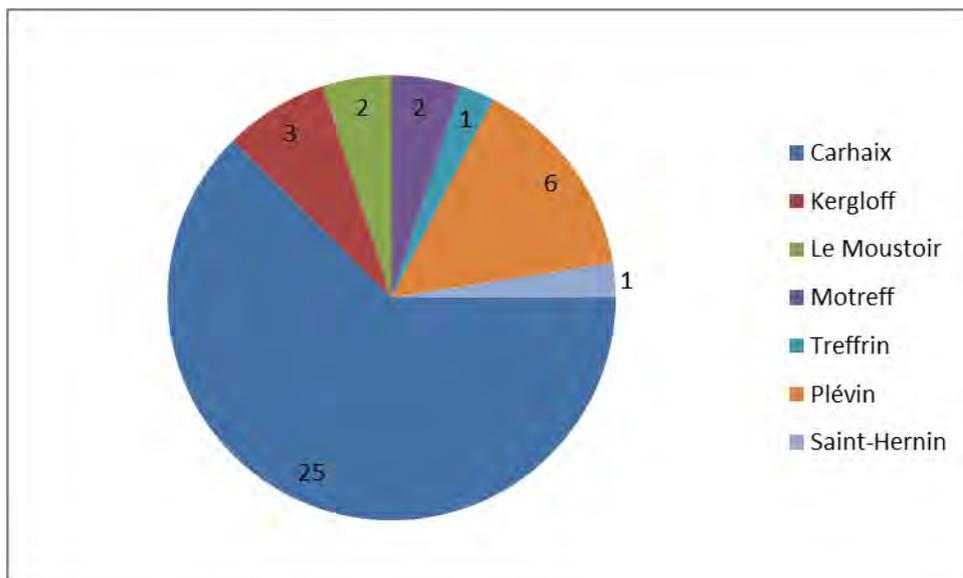
**Répartition par âge et par sexe (en nombre de résidents)**



**Origine géographique par département (en nombre de résidents)**

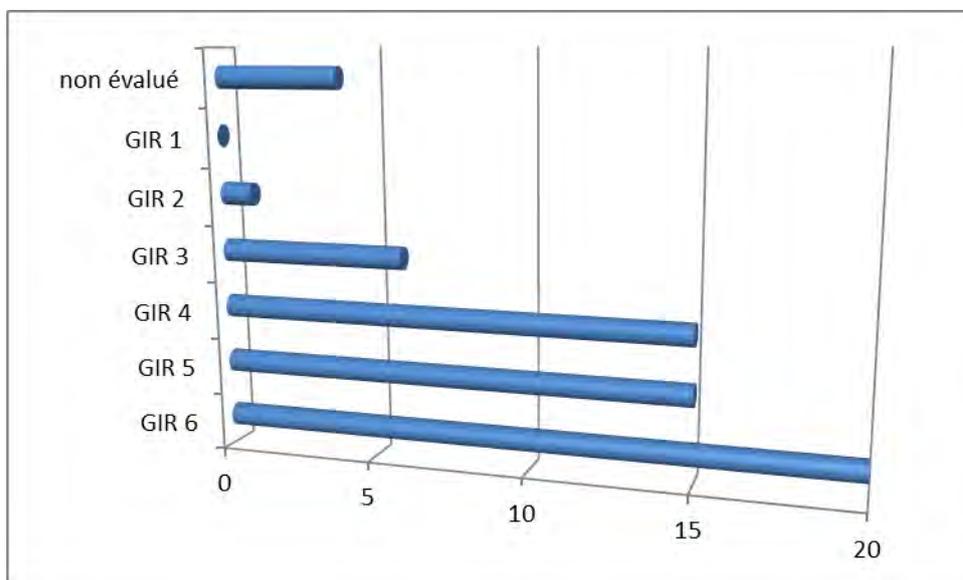


**Origine géographique au sein de Poher Communauté (en nombre de résidents)**



**Degré de validité de nos résidents (en nombre de résidents)**

(selon grille AGGIR : du moins valide GIR 1 au plus valide GIR 6)



## LE FINANCEMENT

- La pension des résidents : à titre d'exemple, au 31/12/2015, une personne en pension complète, dans un studio, versait la somme mensuelle de 1075 € (l'électricité étant en supplément). De cette somme, pouvait être déduite l'Aide Personnalisée au Logement (APL), calculée en fonction des ressources du résident.
- Le Forfait soins courants : ce forfait est versé par la CPAM, et, finance la majeure partie des salaires du personnel soignant, soit 86.82 % de ceux-ci.
- La subvention d'équilibre versée par Poher communauté, en 2015, s'élevait à 44000 €.

## LE PERSONNEL

**Tableau des effectifs**

|  | Personnel titulaire    |               | Personnel contractuel  |               |              |
|--|------------------------|---------------|------------------------|---------------|--------------|
|  | Équivalent temps plein | Temps partiel | Equivalent temps plein | Temps partiel |              |
| <b>Directrice</b>                                | 1                      |               |                        |               |              |
| <b>Secrétaire</b>                                |                        | 0.80          |                        |               |              |
| <b>Cuisiniers</b>                                | 2                      |               |                        |               |              |
| <b>Agent polyvalent cuisine soins et service</b> | 1                      |               |                        |               |              |
| <b>Agents de service</b>                         | 3                      |               | 1                      |               |              |
| <b>Infirmière</b>                                |                        |               |                        | 0,50          |              |
| <b>Auxiliaire de soins</b>                       | 1                      |               |                        | 0,80          |              |
| <b>Veilleurs de nuit</b>                         | 2                      |               |                        |               |              |
| <b>Ouvrier entretien</b>                         | 1                      |               |                        |               |              |
| <b>Total</b>                                     | <b>11</b>              | <b>0.80</b>   | <b>1</b>               | <b>1.30</b>   | <b>14.10</b> |

## **Le logement temporaire et d'urgence**

Le logement temporaire a accueilli en 2015 20 groupes familiaux soit 33 personnes.

Sur les 20 groupes familiaux, 10 d'entre eux habitaient Carhaix et 6 le département du Finistère.

8 familles accueillies (9 personnes) n'avaient aucune ressource à l'entrée en logement temporaire, 7 familles (13 personnes) avaient des salaires.

9 groupes familiaux (18 personnes) ont bénéficié de l'hébergement temporaire pour cause de séparation. 5 familles (12 personnes) sont concernées par des violences intra familiales.

La durée moyenne du séjour est de 45,52 jours, plus faible qu'en 2014.

Fin 2015, 10 familles (22 personnes) ont accédé à un logement autonome.

Le logement destiné à l'accueil des personnes sans domicile fixe a été ouvert durant toute la période hivernale. D'une capacité de 2 lits, il est réservé à l'accueil des hommes seuls, avec une possibilité d'y accueillir des personnes ayant des animaux. Sur l'année 2015, 9 personnes ont séjourné dans ce logement, pour un total de 35 nuitées.

# L'environnement

## ENERGIE

### Le CEP : Conseil en Energie Partagée sur le patrimoine communautaire

La communauté a mis en œuvre une démarche de suivi et de réduction de ses consommations d'eau et d'énergie depuis 2007.

En 2015, la convention signée avec l'ALECOB concernait le patrimoine communautaire.

Le CEP permet d'analyser les factures d'eau et énergie des différents bâtiments communautaires : piscine, Maison de l'enfance, Maison des services publics, pépinières d'entreprises, vélodrome, CLAJ. Suite à l'analyse, des préconisations sont formulées pour réaliser des économies avec une estimation des gains par an.

Le rapport du suivi du patrimoine communautaire réalisé en 2015 sera remis fin mai 2016 par l'ALECOB.

### Définition d'une stratégie énergétique territoriale

Depuis 2013, Poher Communauté développe un projet de boucle énergétique locale appelé Hanter Kant.

Hanter Kant tire son origine du souhait de la Communauté de Communes de tendre vers l'autonomie énergétique. Le projet Hanter Kant vise la couverture de 50 % de la consommation énergétique du territoire par des énergies renouvelables d'ici 2020.

Hanter Kant est construit sur un principe de développement et de structuration des partenariats, de reproductibilité, d'innovation et de développement économique local.

Hanter Kant est composé de 3 volets :

- Economie d'énergie : Les actions envisagées n'entrent pas dans le cadre de l'appel à projet boucle énergétique locale car elles peuvent s'inscrire dans d'autres dispositifs. Ces actions d'économie d'énergie sont toutefois indispensables pour atteindre l'objectif de 50 % de couverture par des ressources locales renouvelables.
- Valorisation des ressources locales : il s'agit de lancer un plan de concertation sur la stratégie énergétique, de développer les débouchés pour le bois énergie, de définir une stratégie de valorisation des matières organiques et de relancer le développement du solaire photovoltaïque
- Adaptation de l'offre et de la demande énergétique : suite à un diagnostic du réseau électrique du territoire, il s'agit de se réapproprier les problématiques de sécurisation de la fourniture électrique en optant pour une stratégie de maîtrise de la demande électrique. Deux opérations sont envisagées : une opération de maîtrise de la demande en électricité sur des zones en fragilité et une expérimentation de ferme autonome.

Le programme d'actions du projet Hanter Kant est établi sur une durée de 3 ans soit 2013-2014-2015.

En 2015, différentes actions ont été menées, notamment :

### **1-SLIIME (Service Local d'Intervention Intercommunautaire pour la Maîtrise de l'Energie)**

Poher communauté a souhaité mettre en place une action de lutte contre la précarité énergétique, en partenariat avec les principaux acteurs du logement, de l'action sociale, du lycée professionnel et un fournisseur d'énergie. Ce dispositif s'inspire de l'outil mis en place par le CLER (Comité de Liaison aux Energies Renouvelables), à l'échelle nationale et a un caractère expérimental à cette échelle.

L'objectif est d'intervenir rapidement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, Poher Communauté a mis en place un Service Local d'Intervention Intercommunale pour la Maîtrise de l'Energie SLIIME. Depuis la mise en place de ce service :

- 23 visites ont été réalisées chez des particuliers en précarité énergétique
- Des permanences ont été organisées dans les lieux de solidarité (Secours Populaire et Restos du Cœur)
- Les relais du dispositif (CCAS, associations caritatives, élus...) ont été informés

Depuis Septembre 2015, le SLIIME est opérationnel à l'échelle du Pays du Centre Ouest Bretagne. Il a permis d'initier et d'expérimenter le dispositif puis de structurer le partenariat entre la Fondation Abbé Pierre et l'ALECOB. Le dispositif est donc à présent financé par la Fondation et le Département.

Le partenariat entre Poher Communauté et l'ALECOB doit être maintenu d'un point de vue opérationnel, notamment dans le cadre de la mise en place du PLH.

## 2-Commerçants éclairés

Cette opération menée par l'ALECOB a permis de réaliser 18 diagnostics portant sur la performance de l'éclairage des commerces.

Une réunion de restitution a eu lieu le 1er juin 2015 à Carhaix. Il s'agissait de présenter le bilan de l'opération (méthodologie, résultats, potentiels d'économie). La communication sur cet évènement a été réalisée vers les commerçants du territoire, la CCI, les électriciens, les élus et la chambre des métiers. Seulement une vingtaine de personnes étaient présentes à cet évènement.



## 3-Puits de chaleur

Le diagnostic des consommateurs d'énergie du territoire est achevé. Ce travail permet de compléter l'estimation des gisements d'énergie renouvelable du territoire.

L'étude des puits de chaleur fait apparaître 3 sites favorables à la mise en place d'un réseau de chaleur. Ces sites représentent un potentiel de consommation de bois énergie de près de 5 000 T/an, soit une injection potentielle de 500 000 € dans l'économie locale.



La chambre d'agriculture a réalisé une étude sur la ressource en bois énergie du territoire :

| Commune          | Type de végétation |                           |                               |                         |                    |                 | surface boisée (ha) | taux de boisement | production de bois |      |
|------------------|--------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|-------------------|--------------------|------|
|                  | Bois (ha)          | Forêt fermée de conifères | Forêt fermée de feuillus (ha) | Forêt fermée mixte (ha) | Forêt ouverte (ha) | Peupleraie (ha) |                     |                   | map/an             | t/an |
| CARHAIX-PLOUGUER | 2                  | 14                        | 132                           | 35                      | 2                  | 2               | 187                 | 7.2               | 902                | 225  |
| CLEDEN-POHER     | 2                  | 18                        | 313                           | 52                      | 4                  | 1               | 390                 | 12.9              | 1908               | 477  |
| KERGLOFF         | 2                  | 10                        | 182                           | 41                      | 2                  | 2               | 239                 | 9.6               | 1170               | 293  |
| LE MOUSTOIR      | 1                  | 9                         | 112                           | 6                       | 8                  | 5               | 141                 | 9.5               | 651                | 163  |
| MOTREFF          | 2                  | 40                        | 204                           | 8                       | 6                  | 1               | 261                 | 12.2              | 1212               | 303  |
| PLEVIN           | 2                  | 66                        | 274                           | 13                      | 32                 | 5               | 392                 | 14.1              | 1714               | 429  |
| POULNEVEZEL      | 3                  | 3                         | 149                           | 23                      | 0                  | 8               | 186                 | 7.6               | 914                | 228  |
| POULLAOUEN       | 8                  | 267                       | 710                           | 114                     | 25                 | 17              | 1141                | 15.9              | 5108               | 1277 |
| SAINT-HERNIN     | 2                  | 177                       | 435                           | 68                      | 0                  | 8               | 690                 | 23.6              | 3123               | 781  |
| TREFFRIN         | 3                  | 0                         | 84                            | 0                       | 1                  | 2               | 90                  | 12.0              | 444                | 111  |
| TREOGAN          | 1                  | 13                        | 104                           | 2                       | 13                 | 4               | 137                 | 19.2              | 607                | 152  |
| total            | 28                 | 617                       | 2699                          | 362                     | 93                 | 55              | 3854                | 13.5              | 17753              | 4438 |

| Production annuelle | Bois et bosquets | bocage        | total         |
|---------------------|------------------|---------------|---------------|
| Volume              | 8 876 map/an     | 10 598 map/an | 19 474 map/an |
| Tonnage             | 2 219 t/an       | 2 649 t/an    | 4 868 t/an    |

En définitive, la production cumulée en provenance des bois et bocage est de 19 474 map/an ou 4 868 t/an.

Le tableau suivant permet de situer les besoins en bois pour des chaudières consommant 500 t/an et une situation future (1 000 t/an) face au potentiel de production (bocage - bosquets).

| Besoins des chaudières                              | 500 t/an | 1 000 t/an   |
|---|----------|--------------|
|   |          | 2 000 map/an |
| Longueur de talus à exploiter par an <sup>(1)</sup> | 11 km    | 22 km        |
| % du potentiel prélevé                              | 10 %     | 20 %         |

<sup>(1)</sup> 1 ha de bosquet équivaut sensiblement à 1 km de talus boisé.

#### 4 - Photovoltaïque

Un des volets du programme concerne le développement des énergies renouvelables, dont le photovoltaïque.

Pour ce faire, Poher communauté a étudié les projets techniquement et financièrement envisageables d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux et communautaires en accord avec les communes concernées, dans le cadre de l'opération « Groupement de Projets Générateurs Photovoltaïques 9 kWc ».

Sur 24 bâtiments, 5 projets ont été retenus pour l'installation de générateurs photovoltaïques. Les travaux ont été réalisés courant 2015 (Clédén Poher : Services techniques, salle polyvalente ; Carhaix : école Huella, local Petit Clos, Claj).



Par la suite, une réflexion pourra être engagée sur le suivi et la maîtrise des consommations pour ces 5 bâtiments équipés en photovoltaïque, notamment par l'intermédiaire de l'ALECOB (l'Agence locale de

l'énergie du Centre-Ouest Bretagne), par exemple à travers des panneaux pédagogiques, des ateliers avec les scolaires ou tout type d'action en direction des usagers.

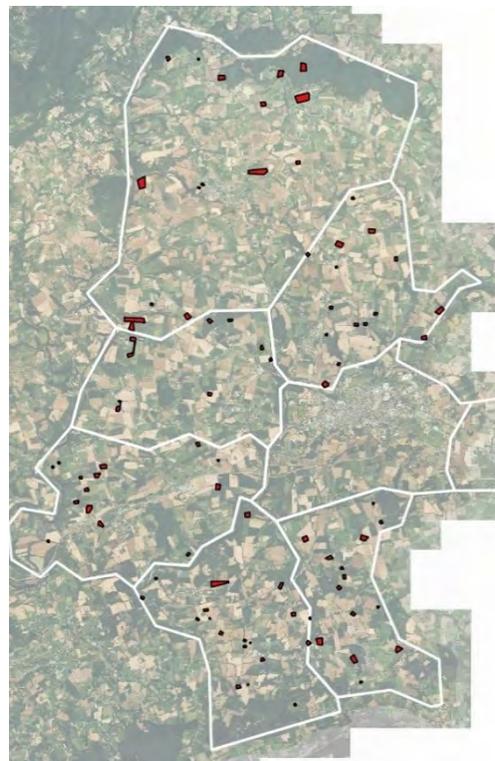
Au total, sur Poher communauté, entre les communes de Treffrin, de Kergloff, de Motreff, la Maison des jeux d'adresse et la Maison des services publics à Carhaix, les projets d'école à énergie positive, l'installation à l'IME... : on peut comptabiliser 12 centrales photovoltaïques équivalentes à une puissance totale de 240 kWc qui correspond à la consommation électrique de 100 ménages hors chauffage et production eau chaude.

## 5 - Maîtrise de la demande de l'électricité

Cette opération permet la maîtrise de la consommation d'électricité en exploitations agricoles, notamment en élevage hors sol. Cette action se fait en lien avec la Chambre d'Agriculture et le SIECE. L'objectif est de chercher à baisser les appels de puissance électrique et la consommation de ces exploitations.

Durant 2015, suite à différents échanges avec le SDEF et ERDF, le SIECE et l'ALECOB ont mené un repérage des zones potentiellement en contrainte électrique (en bout de ligne) :

- 135 sites ou PDL (Points De Livraison) visités
- Dont 88 logements (résidence principale)
- 66 échanges (rencontre sur place, rappel tel)
- Dont 33 personnes ressentent des problèmes, ou des perturbations électriques (variations de tension, micro-coupures), dont **25 personnes ressentent a priori des problèmes de chutes de tension (variation d'éclairage)**



## 6 - Mission de concertation

Compte tenu du contexte local, le plan de concertation doit être la base pour construire et consolider ce schéma énergétique local. Il devra permettre à la collectivité et aux porteurs de projets de connaître :

- Les projets et les technologies dont la population est prête à accepter voire à soutenir sur le territoire
- Les projets que la population ne souhaite pas
- Les conditions d'acceptation sociale des projets

Le cabinet en charge de cette mission a été retenu. La mission de concertation a une durée maximale de 12 mois à compter de janvier 2015.

Le déroulé de la mission est le suivant :

|   |  |
|---|--|
| <b>FEVRIER 2015</b>                     | <b>Démarrage de la phase 1 de l'étude</b> : analyse documentaire et veille presse ; repérage des acteurs clés ; analyse et historique des projets ENR sur le territoire  |
| <b>MARS</b>                             | <b>Entretien avec les acteurs clés et réunion de présentation de la démarche avec les services de Poher communauté</b><br>Rédaction du rapport d'analyse : synthèse des entretiens; proposition détaillée d'une stratégie; identification des messages clés  |
| <b>AVRIL</b>                            | <b>Présentation du Diagnostic</b> réalisé en COPIL Hanter Kant du 1er avril et en commission Environnement du 7 avril  |
| <b>JUIN-JUILLET</b>                     | <b>Présentation</b> du diagnostic et de la démarche de concertation envisagée à <b>l'ensemble des conseils municipaux dont l'objectif est la mise en place d'un Comité Territorial</b> , chargé du pilotage politique d'Hanter Kant. Ce comité est composé de 2 représentants de chaque commune.   |
| <b>SEPTEMBRE</b>                        | <b>29 septembre : 1ere réunion du Comité territorial Hanter Kant</b> dont l'Objectif est de valider la stratégie proposée et le calendrier ; définir les grandes thématiques à aborder, inscription des élus par thématique, et organisation du recrutement des citoyens. Les 3 grandes thématiques à aborder envisagées par le comité territorial hanter kant sont :<br>- L'énergie renouvelable citoyenne, investissement participatif et mobilisation de la population<br>- La construction et rénovation performante des logements, économies d'énergie, maîtrise de l'énergie<br>- Le financement et accompagnement des projets de transition énergétique.  |
| <b>OCTOBRE</b>                          | <b>les élus référents recrutent courant octobre.</b> Dans chaque commune, les élus référents ont pour mission de trouver 5 à 10 citoyens volontaires pour s'engager. Ainsi, un groupe d'au moins 50 citoyens du Poher se mobilise pour définir le Schéma Energétique Concerté.<br><b>27 octobre : 2ème réunion du comité territorial</b> pour faire le point sur l'organisation du forum et sur les différentes interventions des Grands Témoins.  |
| <b>NOVEMBRE</b>                         | <b>28 novembre : le Forum Hanter Kant.</b> A l'occasion de cette journée, des Grands Témoins proposés par le cabinet Tact et choisis par les membres du comité territorial hanter kant, sont venus présenter les démarches menées sur leur territoire, chacun sur des thématiques différentes :<br>Atelier 1 : présentation par Jacky Aignel, maire de St Goueno, Pays de Mené (22), d'un collectif au service d'un projet de territoire exemplaire.<br>Atelier 2 : présentation par Jacques Pallas, maire de St Georges sur Arnon (36) , d'un parc éolien au bénéfice de la collectivité.<br>Atelier 3 : présentation par Alain Marboeuf de Bat'lpac, innovation pour bâtiments.<br>Atelier 4 : présentation par Marie Moisan, responsable de projets précarité énergétique au CLER (Réseau pour la transition énergétique), de comment lutter efficacement contre la précarité énergétique<br>Atelier 5 : présentation par Marc Lemercier, directeur du pole Liger et Grégoire Super, maire de Locminé (56), d'un projet innovant d'énergie renouvelable et de développement économique. |
| <b>A partir du mois de JANVIER 2016</b> | <b>Ateliers de concertation</b> à mener avec les élus et citoyens inscrits sur les thématiques "Maîtrise de la demande en énergie"et "Production d'énergies renouvelables" à l'occasion de visites dans le Mené et à Locminé,  |
| <b>Courant AVRIL 2016</b>               | <b>l'Assemblée territoriale de l'énergie adopte le Schéma Energétique Concerté 2020 du Poher</b> sur la base des premiers ateliers déroulés.   |

**LE SPANC**

**RAPPORT JOINT EN ANNEXE**

**LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES DECHETS**

**RAPPORT JOINT EN ANNEXE**

# LA VOIRIE

En 2015, le service a effectué plusieurs gros chantiers : réalisation d'un bassin d'orage sur la zone du Poher, réalisation d'aménagements extérieurs à la piscine et participation à la réalisation d'une aire de covoiturage sur la zone de Villeneuve à Carhaix. Il est aussi intervenu pour divers travaux pour le compte des communes membres.

## Répartition des travaux par typologie de clients

|   |                     |        |
|---|---------------------|--------|
| <b>Travaux pour le compte des communes</b>        | 61 197.03 €         | 25,06% |
| <b>Travaux pour le compte de Poher communauté</b> | 152 073.26 €        | 62,26% |
| <b>Travaux divers</b>                             | 30 978.19 €         | 12,68% |
| <b>Total</b>                                      | <b>244 248.48 €</b> |        |

|                     | 2005              | 2006              | 2007              | 2008              | 2009              | 2010              | 2011              | 2012              | 2013              | 2014              | 2015              |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CARHAIX             | 31 845,28         | 41 235,32         | 27 996,79         | 113,50            | 12 191,80         | 42 110,94         | 60 848,04         | 19 672,63         | 24 263,53         | 6 119,25          | 3 236,80          |
| CLEDEN-POHER        | 45 676,53         | 53 497,96         | 57 501,22         | 39 389,79         | 46 240,73         | 32 057,25         | 27 843,27         | 50 443,36         | 29 961,55         | 27 965,40         | 13 247,10         |
| KERGLOFF            | 12 790,20         | 59 336,01         | 13 460,46         | 11 364,60         | 7 971,42          | 10 105,87         | 11 888,14         | 45 321,31         | 43 614,22         | 7 867,25          | 8 208,55          |
| MOTREFF             | 109 899,21        | 31 158,93         | 48 333,04         | 61 640,24         | 13 364,88         | 31 819,61         | 13 198,84         | 21 543,84         | 18 495,25         | 9 488,60          | 10 493,45         |
| PLOUNEVEZEL         | 65 499,75         | 76 007,36         | 1 649,15          | 144 055,96        | 40 014,76         | 20 207,30         | 4 431,52          | 6 370,04          | 4 186,15          | 5 730,15          | 3 072,80          |
| POULLAOUEN          | 1 555,80          | 111,63            | 177,43            | 18 703,60         | 14 868,50         | 35 231,01         | 8 380,93          | 19 138,85         | 1 441,00          | 6 240,90          | 5 787,38          |
| SAINT HERNIN        | 24 314,50         | 25 443,00         | 31 924,71         | 27 139,85         | 48 935,82         | 28 868,14         | 20 289,49         | 17 263,36         | 25 447,65         | 24 588,90         | 1 363,55          |
| LE MOUSTOIR         | 908,10            | 4 996,20          | 6 894,50          | 7 160,30          | 22 541,15         | 14 288,36         | 40 578,03         | 26 803,42         | 21 174,25         | 9 287,80          | 9 149,75          |
| PLEVIN              |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   | 6 174,65          |
| TREFFRIN            |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   | 463,00            |
| TREOGAN             |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   |                   | 0,00              |
| Poher Communauté    | 68 899,11         | 164 798,80        | 195 092,84        | 113 251,86        | 131 025,15        | 117 367,77        | 112 349,52        | 152 857,56        | 209 889,91        | 233 898,17        | 152 073,26        |
| SIRCOB/NOVERGIE     | 4 995,25          | 3 148,55          | 3 126,70          | 2 499,20          | 4 729,10          | 8 964,71          | 3 882,00          | 1 839,47          | 13 297,90         |                   | 5 438,52          |
| SIVOM de Huelgoat   | 27 440,65         | 14 757,78         | 27 875,83         | 20 409,33         | 18 480,78         | 21 314,30         | 17 355,84         | 12 194,31         | 8 633,86          | 5 773,50          | 1 090,92          |
| EDF/GDF             | 55 300,31         | 62 994,75         | 68 727,00         | 66 977,05         | 24 393,60         | 3 011,75          | -                 | -                 | -                 |                   |                   |
| SEMAEB/SAFI         | 684,18            | 1 844,50          | 1 051,50          | 3 368,20          | 3 373,40          |                   | 4 382,84          | 9 469,78          | 5 319,15          | 8 754,70          | 6 018,30          |
| Divers particuliers | 19 934,14         | 22 009,22         | 11 317,37         | 19 522,50         | 26 446,41         | 74 341,59         | 80 398,57         | 52 079,48         | 42 983,59         | 33 019,37         | 18 430,45         |
| <b>Total</b>        | <b>469 743,01</b> | <b>561 340,01</b> | <b>495 128,54</b> | <b>535 595,98</b> | <b>414 577,50</b> | <b>439 688,60</b> | <b>405 827,03</b> | <b>434 997,41</b> | <b>448 708,01</b> | <b>378 733,99</b> | <b>244 248,48</b> |

**Compte administratif Voirie 2015 :**

|                                |  |                     |
|--------------------------------|--|---------------------|
| <b>Fonctionnement<br/>2015</b> | <i>Dépenses</i>                        | 388 557.31 €        |
|                                | <i>Recettes</i>                        | 364 942.12 €        |
|                                | <b>Résultat d'exécution</b>            | <b>-23 615.19 €</b> |
|                                | <i>Résultat reporté</i>                | 22 534.93 €         |
|                                | <b>Résultat de clôture (A)</b>         | <b>- 1 080.26 €</b> |
|                                | <i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i> | 0 €                 |
|                                | <b>Résultat cumulé (A + B)</b>         | <b>- 1 080.26 €</b> |

|                                |  |                     |
|--------------------------------|--|---------------------|
| <b>Investissement<br/>2015</b> | <i>Dépenses</i>                        | 77 765.64 €         |
|                                | <i>Recettes</i>                        | 138 802.13 €        |
|                                | <b>Résultat d'exécution</b>            | <b>61 036.49 €</b>  |
|                                | <i>Résultat reporté</i>                | 243 346.04 €        |
|                                | <b>Résultat de clôture (A)</b>         | <b>304 382.53 €</b> |
|                                | <i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i> | - 37 039.65 €       |
|                                | <b>Résultat cumulé (A+B)</b>           | <b>267 342.88 €</b> |

|              |  |                     |
|--------------|--|---------------------|
| <b>TOTAL</b> | <i>Dépenses</i>                        | 466 322.95 €        |
|              | <i>Recettes</i>                        | 503 744.25 €        |
|              | <b>Résultat d'exécution</b>            | <b>37 421.30 €</b>  |
|              | <i>Résultat reporté</i>                | 265 880.97 €        |
|              | <b>Résultat de clôture (A)</b>         | <b>303 302.27 €</b> |
|              | <i>Solde des Restes à Réaliser (B)</i> | - 37 039.65 €       |
|              | <b>Résultat cumulé (A+B)</b>           | <b>266 262.62 €</b> |



# ANNEXES

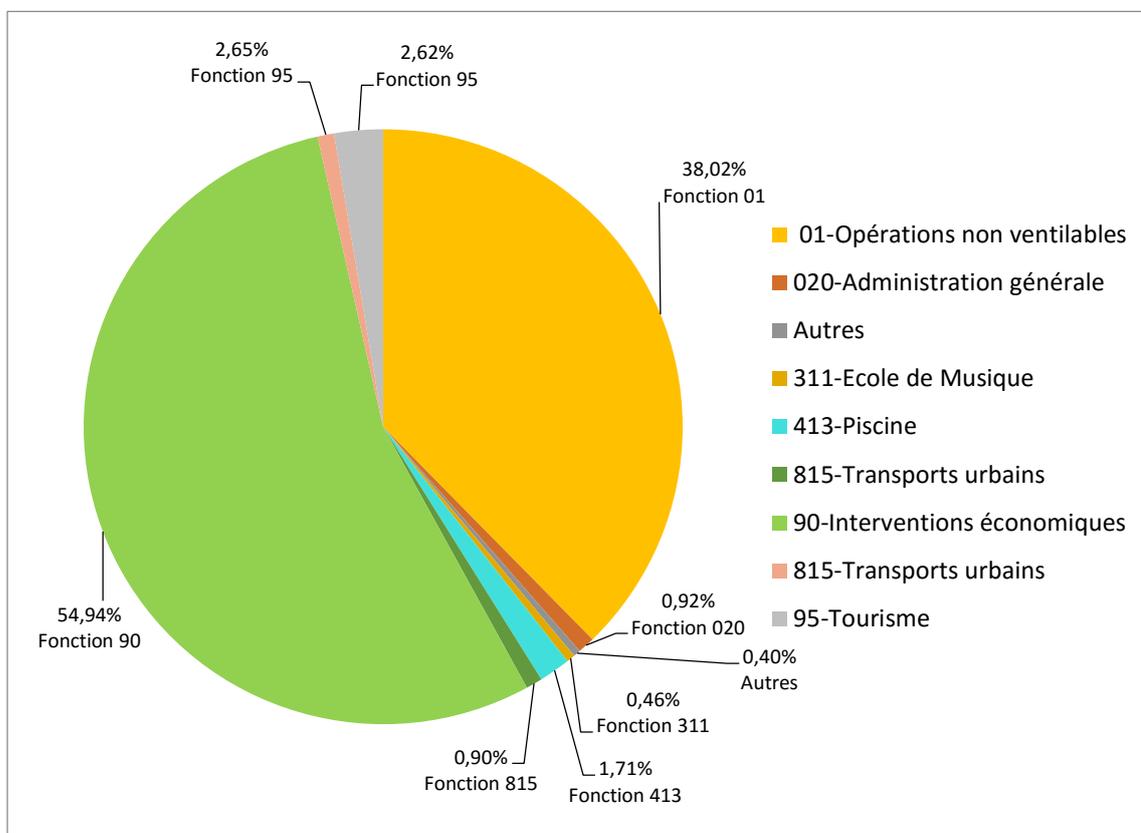
# ANNEXES FINANCIERES

## Les ratios de l'analyse financière 2015

| BUDGET PRINCIPAL CA 2015             | Montant        | Ratios  | Montants |
|--------------------------------------|----------------|---|----------|
| Dépenses réelles de fonctionnement   | 8 547 974.54 € | Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement/Population | 547.11 € |
| Produits des impositions directes    | 4 332 511.00 € | Ratio 2 : produit des impositions directes/Population   | 277.30 € |
| Recettes réelles de fonctionnement   | 9 148 365.73 € | Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement/Population | 585.53 € |
| Dépenses d'équipement brut           | 380 678.72 €   | Ratio 4 : dépenses d'équipement brutes/Population       | 24.37 €  |
| Encours de la dette                  | 4 803 192.15 € | Ratio 5 : dette/Population                              | 307.42 € |
| DGF                                  | 1 195 797.00 € | Ratio 6 : DGF/Population                                | 76.54 €  |
| Dépenses de personnel                | 2 314 048.79 € | Ratio 7 : dépenses personnel/DRF                        | 27.07%   |
| Remboursement de la dette en capital | 809 038.32 €   | Ratio 8 : Epargne nette/Population                      | 28.93 €  |
| Dépenses de fonctionnement           | 9 062 749.05 € | Ratio 9 : dépenses équipement brutes/RRF                | 4.16%    |
| Population                           | 15 624         | Ratio 10 : Dette/RRF                                    | 52.50%   |

# Le compte administratif 2015

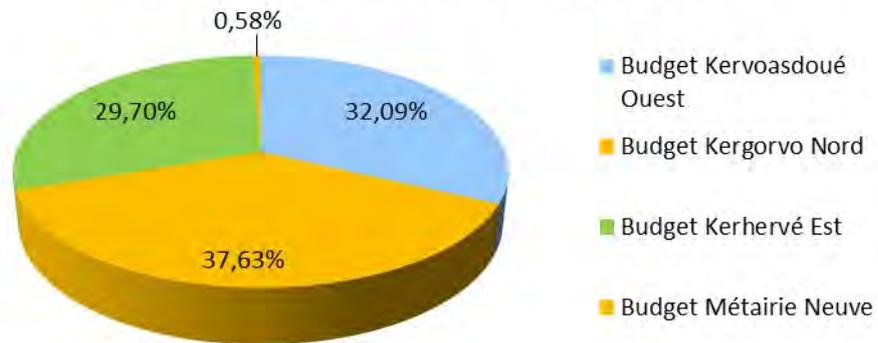
## Budget principal-La Répartition des dépenses d'investissement 2015 par services



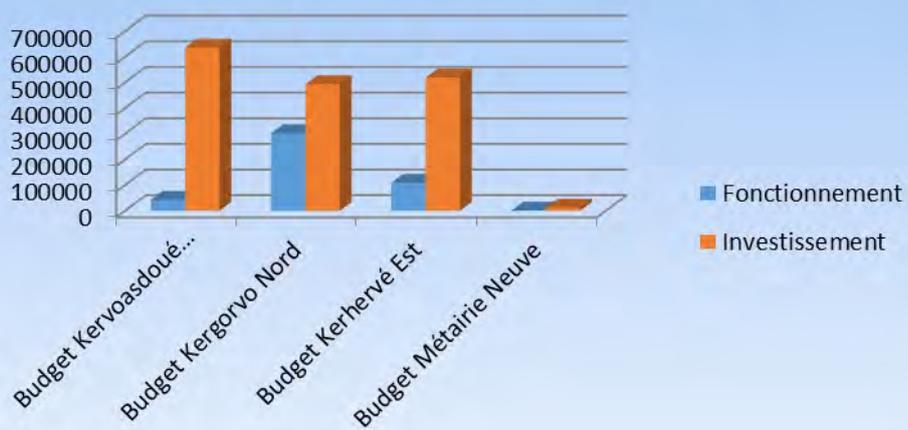
### L'extension des zones d'activités

|                            |                 | Budget Kervoasdoué Ouest | Budget Kergorvo Nord | Budget Kerhervé Est | Budget Métaireie Neuve |
|----------------------------|-----------------|--------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Fonctionnement 2015</b> | <b>Dépenses</b> | 42479,9                  | 302323,52            | 108831,61           | 400                    |
|                            | <b>Recettes</b> | 42479,9                  | 302323,52            | 108831,61           | 400                    |
| <b>Investissement 2015</b> | <b>Dépenses</b> | 635958,17                | 493289,34            | 519127,53           | 11966                  |
|                            | <b>Recettes</b> | 635958,17                | 493289,34            | 519127,53           | 11966                  |

## Budgets annexes zones d'activités Répartition des dépenses 2015



## Budgets annexes zones d'activités Répartition des dépenses 2015





**RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC)**

**EXERCICE 2015**

Présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Loi n°95-101 du 2 février 1995
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015
- Décret n°95-635 du 6 mai 1995
- Décret n°2007-675 du 2 mai 2007
- Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013
- Circulaire n°12/DE du 2 avril 2008
- Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015

# PREAMBULE

---

Depuis 1995, et en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le Maire ou le Président de l'établissement de coopération intercommunale (EPCI), lorsque la commune lui a transféré la compétence, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC), quel qu'en soit le mode de gestion dès l'exercice 2008.

Cette disposition introduite par la loi "Barnier" du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, a pour principal objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service public.

Le Code général des Collectivités Territoriales a donc été modifié par l'article 73 de cette loi, imposant aux collectivités, l'organisation d'une information détaillée sur le prix et la qualité de ses services publics.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise les modalités de réalisation de ce rapport annuel ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il doit contenir. Les indicateurs de performance à présenter dans ce rapport sont décrits dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et leurs modalités de calcul précisées sur le site : [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr).

Ce rapport annuel doit être soumis pour approbation, à l'assemblée délibérante compétente, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit pour l'année 2015 avant le 30 septembre 2016 (article 129 de la loi NOTRe du 7/08/15 et décret du 29/12/15).

Le Maire de chacune des communes membres de l'EPCI, si il y a eu transfert de compétence, devra présenter ce rapport annuel au conseil municipal, pour information, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2016.

Il est ensuite mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de l'EPCI.

Il doit être transmis au Préfet.

Poher communauté a voté la création du SPANC le 10 juillet 2002 en lieu et place des communes, en ces termes : " Mise en place d'un service public de contrôle de l'assainissement autonome ".

Le SPANC de Poher communauté est réellement effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

# SOMMAIRE

---

## **1 - Présentation générale du service**

1.1 Territoire desservi

1.2 Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

1.3 Fonctionnement du service

1.4 Missions de service

1.4.1 contrôles des assainissements non collectifs neufs

1.4.2 contrôles des états des lieux (diagnostic de l'existant)

1.4.3 contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien

1.4.4 assistance et conseils auprès des abonnés

1.4.5 soutien technique auprès des élus

1.4.6 indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

1.5 Moyens du service

1.5.1 moyens humains

1.5.2 moyens matériels

## **2 - Indicateurs techniques**

2.1 Contrôles des installations neuves ou réhabilités

2.2 Contrôles des installations existantes

2.2.1 avancement des états des lieux

2.2.2 bilan des états des lieux

2.2.3 avancement des contrôles périodiques de bon fonctionnement

2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

## **3 Indicateurs financiers**

3.1 Rappels

3.2 Tarifs

3.3 Compte administratif 2015

## **4 Perspectives 2016**

# 1 - Présentation générale du service

---

## 1.1 Territoire desservi

Poher communauté regroupe 11 communes : CARHAIX, POULLAOUEN, CLEDEN POHER, KERGLOFF, MOTREFF, LE MOUSTOIR, PLOUNEVEZEL, SAINT HERNIN, TREFFRIN, PLEVIN, TREGAN, réparties sur 2 départements (Finistère et Cotes d'Armor).

La superficie du territoire s'étend sur 242Km<sup>2</sup>.

Elle compte 16438 habitants (population DGF 2015).

Carte de Poher communauté

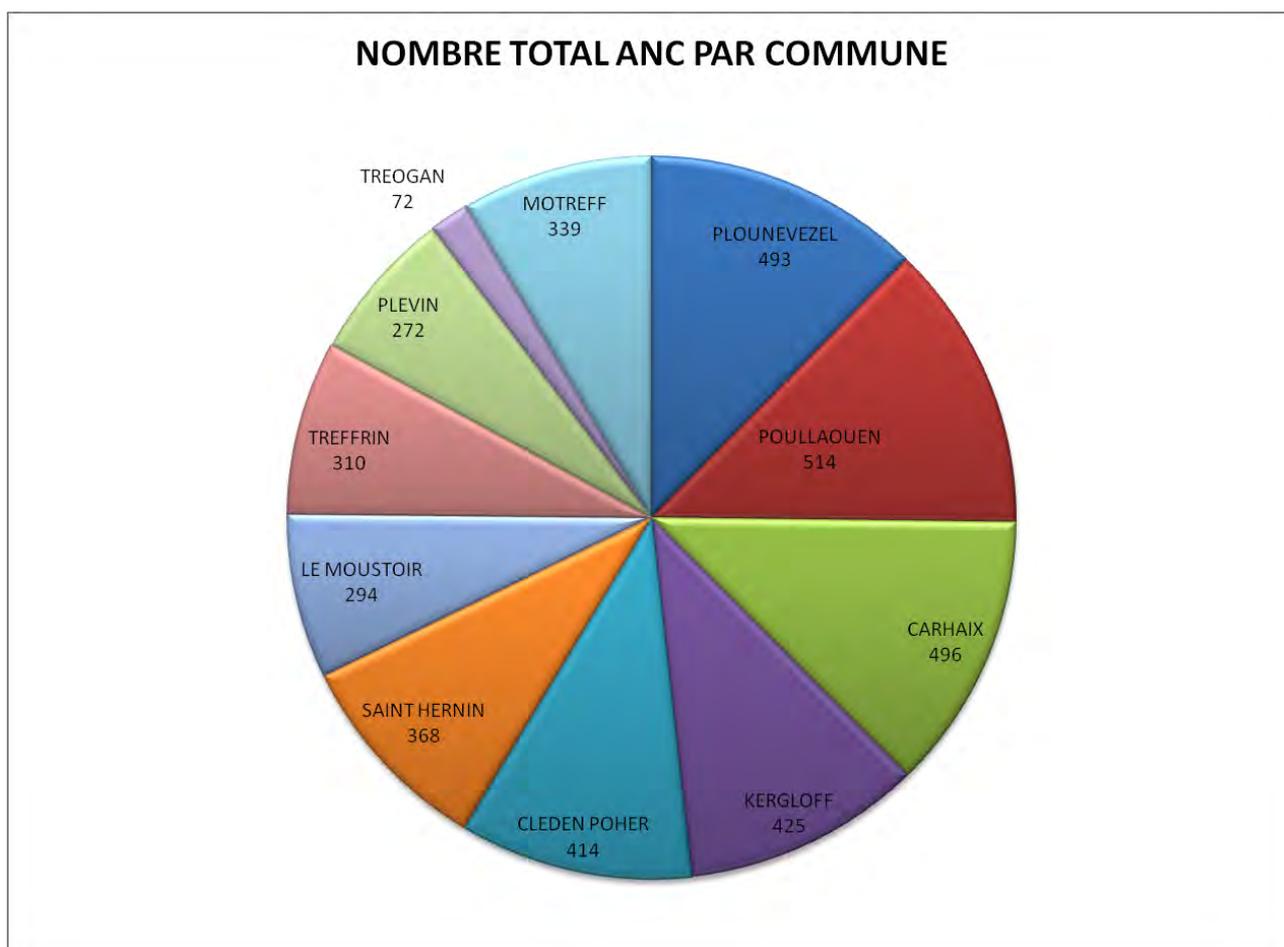


## 1.2 Nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

Cet indicateur est réglementaire et permet d'avoir une idée du dimensionnement du service.

Le parc des installations d'assainissement non collectif est estimé à **3997** dispositifs.

Leur répartition est la suivante :



Poher communauté : nombre de dispositifs d'assainissement autonome par commune

On peut estimer par commune, la population qui est desservie par l'assainissement non collectif, en prenant le nombre de logements présents sur la commune en lui ôtant le nombre de raccordements au réseau collectif et en le multipliant par le taux d'occupation par logement fourni par l'INSEE.

Obtenu par cette méthode de calcul, le taux de fiabilité de l'indicateur est estimé faible (données fournies par des partenaires extérieurs dont on ne maîtrise pas la fiabilité).

| communes     | Nombre d'habitants (données INSEE 2012) | Nombre de logements (données INSEE 2012) | Taux d'occupation par logement INSEE (2012) | Nombre de raccordements au réseau collectif (données commune 2015) | Nombre d'habitants desservis par l'ANC |
|--------------|---|--|---|--|--|
| CARHAIX      | 7423                                    | 4416                                     | 1.7   | 3637   | 1324                                   |
| POULNEVEZEL  | 1204                                    | 548                                      | 2.2   | 47   | 1159                                   |
| POULLAOUEN   | 1371                                    | 974                                      | 1.4   | 336  | 893                                    |
| MOTREFF      | 721                                     | 312                                      | 2.3   | 39   | 679                                    |
| SAINT HERNIN | 750                                     | 534                                      | 1.4   | 90   | 621                                    |
| LE MOUSTOIR  | 690                                     | 347                                      | 2.4   | 55   | 779                                    |
| CLEDEN POHER | 1109                                    | 645                                      | 1.7   | 158  | 939                                    |
| KERGLOFF     | 942                                     | 465                                      | 2   | 19   | 911                                    |
| TREFFRIN     | 580                                     | 270                                      | 2.1   | 0  | 580                                    |
| TREOGAN      | 99                                      | 78                                       | 1.3   | 0  | 99                                     |
| PLEVIN       | 789                                     | 489                                      | 1.6   | 185  | 597                                    |

Poher communauté : nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif (D301.0)

**L'Indicateur descriptif D301.0 est donc égal à 8581 habitants desservis par l'assainissement non collectif.**

### 1.3 Fonctionnement du service

Lors de la mise en place du service en 2003, Poher communauté a décidé de gérer son service en régie. De 2004 à fin 2007, la collectivité a signé un contrat sous forme de prestation de service avec VEOLIA pour la réalisation des contrôles diagnostic.

Depuis 2009, le personnel du service comprend une responsable de service à hauteur de 10% temps de travail, et une contrôleuse à temps plein recrutée en septembre 2009.

La contrôleuse réalise les différents contrôles et l'assistance technique auprès des usagers du service et des élus.

Le service public d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération en date du 10 juillet 2002 et actualisé dernièrement le 11 décembre 2014 dans le cadre de l'intégration des 3 nouvelles communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi 9h à 12h.

La facturation des contrôles ponctuels (contrôles de conception, contrôle de bonne exécution, contrôle périodique et contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien) est assurée directement par le service comptabilité de Poher communauté.

#### **1.4 Missions du service**

Les compétences exercées par le service public d'assainissement non collectif sont conformes à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les compétences obligatoires pour les installations réalisées il y a moins de huit ans appelées contrôle du neuf sont :

- le contrôle de conception ;
- le contrôle d'exécution ;
- le contrôle diagnostic pour les installations existantes, avec éventuellement une liste de travaux à réaliser selon un délai indiqué, qui dépend de l'implantation ou non en zones à enjeux sanitaire ou environnemental ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations ayant déjà été contrôlées.

##### **1.4.1 Contrôles des assainissements non collectifs neufs**

Ces contrôles interviennent au niveau des différents documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Déclaration de Travaux) pour les logements neufs ou existants en fonction du type de demande mais également lorsque les propriétaires ont un projet de réfection du dispositif sans demande d'urbanisme.

Le contrôle de conception consiste à donner un avis sur le projet d'assainissement qui est envisagé après vérification de l'adaptation de la filière aux différentes contraintes de sol, de topographie, de dimensionnement, ...

Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution, donne lieu à une visite systématique sur place, avant tout recouvrement des ouvrages composant le dispositif. Il permet de vérifier le respect de l'avis de conception et la bonne mise en œuvre de l'installation selon les prescriptions techniques réglementaires.

##### **1.4.2 Contrôles des états des lieux (diagnostics)**

Le contrôle de dispositif d'assainissement non collectif existant a été mis en place depuis le 24 /04/2003 et se poursuit pour les habitations non contrôlées.

Ce type de contrôle permet de dresser la carte d'identité des installations du service (type d'ouvrages, dimensionnement, vétusté, accessibilité, ...) et d'apprécier le fonctionnement et de déterminer les impacts sanitaires et ou environnementaux conformément à l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012.

##### **1.4.3 Contrôle périodique de bon fonctionnement**

La périodicité de ces contrôles a été adoptée par délibération du 17 décembre 2009 puis révisée par délibération du 9 décembre 2010. **La période retenue est fixée à 7 ans.** Pour mémoire la réglementation autorise une périodicité de 10 ans maximum.

Lors de sa visite, le technicien doit s'assurer que les ouvrages sont en bon état, qu'il n'y a pas de signes d'usure prématurée, qu'ils restent accessibles en permanence, ...

Le technicien vérifie aussi l'accumulation normale des boues et des flottants dans les ouvrages de prétraitement et les bacs de suivi d'élimination des matières de vidange le cas échéant.

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des assainissements non collectifs dresse la liste, a minima, des différents points de contrôle en fonction de la date de réalisation de l'installation et suivant si il y a déjà eu ou non un contrôle précédent.

#### **1.4.4 Assistance et conseils auprès des abonnés**

Le technicien est chargé de donner aux abonnés du service SPANC toutes les informations et conseils qui vont leur permettre de faire aboutir leur projet. Il doit aussi répondre aux questions diverses réglementaires, techniques (filière autorisée, agrément de dispositif, problèmes et dysfonctionnement, entretien des ouvrages, ...).

En parallèle la Poher communauté met à disposition sur son site Internet ([www.poher.com](http://www.poher.com)) des informations d'ordre général et diffuse dans la presse écrite et dans les bulletins communautaires et municipaux des articles en lien avec l'actualité de l'assainissement autonome.

#### **1.4.5 Soutien technique auprès des élus**

En partenariat avec les maires ou élus en charge de l'assainissement non collectif; le personnel du SPANC, se déplace afin de contribuer à régler notamment des problèmes de nuisances de voisinage et sur l'environnement.

Le technicien peut aussi participer, pour conseil informel, à la révision du zonage d'assainissement le cas échéant, ou aux différentes commissions d'élaboration des documents d'urbanisme.

#### **1.4.6 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)**

**Depuis sa création, le SPANC de Poher communauté n'assure que les compétences obligatoires ; les compétences facultatives ne sont donc pas proposées.**

Cet indicateur descriptif, mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC. Sa valeur est comprise entre 0 et 140.

Il est calculé en prenant notamment en compte les délibérations adoptant les délimitations des zonages d'assainissement dont la compétence est restée communale.

Ces données ont été collectées auprès des communes membres :

| communes     | Etat du zonage d'assainissement<br>(adopté, en cours, non initié) | Date de délibération de l'adoption                          | PLU (publié, approuvé, révisé....)  |
|--------------|---|---|---|
| CARHAIX      | Adopté  | 19/11/2007  | Approuvé le 19/11/2007 complété le 22/09/2008 révisé le 08/06/2009 modifié le 17/05/2010 et modifié le 28/06/2010 |
| PLOUNEVEZEL  | Adopté  | 3/7/2007  | Approuvé le 3/07/2007   |
| POULLAOUEN   | Adopté  | Novembre 2006   | Approuvé le 22/06/2008, révision simplifiée N°1 approuvée le 06 09 10   |
| MOTREFF      | Adopté  | Adopté dans le cadre du PLU, pas de délibération spécifique | PLU approuvé le 24.01.2006 et modifié le 15.06.2010   |
| SAINT HERNIN | Adopté  | 23/05/2003  | PLU approuvé le 28/11/2008.<br>Modification simplifiée n° 1 approuvée le 12/08/2010                               |
| LE MOUSTOIR  | Adopté  | 14 juin 2005  | Approuvé le 11 juin 2008<br>Modification n°1 approuvé le 10 février 2010  |
| CLEDEN POHER | Adopté  | 14/02/2005  | Révisé le 27/02/2009  |
| KERGLOFF     | Adopté  | 1996  | Adopté le 12 mars 2010 et révisé le 12 juin 2012 et 17 juin 2013  |
| TREFFRIN     | Adopté  | 3/03/2004   |   |
| PLEVIN       | Adopté  | 27/11/2003  | en cours.   |
| TREOGAN      | Néant   |   |   |

Poher communauté : adoption des zonages d'assainissement

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B n'est pris

A / éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

|   | oui     | non | Points obtenus |
|---|---------|-----|----------------|
| • Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération  | 20      | 0   | 20             |
| • Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération   | 20      | 0   | 20             |
| • pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/12 relatif à la mission de contrôle | 30      | 0   | 30             |
| • pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27/04/12 relatif à la mission de contrôle                                       | 30      | 0   | 30             |
|   | Total A |     | 100            |

B / éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

|   | oui       | non | Points obtenus |
|---|-----------|-----|----------------|
| • Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations                                     | 10        | 0   | 0              |
| • Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations | 20        | 0   | 0              |
| • Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange  | 10        | 0   | 0              |
|   | Total B   |     | 0              |
|   | Total A+B |     | 100            |

Pour chaque élément du service public d'assainissement non collectif, la réponse "oui" correspond à une mise en œuvre complète (ou à une capacité de mise en œuvre complète pour les missions réalisées à la demande des usagers) sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. Dans les autres cas, le nombre de points à retenir est celui qui figure dans la colonne "non" (la mise en œuvre partielle ou sur une partie seulement du territoire n'est pas prise en compte).

**Au 31 décembre 2015, l'indice de mise en œuvre du SPANC (D302.0) est de 100.**

## **1.5 Moyens du service**

### **1.5.1 Moyens humains**

Le service comprend :

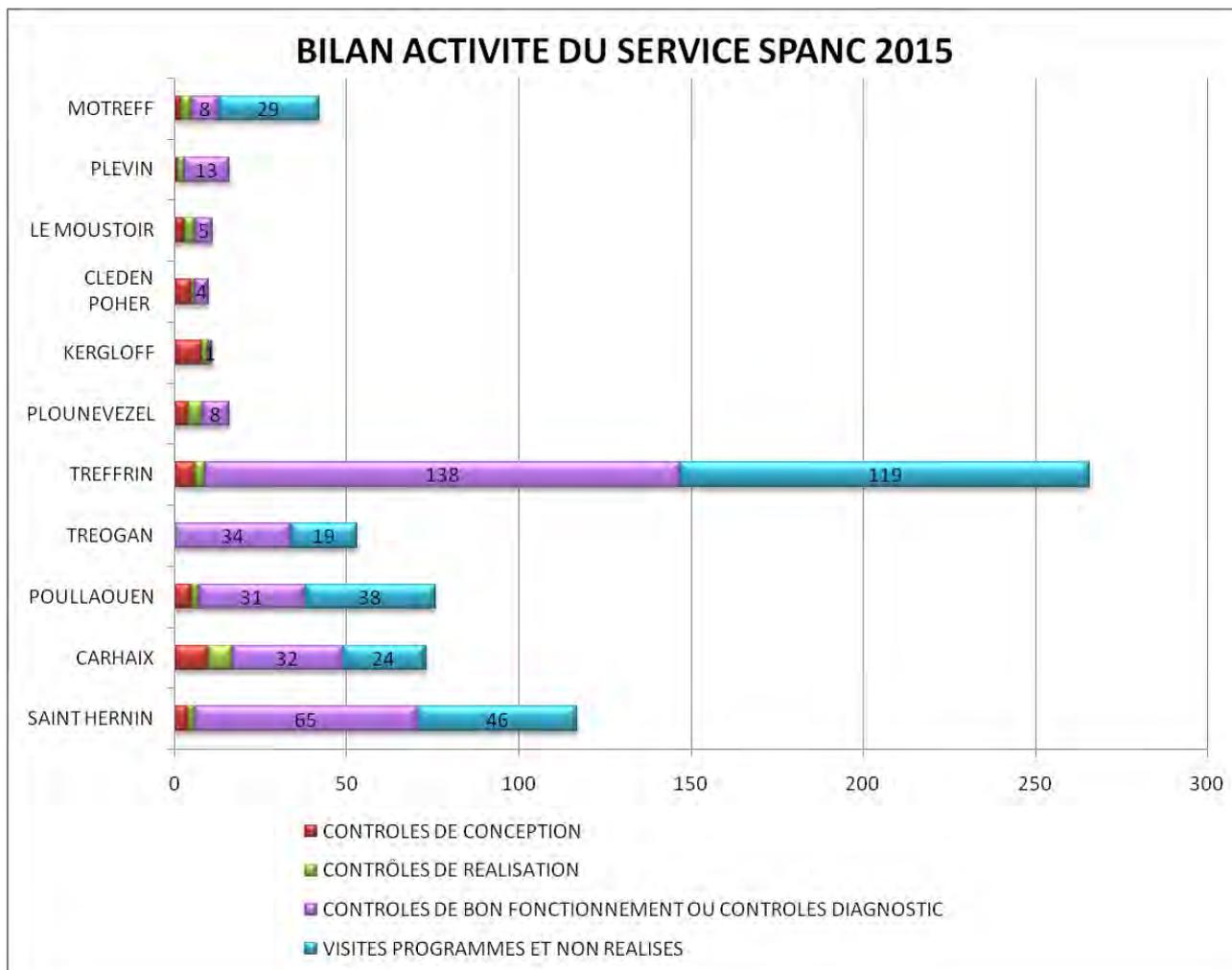
- un chef de service pour 10 % d'un équivalent temps plein,
- un technicien 100 % d'un équivalent temps plein,
- une comptable 5% d'un équivalent temps plein,

### **1.5.2 Moyens matériels**

Le service possède :

- un véhicule,
- un ordinateur,
- un appareil photographique numérique,
- un bureau avec une ligne téléphonique dédiée (02.98.99.48.08) et une adresse électronique spécifique ([www.spanc@poher.bzh](mailto:www.spanc@poher.bzh)).

## 2 - Indicateurs techniques



Poher communauté : bilan d'activité 2015 du SPANC par commune et par type de contrôle

### 2.1 Contrôles des installations neuves et réhabilitées

En 2015, l'activité du SPANC pour ce type de contrôle est la suivante :

| Commune      | Nombre de contrôles de conception | Nombre de contrôles de réalisation |
|--------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Carhaix      | 10                                | 7                                  |
| Cléden Poher | 5                                 | 3                                  |
| Kergloff     | 7                                 | 2                                  |
| Le Moustoir  | 3                                 | 4                                  |
| Motreff      | 2                                 | 3                                  |
| Plounévezel  | 4                                 | 4                                  |
| Poullaouen   | 5                                 | 2                                  |
| Saint Hernin | 4                                 | 2                                  |
| Treffrin     | 6                                 | 3                                  |

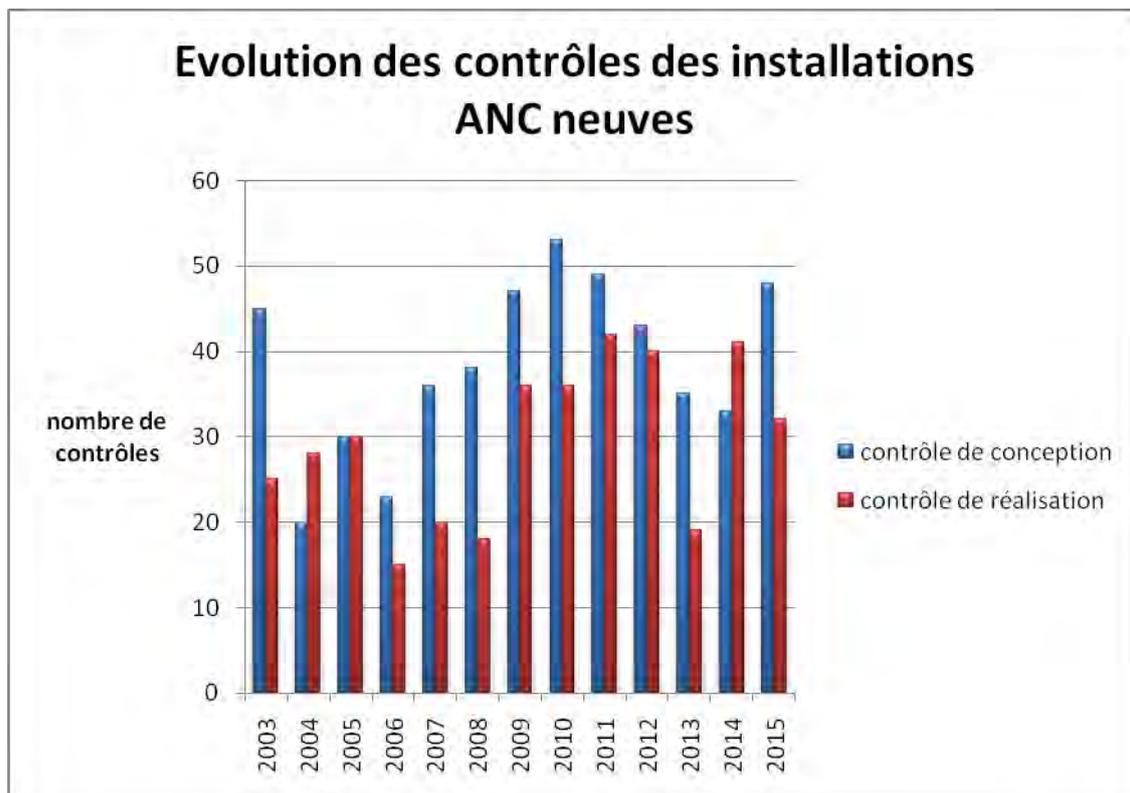
|              |           |           |
|--------------|-----------|-----------|
| Plévin       | 1         | 2         |
| Tréogan      | 0         | 0         |
| <b>Total</b> | <b>48</b> | <b>32</b> |

Poher communauté : nombre de contrôle du neuf 2015

Les contrôles de conception de projet d'assainissement non collectif sur l'année 2015 ont concerné 28 demandes de permis de construire.

Les contrôles de réalisation sur l'année 2015 ont concerné **8 dispositifs nouveaux (création de logements) et 23 installations réhabilitées** (installations déjà existantes mais remise en conformité avec la réglementation en vigueur).

Voici l'évolution des contrôles des systèmes d'ANC neufs depuis le démarrage du service en 2003 :



Globalement le nombre de contrôles (conception+réalisation) sur les installations neuves est stable malgré une diminution des contrôles de réalisation.

## 2.2 Contrôles des installations existantes

### 2.2.1 Avancement des états des lieux

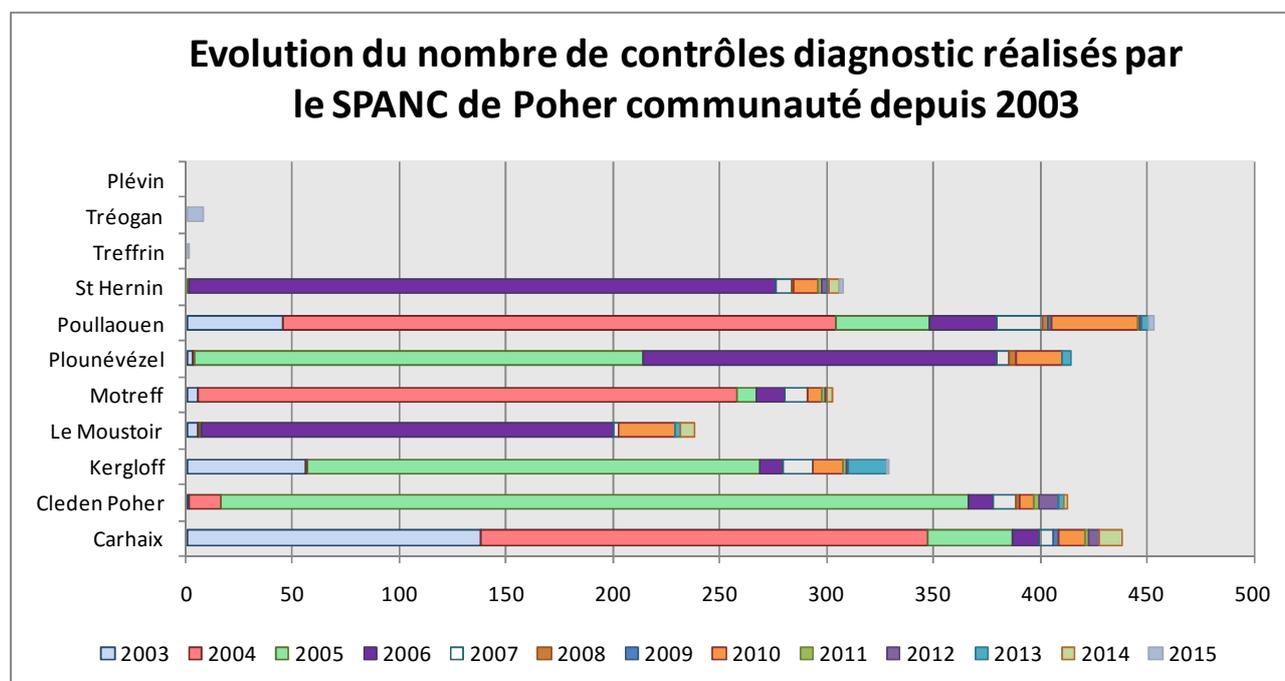
Durant l'année 2015, **14 installations ont été contrôlées au titre du diagnostic de l'existant.**

Pour mémoire de 2004 à fin 2007, la collectivité a signé un contrat sous forme de prestation de service avec VEOLIA pour la réalisation des contrôles diagnostic.

La réalisation des contrôles diagnostic a repris en septembre 2009 suite au recrutement d'un contrôleur

Le nombre total de contrôles diagnostic réalisés par le SPANC de Poher communauté sur l'ensemble du territoire de 2003 à 2015 est de 2902.

Le diagnostic des assainissements non collectif concernant les communes de Plévin, Treffrin et Tréogan a été réalisé par la SAUR entre 2006 et 2008. Ces visites ne sont pas prises en compte dans le bilan ci-dessous.



## 2.2.2 Bilan des états des lieux

A l'issue de ces états des lieux un rapport de visite est adressé au propriétaire de l'installation et dans chaque mairie concernée.

En fin de chaque rapport de visite, on retrouve le classement de l'installation et le cas échéant, la liste des travaux à réaliser sous 4 ans, à compter de la date de réception de ce document par le propriétaire, pour les dispositifs présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

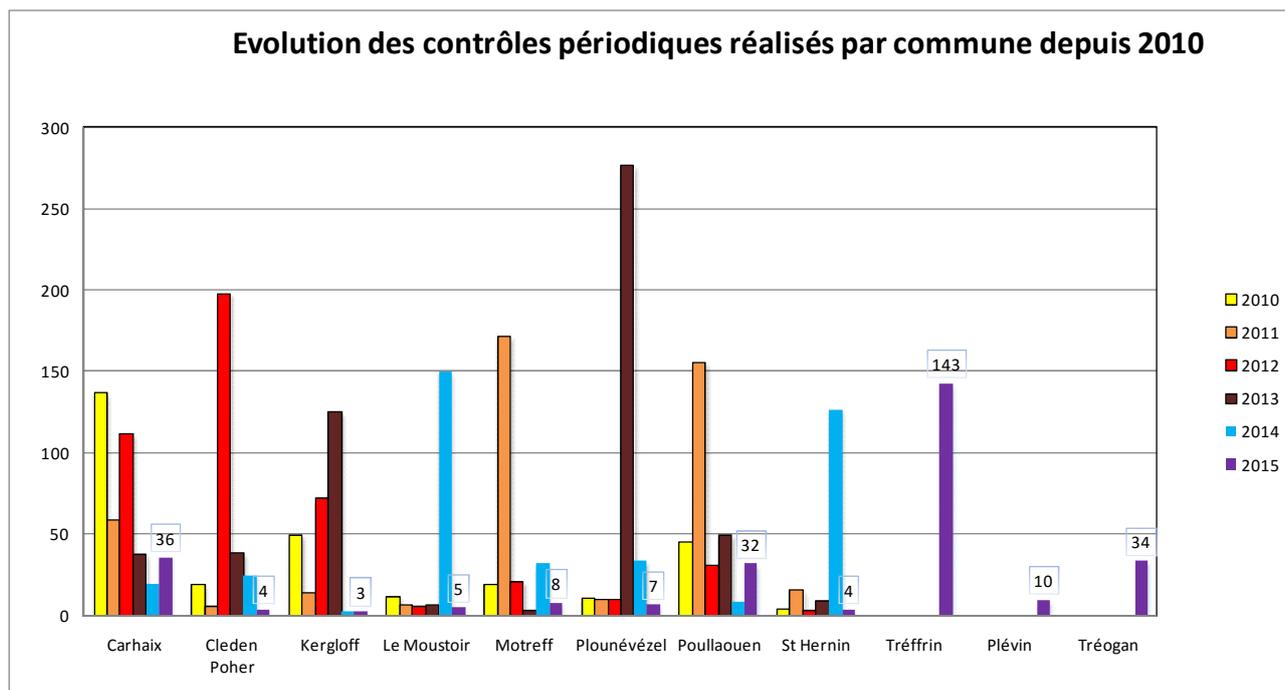
## 2.2.3 Avancement des contrôles de bon fonctionnement

Ces contrôles interviennent pour les installations qui ont déjà eu un contrôle d'état des lieux et pour celles qui ont eu un contrôle de l'assainissement non collectif neuf. La périodicité des contrôles a été fixée à 7 ans, par délibération en date du 9 décembre 2010.

**Le nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisés en 2015 est de 350.** Cette baisse du nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisés par rapport aux années précédentes est due en partie aux absences non justifiées des propriétaires pourtant informés au préalable du passage du contrôleur.

Le service a réalisé les contrôles principalement sur les communes nouvellement intégrées à Poher communauté.

Parmi les contrôles réalisés, **72** concernent la **vente** d'habitation.



### 2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur réglementaire P301.3)

Cet indicateur, dit de performance, mesure le ratio entre le nombre total d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Il mesure le niveau de conformité du parc des assainissements non collectifs.

Il se calcule de la manière suivante : c'est la rapport, exprimé en %, entre d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27/04/12 auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de ce même arrêté, et d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

Au 31 décembre 2015, le taux des installations d'assainissement non collectif ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement est d'environ **92%**.

## 3 – Indicateurs financiers

---

### 3.1 Rappels

Les prestations de contrôle assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur (propriétaire et locataire) de redevances calculées en fonction du service rendu pour chaque type de contrôle.

Le budget du SPANC, service public industriel et commercial, doit être équilibré en recettes et en dépenses. La loi de finances de 2006 modifiée, permet quelque soit la taille de l'EPCI, d'abonder par le budget général, les 5 premières années de création du SPANC.

D'autre part la gestion du SPANC est soumise aux règles comptables des services locaux d'assainissement (instruction comptable M49) et le financement est assuré par des redevances versées par les usagers en échange de prestations effectuées ; elles constituent une contrepartie.

### 3.2 Tarifs

Les montants des redevances ont été approuvés par délibération du conseil communautaire le 26 novembre 2002 et modifiés par délibération dont la dernière en date est le 10 décembre 2015 pour une application en janvier 2016.

Le service n'est pas assujéti à la TVA, les usagers se voient donc facturer des redevances nettes de TVA.

| Type de contrôle               | Tarifs appliqués en 2012 en euros | Tarifs appliqués en 2013 en euros | Tarifs appliqués en 2014 en euros | Tarifs appliqués en 2015 en euros | Tarifs appliqués en 2016 en euros |
|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Contrôle de conception         | 53.6                              | 56                                | 56.8                              | 57.50                             | 58.50                             |
| Contrôle d'exécution           | 75                                | 78.5                              | 79.7                              | 81.00                             | 82.00                             |
| Contrôle état des lieux        | 75                                | 78.5                              | 79.7                              | 81.00                             | 82.00                             |
| Contrôle de bon fonctionnement | 75                                | 78.5                              | 79.7                              | 81.00                             | 82.00                             |
| Contrôle en cas de mutation    | 94                                | 98.5                              | 100                               | 101.50                            | 103.00                            |

Poher communauté : montants des redevances 2012 à 2016

La facturation est forfaitaire pour les contrôles de conception et de réalisation ainsi que pour les états des lieux et contrôle de bon fonctionnement. Elle est adressée au propriétaire de l'installation d'assainissement non collectif (charge à lui de la répercuter sur les charges locatives dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement).

Les factures sont réalisées et éditées par le service comptable de la collectivité et sont ensuite envoyées au Trésor Public de Carhaix. Ce dernier est chargé du recouvrement et des relances.

### **3.3 Compte administratif 2015**

| SECTION D'EXPLOITATION            |            | SECTION D'INVESTISSEMENT             |           |
|-----------------------------------|------------|--------------------------------------|-----------|
| Dépenses                          | Recettes   | Dépenses                             | Recettes  |
| 37 332.79€                        | 36 102,42€ | 0€                                   | 2 267.65€ |
| déficit d'exploitation de clôture |            | Excédent d'investissement de clôture |           |
| 1 230.37€                         |            | 2 267.65€                            |           |

## 4 – Perspectives 2016

---

Différents axes de travail vont être étudiés en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du SPANC.

On peut citer :

- Réaliser l'objectif de contrôles ci-dessous :
  - ✓ 40 contrôles conception
  - ✓ 30 contrôles réalisation
  - ✓ 530 contrôles de bon fonctionnement
  
- Mettre en lien les données du service SPANC avec le SIG de Poher communauté afin que les communes puissent consulter les données ANC de leur territoire.
  
- Lancer des opérations groupées de réhabilitation des ANC éligibles.  
Suite aux visites diagnostic réalisées par le SPANC, environ 250 installations peuvent bénéficier du dispositif d'aides attribuées par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son programme d'aides 2013-2018.
  
- Modifier le règlement de service, pour notamment renforcer la procédure de contrôle appliquée pour la mise en œuvre des contrôles périodiques afin de permettre aux agents du SPANC de réaliser ces contrôles
  
- Etoffer le site Internet de Poher communauté par la mise en place des pages dédiées à l'assainissement individuel ;



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Année 2015**

Le rapport annuel qui suit, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

### **COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE**

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.

La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération du 20 septembre 2000, validée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2000.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets (Ordures ménagères résiduelles OMr, Recyclables secs des ordures ménagères RSOM (matériaux issus de la collecte sélective), déchets apportés en déchèterie. La collecte des déchets autres que les ordures ménagères est également assurée par le SIRCOB au travers de la déchèterie de Kervoazou à Carhaix.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte ;
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la CC du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux sauf le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : la maison de retraite est soumise à la redevance ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :
  - ✓ Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
  - ✓ Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
  - ✓ Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.

Il n'y a pas d'évolution notable du service engagée à ce jour au niveau de Poher Communauté. Une réflexion a été engagée sur la mise en place d'une tarification incitative et cette étude a été actualisée en 2015 suite à l'intégration de 3 nouvelles communes.

## ORGANISATION ACTUELLE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Sur Carhaix, la **collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres (2 personnes) ou 240 litres (4 personnes).

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

**La collecte sélective** s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (60 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.
- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix) soit en regroupement dans des aires grillagées.

**Les déchets fermentescibles compostables :**

Plus de 30% des déchets ménagers sont des déchets fermentescibles qui se décomposent naturellement : marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, restes de repas hors produit animal. En les mélangeant aux tontes de pelouse, feuilles mortes, on peut obtenir en quelques mois un beau compost utile au jardin ou à la confection de jardinières.

Pour favoriser cette pratique, Poher communauté propose aux foyers du territoire des composteurs individuels à prix réduit (15€ pour un 300l, et 30€ pour un 600l). **A titre indicatif, 22 composteurs de 300l, 1 composteur de 600l et 6 bio seaux ont été vendus en 2016 pour un total de 378€.**

La collecte des autres déchets ménagers et assimilés est assurée par la déchèterie de Kervoazou située à Carhaix. Cet équipement est géré par le SIRCOB, syndicat de traitement des déchets regroupant 74 communes et est accessible aux habitants et aux professionnels du canton de Maël Carhaix et à ceux de Poher Communauté.

#### **Les déchets à déposer en déchetterie** (ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00)

Les habitants de Poher communauté ont accès gratuitement à la déchetterie de Kervoazou à Carhaix, dont la gestion est assurée par le SIRCOB. Un agent de déchèterie indique aux usagers les lieux de dépôts sur le site.

Les déchets qui peuvent être déposés en déchetterie sont :

- Les encombrants : matelas, moquette, plâtre...
- Les incinérables : objets en plastique, cartons souillés, .....
- Les bois
- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : téléviseur, électroménager...
- Les gravats : briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés...Pas de plâtre
- Les cartons propres vidés et pliés
- Les journaux magazines
- Les verres
- Les déchets verts : tontes de pelouse, taille de haies...
- Les ferrailles
- Les batteries de voiture
- Les DMS (déchets ménagers spéciaux) : pots de peinture, vernis, piles, solvants.....
- Les huiles moteurs et les huiles végétales
- Les ampoules recyclables, néons, tubes fluorescents
- Les vêtements
- **Les DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux) : aiguilles de seringues...conditionnées en boîte spéciales à prendre en pharmacie lors de l'achat des médicaments**
- Les amiantes liées sous « certaines conditions »
- Cartouches d'encre imprimantes
- Capsules Nespresso
- un box est réservé pour les déchets à transférer en ressourcerie.

Pour les volumes importants, il est préférable de prendre contact avant avec la déchèterie.

#### **Les déchets à déposer en ressourcerie :**

La Ressourcerie Ti Récup' collecte les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Ils sont réparés en ateliers puis revendus à petits prix dans le magasin.

Sont collectés : Bibelots, objets de décoration, vaisselle, jardinerie, livres, CD, DVD, articles de sport, meubles, puériculture, petit et gros électroménager, textile.

Plusieurs modes de collecte :

- En apport volontaire directement à la Ressourcerie située à la Vallée du Roy à Carhaix, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 18h00.

- En déchèteries de Carhaix, située à Kervoazou ou des containers Ti Récup' sont installés, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

### La collecte des cartons pour les professionnels

Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons doivent être pliés et placés dans des conteneurs à couvercle jaune d'une capacité maximale de 1100 litres. Pour les commerçants de la grande rue qui ne disposent pas de conteneur, les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries.

Le traitement des Ordures ménagères résiduelles est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM. Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine.

Les professionnels soumis à la Redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

### Les ressources humaines

Effectif :

- 1 agent qui assure la gestion et l'encadrement (40%ETP)
- 1 agent ETP qui assure la coordination du service et la mise en œuvre d'actions de prévention
- 14 agents à la collecte OM et TRI

## B- LES INDICATEURS TECHNIQUES

### LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

| Tonnage d'ordures ménagères 2015 | Ratio 2015<br>(Kg/hab/an) | Tonnage d'ordures ménagères 2014 |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| <b>4231.82</b>                   | <b>258.5</b>              | <b>3910</b>                      |

**On peut noter que le volume global des déchets incinérés est en hausse de 8.7%, ceci est dû à l'intégration des 3 communes que sont Treffrin, Plévin, et Tréogan au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 (1505 habitants supplémentaires). Les 4231.82 T incluent les refus de tri.**

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**

Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2015, le tonnage des entreprises et administrations collectées a baissé en passant à 498 T (515 T en 2014) suite au départ de l'entreprise CASINO.

## LA COLLECTE SELECTIVE

**1<sup>er</sup> flux : Les déchets d'emballage ménagers recyclables** collectés sont les multi matériaux (Multi) collectés en sacs jaunes, et le carton (EMR) et les journaux magazines revues (JMR) issus de la déchetterie.

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme d'électricité (2015 / 9475 MWh).

### Quantité de matériaux traités au centre de tri (en tonnes) :

| Matériaux              | Tonnage 2015 | Tonnage 2014 | Tonnage 2013 |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Entrants               | 870.68       | 790.2        | 811          |
| EMR déchetterie        | 170.62       | 160.64       | 156          |
| JMR déchetterie        | 27.46        | 29.84        | 25           |
| <b>Multi matériaux</b> | <b>672.6</b> | <b>600</b>   | <b>628</b>   |
| Refus de tri           | 67.84        | 67.01        | 32           |

La quantité de déchets d'emballage ménagers recyclables triée est restée stable entre 2014 (52.13kg/hab DGF) et 2015 (52.97kg/hab DGF).

Par ailleurs, on note **une diminution du volume global des refus de tri. Le taux de refus sur la production totale entrante est de 7.87% en 2015** pour 8.5 % en 2014. Un rapport de l'ADEME fait apparaître que la moyenne Française des refus de tri serait de 17%, les chiffres oscillent entre 7.1 et 24.3 %. Ce taux reste correct compte tenu de la proximité de la CCKB qui pratique l'extension des consignes du tri ce qui aurait pu favoriser les erreurs de tri sur le territoire communautaire.

### Détail des tonnages produits par matériau dans le flux multi matériau entre 2013 et 2015 :

| Matériaux | Tonnages 2015 | Tonnages 2014 | Tonnage 2013 |
|-----------|---------------|---------------|--------------|
| Acier     | 40.425        | 21.5          | 29           |
| Alu       | 2.12          | 1.799         | 1.4          |
| Cartons   | 116.986       | 103.4         | 99           |
| Briques   | 14.168        | 16.047        | 15           |

|                    |         |         |      |
|--------------------|---------|---------|------|
| Plastiques         | 84.185  | 69.987  | 75   |
| Sacs usagés        | 16.761  | 11.703  | 13.3 |
| Journaux/magazines | 327.763 | 336.848 | 364  |

On peut noter que depuis la mise en place de collecte séparée des JMR par les écoles, le tonnage des journaux magazines continue à diminuer malgré les 3 communes supplémentaires (+1505 hab).

## 2<sup>ème</sup> flux : le verre

Comparaison des tonnages entre 2013 et 2015 pour le verre:

| Matériaux | Tonnage 2015 | Ratio 2015 (kg/hab/an) | Tonnage 2014 | Ratio 2014 (kg/hab/an) | Tonnage 2013 |
|-----------|--------------|------------------------|--------------|------------------------|--------------|
| verre     | 635.7        | 38.7                   | 583          | 38.5                   | 562          |

On peut noter que la quantité globale de verre collecté a augmenté depuis 2014, toujours dû à l'arrivée des 3 communes, toutefois la moyenne / habitant reste identique.

### Détail du verre collecté par commune :

| Communes          | Tonnage 2015  | Tonnage 2014 |
|-------------------|---------------|--------------|
| CARHAIX PLOUGUER  | 339,418       | 330,752      |
| Vieilles charrues | 15,88         | 12,935       |
| CLEDEN POHER      | 41,757        | 43,027       |
| KERGLOFF          | 27,62         | 30,135       |
| LE MOUSTOIR       | 25,299        | 19,99        |
| MOTREFF           | 21,347        | 26,298       |
| PLOUNEVEZEL       | 40,876        | 40,722       |
| POULLAOUEN        | 42,855        | 48,689       |
| SAINT HERNIN      | 30,6          | 30,452       |
| PLEVIN            | 23,39         |              |
| TREFFRIN          | 17,328        |              |
| TREOGAN           | 9,37          |              |
| <b>TOTAL</b>      | <b>635,74</b> | <b>583</b>   |

## LES PERFORMANCES ACTUELLES DU SERVICE DE COLLECTE DE DECHETS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PLAN DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

En 2015, **11782.8 tonnes de déchets tous flux ont été collectées** sur le territoire de Poher Communauté soit **716.81kg/hab** pour 687.76kg/hab en 2014. Ceci représente une hausse de 8.4%, malgré une stabilité de production de déchet par habitant pour les principaux flux que sont les OMR, RSOM, et verre.

### POHER COMMUNAUTE

|   | Données 2015    |                  |                      | Données 2014    |                  |                      |
|---|-----------------|------------------|----------------------|-----------------|------------------|----------------------|
|   | Tonnage<br>100% | Tonnage<br>93,8% | Kg/hab<br>DGF(16438) | Tonnage<br>100% | Tonnage<br>85,3% | Kg/hab<br>DGF(15158) |
| Omr et assimilées                                       | 4231.82         |                  | 257.44               | 3911            |                  | 258                  |
| RSOM  | 672,6           |                  | 40,9                 | 600             |                  | 39,6                 |
| Verre   | 635,7           |                  | 38,7                 | 583             |                  | 38,5                 |
| RSOM+verre  | 1308,3          |                  | 79,6                 | 1183            |                  | 78                   |
| <b>ORDURES<br/>MENAGERES ET<br/>ASSIMILEES</b>          | 5540.12         |                  | 337.03               | 5093            |                  | 336                  |
| Cartons déchèterie<br>+ professionnels                  | 170,62          | 165,02           | 10                   | 160,64          | 148,2            | 9,8                  |
| Ferraille   | 240,9           | 226              | 13,7                 | 231,5           | 197,5            | 13                   |
| Encombrants   | 780,9           | 732,5            | 44,5                 | 795             | 679              | 44,8                 |
| Incinérables  | 429,5           | 402,9            | 24,5                 | 414,66          | 353,7            | 23,3                 |
| DMS   | 13,5            | 12,6             | 0,76                 | 22,8            | 19,5             | 1,29                 |
| Bois  | 636             | 596,6            | 36,3                 | 587,4           | 501              | 33                   |
| <b>DECHETERIE HORS<br/>DECHETS VERTS ET<br/>GRAVATS</b> | 2483,5          | 2329,5           | 141,7                | <b>2409,8</b>   | <b>2056</b>      | 135,6                |
| Déchets verts   | 3237,8          | 3037             | 184,7                | 3070,8          | 2619,4           | 172,8                |
| Gravats   | 914,8           | 858              | 54,3                 | 770,6           | 657,3            | 43,4                 |
| <b>Total déchèterie et<br/>autres services</b>          | 6636,1          | 6224,5           | 378,7                | 6251,2          | 5332,3           | 351,8                |
| <b>DECHETS<br/>MENAGERS ET<br/>ASSIMILES</b>            | 12194,4         | 11782,8          | 716,81               | 11344,2         | 10425            | 687,76               |

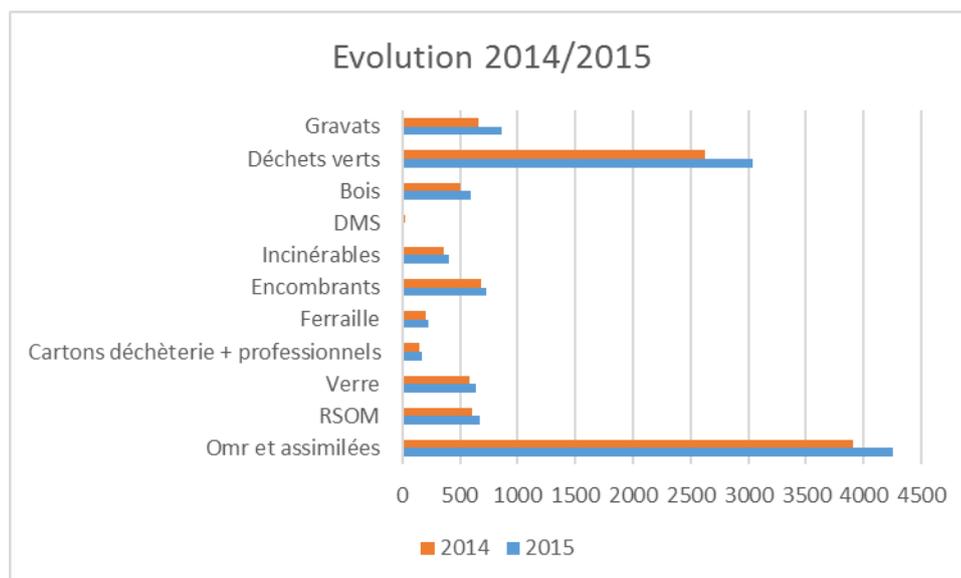
Sur les tonnages de la déchèterie de Carhaix, on estime une participation de la CCKB en 2014 à hauteur de 14,7% et 6,2% en 2015 suite à l'intégration des 3 communes.

Les objectifs à atteindre pour 2018 fixés par le plan départemental d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés sont de 95 kg/hab pour les RSOM et verre et de 233 kg/hab pour les OMR. Nous pouvons constater que nous sommes en dessous de l'objectif pour le tonnage global RSOM et verre de 15.4 kg, et que des efforts restent à faire pour les OMR d'environ 25.5 kg/hab.

Toujours, dans un esprit vertueux, nous nous devons d'améliorer le tri en sacs jaune et diminuer les volumes des déchets ménagers et assimilés, la collectivité doit soutenir les actions de prévention des déchets en développant le compostage, la gestion autonome des déchets verts, la réduction du gaspillage alimentaire, la communication sur les bons gestes du tri.

Par ailleurs la mise en place d'une tarification incitative peut impulser une baisse de production des OMR en permettant d'individualiser la comptabilisation de la production de déchets des foyers rendant tous les administrés acteurs de cette réduction.

### EVOLUTION DES PRINCIPAUX DECHETS COLLECTES ENTRE 2014 ET 2015.



Nous pouvons noter une augmentation des volumes sur tous les déchets entre 2014 et 2015. Dû à l'intégration des nouvelles communes.

### ACTIONS MISES EN PLACE EN 2015

Depuis 2010, la communauté de communes soutient et développe les actions de compostage collectif menées à travers le jardin. A ce titre, des composteurs collectifs ont été mis en place au sein des HLM du Moulin à vent, du Bois Blanc et des Peupliers. Les écoles primaires du territoire ont également été équipées dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement « les ateliers éco citoyens ». Par ailleurs, les services de Poher communauté ont mis en place deux aires de démonstration du compostage, du paillage et des différentes pratiques du jardinage au naturel afin d'y sensibiliser les habitants du territoire, une située aux services techniques et l'autre à l'entrée de la déchetterie de Carhaix.

Suite au succès rencontré en 2014, Poher communauté et ses partenaires ont organisé pour la deuxième année, la « journée des Jardins », le mercredi 3 juin de 10h30 à 16h30.

Le lieu de visite principal de cette journée était à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Persvien à Carhaix afin de valoriser leur projet de compostage collectif mené dans le cadre d'un jardin adapté mis en place cette année. Poher communauté a apporté une participation financière au projet.

La MAS a intégré à son projet de jardin la mise en place de composteurs afin de réduire le volume de leurs déchets incinérés. La MAS s'est engagée à trier l'ensemble de leurs déchets alimentaires, cartons, sopalins et végétaux qui sont actuellement déposés à la déchetterie. Le compost ainsi obtenu servira pour le jardin. Les tontes de pelouse seront également valorisées comme paillage.

Planning de la journée :

- 10h30 -12h : atelier de fabrication de jardinières à partir de matériaux de récup', animé par Ti récup, sur le site de la MAS de Persvien.



- 13h30 – 14h : information sur la bonne pratique de compostage animée par Jean Luc Thépault de Poher communauté



- 14h-14h30 : visite des jardins familiaux situés aux Bois Blancs
- 14h30 – 16h : visite de la déchetterie et de son jardin malin, animé par Christelle Le Bronnec de Poher communauté



Les différents partenaires de cette journée étaient :

le CCAS, l'EPMS de Kérampuilh, Habitat 29, Ti Récup', l'ALECOB et la MAS de Persivien.

#### **PROJETS 2016 :**

- Augmenter les performances de tri et capter davantage de trieurs en développant des actions de prévention
  - Continuer à développer le compostage à la source et la valorisation des déchets verts
  - Continuer à organiser la journée des jardins au mois de mai –juin avec les différents partenaires
  - Développer des outils de communication : mascotte du tri, abécédaire et mémo du tri...
  - Mettre en place des permanences au sein des mairies pour informer sur le fonctionnement du service de collecte et les bonnes pratiques du tri des déchets.
- Une étude sur la mise en œuvre de la tarification incitative a été réalisée en 2012-2013 par le cabinet de l'APAVE. Depuis le 1er janvier 2015, Poher communauté a intégré 3 nouvelles communes. Une mise à jour de l'étude précédente a été réalisée pour intégrer l'impact de la collecte de ces 3 nouvelles communes.

#### **C- LES INDICATEURS FINANCIERS**

## LES DEPENSES

### A. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget de collecte des déchets arrêtées au compte administratif 2015 s'élèvent à **1 977 282.42 €** (+2.43% par rapport à 2014) soit 126.12 € par habitant au lieu de 135.85€/ hab en 2014.

2 postes importants de dépenses se distinguent au sein de ce budget :

#### \* **Les prestations de service**

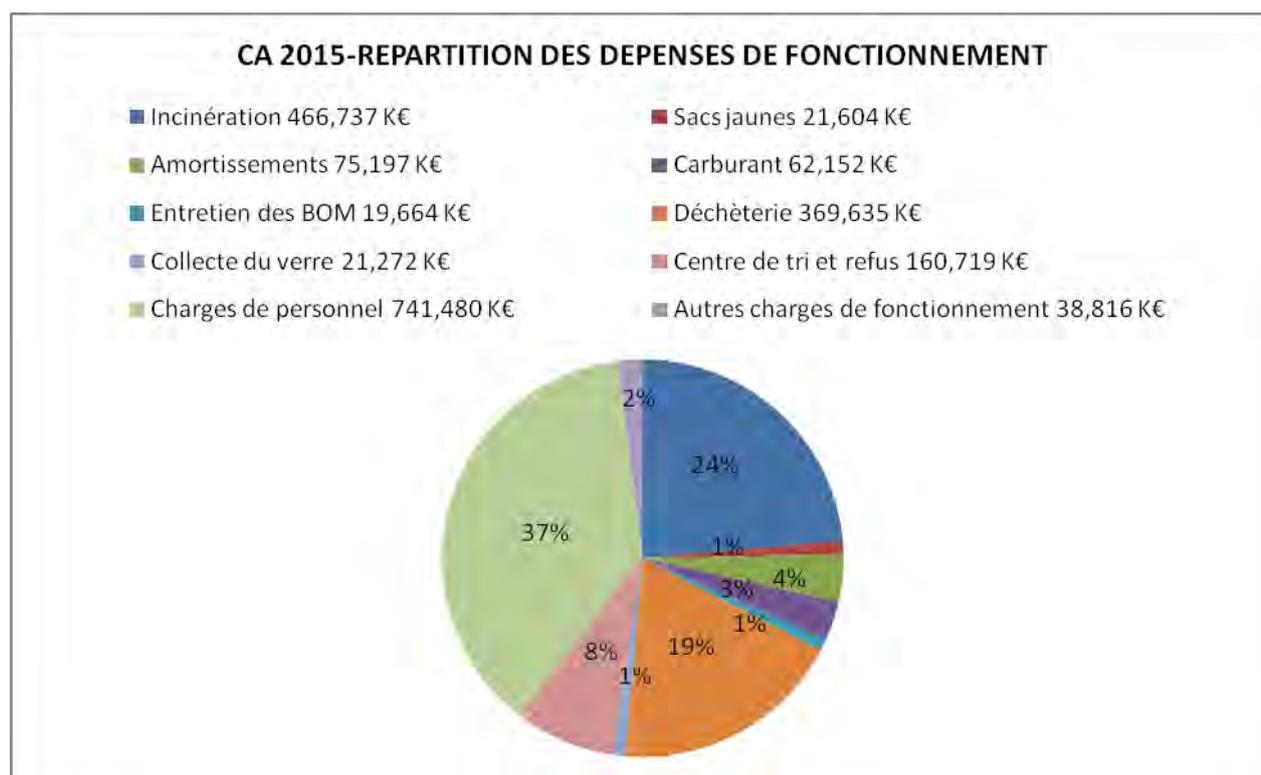
Les prestations de services, qui correspondent au traitement des ordures ménagères (SIRCOB) s'élèvent à 1 000 569.07 €. Elles représentent 50.61 % des dépenses de fonctionnement, pour 50.81% en 2014.

Le coût de la tonne incinérable a baissé en 2015 passant de 108.32€ HT à 102 €HT en 2015. L'augmentation du coût de fonctionnement de la déchèterie est de 16202.52€ (353433.41€ en 2014 et 369635.93€ en 2015) liée notamment à l'augmentation des coûts d'exploitation qui découlent des tarifs de reprise des déchets collectés et du pourcentage de prise en charge répercuté suite à l'intégration des 3 communes, passant de 85.3% à 93.8%.

#### \* **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 741 480.26 € (692 327.56€ en 2014) représentant 37.5% des dépenses de fonctionnement, contre 35.86% en 2014.

A savoir que le service VOIRIE a travaillé 989.5 heures pour le service OM en 2015, correspondant à 61.58% d'un ETP. Le coût horaire répercuté au service OM est supérieur à celui d'un CDD : 29.5€ pour 14.55€ en moyenne soit prêt de 14 800€ supplémentaires.



## **B. Investissement**

En début 2015, la fin de l'implantation de matériel sur les 3 communes intégrantes a coûté 30 533.52 €, il s'agissait de réalisation d'aires de stockage, mais aussi de la totalité des colonnes à verre 11 pièces de 4 m3 et de quelques containers de 660 L.

### **LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement 2015 s'élèvent à **1 977 201.51€**, et à 2 462 156.55 € avec le solde reporté, représentant une légère baisse de 0.129% par rapport à 2014.

#### **\* La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

##### Définition

La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative cadastrale du bien imposé. Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Elle s'applique au contribuable propriétaire mais également à l'usufruitier du bien.

Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives. La TEOM étant une recette fiscale non affectée, il ne peut y avoir de lien direct entre son montant et le coût d'un service particulier. En conséquence, le fait de ne pas utiliser le service, notamment parce que le logement en cause est vacant, ne donne pas droit à un dégrèvement total ou partiel de la taxe.

##### Un taux constant

Le taux de TEOM a été maintenu à 10.9 % en 2015. Le produit de la Taxe représente 76.04% des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2015 avec une recette totale de 1 503 426 €. 73.62% en 2014.

#### **\* La redevance spéciale**

Par délibération du 24 mars 2003, la Communauté de Communes a mis en place une redevance spéciale applicable aux services publics exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en application de l'article 1521-II du Code Général des Impôts, en vue d'assurer une plus juste répartition des charges de la compétence collecte et traitement entre les producteurs de déchets ménagers et assimilés.

Dans la poursuite de cette démarche, la redevance spéciale a été étendue :

\*en 2004, aux terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes, en application de l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*en 2011 aux professionnels produisant plus de 1 400 litres de déchets.

Le prix de la tonne incinérable n'a pas augmenté sur l'exercice 2015. Il s'élève à 252 €. Le produit total de la redevance spéciale s'élève à 124 917.67€.

\* **Participation Eco-Emballages**

La société Eco-Emballages soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d’emballages.

Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication éventuellement mises en place.

La société Ecotri reverse par ailleurs à la communauté les produits de la revente des JMR ménagers (journaux, magazines recyclables) et EMR (emballages ménagers recyclables).

En 2015, les soutiens d’Eco-Emballages (liquidatif compris) s’élèvent à **163 757.68€** contre 170 064.28 € en 2014 et 201633.67 € en 2013, représentant une baisse de 3.7% sur l’an dernier et 19% depuis 2013.

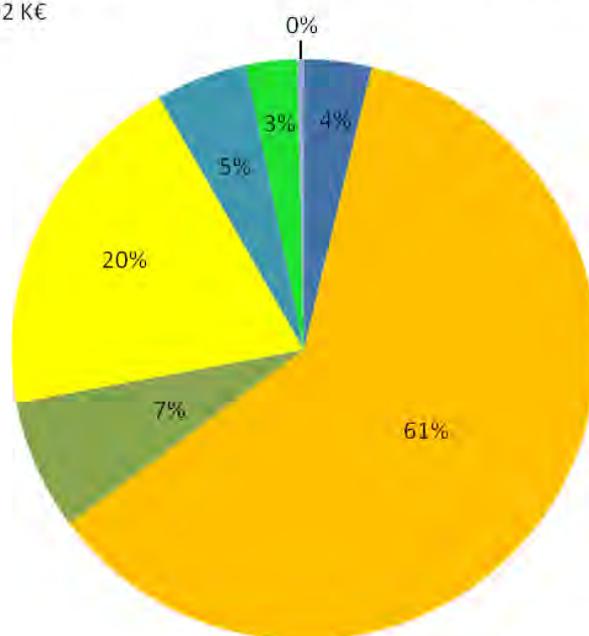
Les aides de l’éco organisme Ecofolio versées pour la valorisation des papiers graphiques s’élèvent à 15 075.44€ contre 15 665.28 € en 2014.

\* **Vente des produits de la collecte sélective**

La vente des matériaux enregistre une hausse par rapport à 2014 de 16%. Nous pouvons constater que cette hausse se répercute sur tous les matériaux, et qu’elle est principalement dûe à l’intégration des 3 nouvelles communes. Le ratio /habitant étant de 5.66€ en 2014 et de 5.96€ en 2015. Les produits mentionnés ci-dessous correspondent aux produits réels relatifs à 2015 encaissés sur plusieurs exercices.

|  | 2009        | 2010        | 2011     | 2012      | 2013     | 2014     | 2015            |
|--|-------------|-------------|----------|-----------|----------|----------|-----------------|
| <b>Montant des ventes de matériaux</b> | 30 285.91 € | 48 972.10 € | 79 913€  | 103 415 € | 86 071 € | 84 461 € | <b>97 986 €</b> |
| <b>Verre</b>                           | 12 284 €    | 16 448 €    | 13 742 € | 12 167 €  | 12 243€  | 13 070 € | <b>14 730 €</b> |
| <b>Aluminium</b>                       | -           | -           | 1 673 €  | 1 835 €   | 1 026 €  | 1 083 €  | <b>2 271 €</b>  |
| <b>Papier-Carton</b>                   |             |             | 22 849 € | 52 133 €  | 44 233 € | 46 914 € | <b>55 832 €</b> |
| <b>Acier-Machefer</b>                  |             |             | 14 153 € | 16 047 €  | 10 156 € | 7 739 €  | <b>9 179 €</b>  |
| <b>Plastique</b>                       |             |             | 27 496 € | 21 233 €  | 18 413 € | 15 647 € | <b>15 881 €</b> |
| <b>Brique aliment</b>                  |             |             | -        | -         | -        |          | <b>93 €</b>     |

### CA 2015-REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### SYNTHESE FINANCIERE :

|  |                        | DEPENSES              | RECETTES              |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>REALISATION DE L EXERCICE</b> (mandats et titres) | Section fonctionnement | <b>A</b> 1 977 282,42 | <b>G</b> 1 977 201,51 |
|  | Section investissement | <b>B</b> 47 692,34    | <b>H</b> 132900,83    |
|  |                        | +                     | +                     |

|                                   |                        |                       |                     |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>REPORTS DE L EXERCICE 2014</b> | Section fonctionnement | <b>C</b> (Si déficit) | <b>I</b> 484 955,04 |
|                                   | Section investissement | <b>D</b> Idem         | <b>J</b> 188 339,42 |

|                                       |            |           |
|---------------------------------------|------------|-----------|
| <b>TOTAL (Réalizations + reports)</b> | 2024974,76 | 2783396,8 |
|---------------------------------------|------------|-----------|

|  |   |                     |          |
|--|---|---------------------|----------|
| <b>RESTE A REALISER<br/>A REPORTER EN<br/>2016</b> | Section fonctionnement                                    | <b>E</b>            | <b>K</b> |
|  | Section investissement                                    | <b>F</b><br>7307.56 | <b>L</b> |
|  | <b>TOTAL des restes à réaliser à<br/>reporter en 2016</b> | 7307,56             | 0        |

|                            |                        |              |              |
|----------------------------|------------------------|--------------|--------------|
| <b>RESULTAT<br/>CUMULE</b> | Section fonctionnement | 1 977 282,42 | 2 462 156,55 |
|                            | Section investissement | 54 999,90    | 321 240,25   |
|                            | <b>TOTAL CUMULE</b>    | 2 032 282,32 | 2 783 396,80 |

En fonctionnement, sur l'exercice 2015, nous pouvons constater un léger déficit de 80.91 €.

Avec l'excédent des exercices passés le solde se monte à 484 874.13€.

En investissement le solde d'exercice s'élève à 85208.49€, avec l'excédent cumulé le solde est de 273547.91€ moins le reste à réaliser, soit un excédent de 266240.35€.

|  |         |
|--|---------|
| POHER COMMUNAUTE - 29 - BUDGET ORDURES MENAGERES | CA 2015 |
|--|---------|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| VUE D'ENSEMBLE                              | A1        |

**EXECUTION DU BUDGET**

|  |                           | DEPENSES |              | RECETTES |              |
|--|---------------------------|----------|--------------|----------|--------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A        | 1 977 282,42 | G        | 1 977 201,51 |
|  | Section d'investissement  | B        | 47 692,34    | H        | 132 900,83   |

|                            |   |   |              |   |               |
|----------------------------|---|---|--------------|---|---------------|
|                            |   | + |              | + |               |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2014 | Report en section de fonctionnement (002) | C |              | I | 484 955,04    |
|                            |   |   | (si déficit) |   | (si excédent) |
|                            | Report en section d'investissement (001)  | D |              | J | 188 339,42    |
|                            |   |   | (si déficit) |   | (si excédent) |

|                                |  |           |              |           |              |
|--------------------------------|--|-----------|--------------|-----------|--------------|
|                                |  | =         |              | =         |              |
| TOTAL (réalisations + reports) |  |           | 2 024 974,76 |           | 2 783 396,80 |
|                                |  | = A+B+C+D |              | = G+H+I+J |              |

|  |  |       |          |       |      |
|--|--|-------|----------|-------|------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1) | Section de fonctionnement                      | E     | 0,00     | K     | 0,00 |
|  | Section d'investissement                       | F     | 7 307,56 | L     | 0,00 |
|  | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016 |       | 7 307,56 |       | 0,00 |
|  |  | = E+F |          | = K+L |      |

|                 |                           |               |              |               |              |
|-----------------|---------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement |               | 1 977 282,42 |               | 2 462 156,55 |
|                 |                           | = A+C+E       |              | = G+I+K       |              |
|                 | Section d'investissement  |               | 54 999,90    |               | 321 240,25   |
|                 |                           | = B+D+F       |              | = H+J+L       |              |
|                 | TOTAL CUMULE              |               | 2 032 282,32 |               | 2 783 396,80 |
|                 |                           | = A+B+C+D+E+F |              | = G+H+I+J+K+L |              |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>  | <b>II</b> |
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b> | <b>A2</b> |

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap.   | Libellé  | Crédits ouverts<br>(BP+DM+<br>RAR 2014) | Crédits employés (ou restant à employer) |                   |                               | Crédits annulés   |
|---|--|---|--|-------------------|-------------------------------|-------------------|
|   |  |   | Mandats émis                             | Charg. rattachées | Restes à réaliser<br>au 31/12 |                   |
| 011   | Charges à caractère général                        | 1 267 420,00                            | 1 182 019,12                             | 2 825,62          | 0,00                          | 82 575,26         |
| 012   | Charges de personnel et frais assimilés            | 719 137,00                              | 713 431,01                               | 0,00              | 0,00                          | 5 705,99          |
| 014   | Atténuations de produits                           | 0,00                                    | 0,00                                     | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 65  | Autres charges de gestion courante                 | 7 800,00                                | 2 500,00                                 | 0,00              | 0,00                          | 5 300,00          |
| <b>Total des dépenses de gestion courante</b>         |  | <b>1 994 357,00</b>                     | <b>1 897 950,13</b>                      | <b>2 825,62</b>   | <b>0,00</b>                   | <b>93 581,25</b>  |
| 66  | Charges financières                                | 1 309,00                                | 1 305,98                                 | 3,01              | 0,00                          | 0,01              |
| 67  | Charges exceptionnelles                            | 1 000,00                                | 0,00                                     | 0,00              | 0,00                          | 1 000,00          |
| 022   | Dépenses imprévues ( fonctionnement )              | 88 061,24                               |  |                   |                               |                   |
| <b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>   |  | <b>2 084 727,24</b>                     | <b>1 899 256,11</b>                      | <b>2 828,63</b>   | <b>0,00</b>                   | <b>182 642,50</b> |
| 023   | Virement à la section d'investissement (2)         | 204 790,04                              |  |                   |                               |                   |
| 042   | Opérations d'ordre de transfert entre sections (2) | 75 197,68                               | 75 197,68                                |                   |                               | 0,00              |
| 043   | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de  | 0,00                                    | 0,00                                     |                   |                               | 0,00              |
| <b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>   |  | <b>279 987,72</b>                       | <b>75 197,68</b>                         |                   |                               | <b>204 790,04</b> |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>2 364 714,96</b>                     | <b>1 974 453,79</b>                      | <b>2 828,63</b>   | <b>0,00</b>                   | <b>387 432,54</b> |
| <b>Pour information</b>                               |  |   |  |                   |                               |                   |
| <b>D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b> |  | (3) 0,00                                |  |                   |                               |                   |

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap.  | Libellé  | Crédits ouverts<br>(BP+DM+<br>RAR 2014) | Crédits employés (ou restant à employer) |                  |                               | Crédits annulés |
|--|--|---|--|------------------|-------------------------------|-----------------|
|  |  |   | Titres émis                              | Prod. rattachées | Restes à réaliser<br>au 31/12 |                 |
| 013  | Atténuations de charges                              | 20 000,00                               | 22 290,41                                | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| 70   | Produits des services, du domaine et ventes directes | 142 200,00                              | 173 063,31                               | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| 73   | Impôts et taxes                                      | 1 499 598,00                            | 1 503 426,00                             | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| 74   | Dotations, subventions et participations             | 211 400,00                              | 263 102,83                               | 8 000,00         | 0,00                          | 0,00            |
| 75   | Autres produits de gestion courante                  | 0,00                                    | 136,50                                   | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| <b>Total des recettes de gestion courante</b>          |  | <b>1 873 198,00</b>                     | <b>1 962 019,05</b>                      | <b>8 000,00</b>  | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>     |
| 76   | Produits financiers                                  | 0,00                                    | 0,00                                     | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| 77   | Produits exceptionnels                               | 0,00                                    | 620,78                                   | 0,00             | 0,00                          | 0,00            |
| <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>    |  | <b>1 873 198,00</b>                     | <b>1 962 639,83</b>                      | <b>8 000,00</b>  | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>     |
| 042  | Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)   | 6 561,92                                | 6 561,68                                 |                  |                               | 0,24            |
| 043  | Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de    | 0,00                                    | 0,00                                     |                  |                               | 0,00            |
| <b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>    |  | <b>6 561,92</b>                         | <b>6 561,68</b>                          |                  |                               | <b>0,24</b>     |
| <b>TOTAL</b>   |  | <b>1 879 759,92</b>                     | <b>1 969 201,51</b>                      | <b>8 000,00</b>  | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>     |
| <b>Pour information</b>                                |  |   |  |                  |                               |                 |
| <b>R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b> |  | (3) 484 955,04                          |  |                  |                               |                 |

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

|  |         |
|--|---------|
| POHER COMMUNAUTE - 29 - BUDGET ORDURES MENAGERES | CA 2015 |
|--|---------|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b> | <b>A3</b> |

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap.   | Libellé  | Crédits ouverts<br>(BP+DM+<br>RAR 2014) | Mandats émis     | Restes à réaliser<br>au 31/12 | Crédits annulés   |
|---|--|---|------------------|-------------------------------|-------------------|
| 010   | Stocks (3)   | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 20  | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                   | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 204   | Subventions d'équipement versées                           | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 21  | Immobilisations corporelles                                | 150 650,00                              | 30 686,22        | 0,00                          | 119 963,78        |
| 22  | Immobilisations reçues en affectation (4)                  | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 23  | Immobilisations en cours                                   | 376 375,71                              | 0,00             | 7 307,56                      | 369 068,15        |
| <b>Total des dépenses d'équipement</b>                |  | <b>527 025,71</b>                       | <b>30 686,22</b> | <b>7 307,56</b>               | <b>489 031,93</b> |
| 10  | Dotations, fonds divers et réserves                        | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 13  | Subventions d'investissement                               | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 16  | Emprunts et dettes assimilées                              | 10 500,00                               | 10 444,44        | 0,00                          | 55,56             |
| 18  | Compte de liaison : affectation (5)                        | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 26  | Participations et créances rattachées à des participations | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 27  | Autres immobilisations financières                         | 0,00                                    | 0,00             | 0,00                          | 0,00              |
| 020   | Dépenses imprévues ( investissement )                      | 0,00                                    |                  |                               |                   |
| <b>Total des dépenses financières</b>                 |  | <b>10 500,00</b>                        | <b>10 444,44</b> | <b>0,00</b>                   | <b>55,56</b>      |
| 45..  | <b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>             | <b>0,00</b>                             | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>       |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>    |  | <b>537 525,71</b>                       | <b>41 130,66</b> | <b>7 307,56</b>               | <b>489 087,49</b> |
| 040   | Opérations d'ordre entre sections (1)                      | 6 561,92                                | 6 561,68         |                               | 0,24              |
| 041   | Opérations patrimoniales (1)                               | 0,00                                    | 0,00             |                               | 0,00              |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>    |  | <b>6 561,92</b>                         | <b>6 561,68</b>  |                               | <b>0,24</b>       |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>544 087,63</b>                       | <b>47 692,34</b> | <b>7 307,56</b>               | <b>489 087,73</b> |
| <b>Pour information</b>                               |  | (3) 0,00                                |                  |                               |                   |
| <b>D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b> |  |   |                  |                               |                   |

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap.   | Libellé  | Crédits ouverts<br>(BP+DM+<br>RAR 2014) | Titres émis       | Restes à réaliser<br>au 31/12 | Crédits annulés   |
|---|--|---|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| 010   | Stocks (3)   | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 13  | Subventions d'investissement                               | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 16  | Emprunts et dettes assimilées (hors 165)                   | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 20  | Immobilisations incorporelles (sauf 204)                   | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 204   | Subventions d'équipement versées                           | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 21  | Immobilisations corporelles                                | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 22  | Immobilisations reçues en affectation (4)                  | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 23  | Immobilisations en cours                                   | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| <b>Total des recettes d'équipement</b>                |  | <b>0,00</b>                             | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>       |
| 10  | Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)            | 25 760,49                               | 7 703,15          | 0,00                          | 18 057,34         |
| 1068  | Dotations, fonds divers et réserves (7)                    | 50 000,00                               | 50 000,00         | 0,00                          | 0,00              |
| 18  | Compte de liaison : affectation (5)                        | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 26  | Participations et créances rattachées à des participations | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 27  | Autres immobilisations financières                         | 0,00                                    | 0,00              | 0,00                          | 0,00              |
| 024   | Produits de cessions                                       | 0,00                                    |                   |                               |                   |
| <b>Total des recettes financières</b>                 |  | <b>75 760,49</b>                        | <b>57 703,15</b>  | <b>0,00</b>                   | <b>18 057,34</b>  |
| 45..  | <b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>             | <b>0,00</b>                             | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>                   | <b>0,00</b>       |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b>    |  | <b>75 760,49</b>                        | <b>57 703,15</b>  | <b>0,00</b>                   | <b>18 057,34</b>  |
| 021   | Virement de la section de fonctionnement (1)               | 204 790,04                              |                   |                               |                   |
| 040   | Opérations d'ordre entre sections (1)                      | 75 197,68                               | 75 197,68         |                               | 0,00              |
| 041   | Opérations patrimoniales (1)                               | 0,00                                    | 0,00              |                               | 0,00              |
| <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>    |  | <b>279 987,72</b>                       | <b>75 197,68</b>  |                               | <b>204 790,04</b> |
| <b>TOTAL</b>  |  | <b>355 748,21</b>                       | <b>132 900,83</b> | <b>0,00</b>                   | <b>222 847,38</b> |
| <b>Pour information</b>                               |  | (3) 188 339,42                          |                   |                               |                   |
| <b>R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b> |  |   |                   |                               |                   |

|  |         |
|--|---------|
| POHER COMMUNAUTE - 29 - BUDGET ORDURES MENAGERES | CA 2015 |
|--|---------|

|   |           |
|---|-----------|
| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | <b>II</b> |
| <b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>           | <b>B1</b> |

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

|     | FONCTIONNEMENT   | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL               |
|-----|--|------------------------|------------------------|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général                            | 1 184 844,74           |                        | 1 184 844,74        |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés                | 713 431,01             |                        | 713 431,01          |
| 014 | Atténuations de produits                               | 0,00                   |                        | 0,00                |
| 65  | Autres charges de gestion courante                     | 2 500,00               |                        | 2 500,00            |
| 66  | Charges financières                                    | 1 308,99               | 0,00                   | 1 308,99            |
| 67  | Charges exceptionnelles                                | 0,00                   | 0,00                   | 0,00                |
| 68  | Dotations aux amortissements et provisions             | 0,00                   | 75 197,68              | 75 197,68           |
|     | <b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>              | <b>1 902 084,74</b>    | <b>75 197,68</b>       | <b>1 977 282,42</b> |
|     | <b>Pour information</b>                                |                        |                        | <b>0,00</b>         |
|     | <b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014</b> |                        |                        | <b>0,00</b>         |

|      | INVESTISSEMENT   | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL            |
|------|--|------------------------|------------------------|------------------|
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 13   | Subventions d'investissement                           | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 16   | Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)          | 10 444,44              | 0,00                   | 10 444,44        |
| 18   | Compte de liaison : affectation                        | (8) 0,00               |                        | 0,00             |
| 20   | Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)           | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 204  | Subventions d'équipements versés                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 21   | Immobilisations corporelles (6)                        | 30 686,22              | 0,00                   | 30 686,22        |
| 22   | Immobilisations reçues en affectation (6)              | (9) 0,00               | 0,00                   | 0,00             |
| 23   | Immobilisations en cours (6)                           | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 26   | Particip. et créances rattachées à des particip.       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 27   | Autres immobilisations financières                     | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 28   | Amortissements des immobilisations (reprises)          |                        | 6 561,68               | 6 561,68         |
| 45.. | Total des opérations pour compte de tiers (7)          | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
| 3..  | Stocks   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00             |
|      | <b>Dépenses d'investissement - Total</b>               | <b>41 130,66</b>       | <b>6 561,68</b>        | <b>47 692,34</b> |
|      | <b>Pour information</b>                                |                        |                        | <b>0,00</b>      |
|      | <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014</b> |                        |                        | <b>0,00</b>      |

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

|  |  |    |      |
|--|--|----|------|
| POHER COMMUNAUTE - 29 - BUDGET ORDURES MENAGERES |  | CA | 2015 |
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET             |  |    | II   |
| BALANCE GENERALE DU BUDGET                       |  |    | B2   |

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

|   | FONCTIONNEMENT                                   | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL               |
|---|--|------------------------|------------------------|---------------------|
| 013   | Atténuations de charges                          | 22 290,41              |                        | 22 290,41           |
| 70  | Produits des services, du domaine et ventes dive | 173 063,31             |                        | 173 063,31          |
| 73  | Impôts et taxes                                  | 1 503 426,00           |                        | 1 503 426,00        |
| 74  | Dotations, subventions et participations         | 271 102,83             |                        | 271 102,83          |
| 75  | Autres produits de gestion courante              | 136,50                 |                        | 136,50              |
| 76  | Produits financiers                              | 0,00                   | 0,00                   | 0,00                |
| 77  | Produits Exceptionnels                           | 620,78                 | 0,00                   | 620,78              |
| 78  | Reprises sur amortissements et provisions        | 0,00                   | 6 561,68               | 6 561,68            |
| <b>Recettes de fonctionnement - Total</b>               |  | <b>1 970 639,83</b>    | <b>6 561,68</b>        | <b>1 977 201,51</b> |
| <b>Pour information</b>                                 |  |                        |                        | <b>484 955,04</b>   |
| <b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014</b> |  |                        |                        |                     |

|  | INVESTISSEMENT                                     | Opérations réelles (1) | Opérations d'ordre (2) | TOTAL             |
|--|--|------------------------|------------------------|-------------------|
| 10   | Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)    | 7 703,15               | 0,00                   | 7 703,15          |
| 1068   | Excédents de fonctionnement capitalisés            | 50 000,00              |                        | 50 000,00         |
| 13   | Subventions d'investissement                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 16   | Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.) | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 18   | Compte de liaison : affectation (8)                | 0,00                   |                        | 0,00              |
| 20   | Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)        | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 204  | Subventions d'équipements versés                   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 21   | Immobilisations corporelles (5)                    | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 22   | Immobilisations reçues en affectation (5) (9)      | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 23   | Immobilisations en cours (5)                       | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 26   | Particip. et créances rattachées à des particip.   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 27   | Autres immobilisations financières                 | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 28   | Amortissements des immobilisations                 |                        | 75 197,68              | 75 197,68         |
| 45..   | Opérations pour compte de tiers (7)                | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| 3..  | Stocks   | 0,00                   | 0,00                   | 0,00              |
| <b>Recettes d'investissement - Total</b>               |  | <b>57 703,15</b>       | <b>75 197,68</b>       | <b>132 900,83</b> |
| <b>Pour information</b>                                |  |                        |                        | <b>188 339,42</b> |
| <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2014</b> |  |                        |                        |                   |

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.